
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Lundi 13 novembre 2006, à 20 h 45

Présidence de M. Roberto Broggin, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *MM. Pierre Muller* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M^{me} Laurence Andersen*, *MM. Guy Dossan*, *André Kaplun*, *M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *MM. Jean-Charles Lathion*, *Jacques Mino*, *Jean-Luc Persoz*, *Frédé Savioz*, *Armand Schweingruber* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, et *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 20 octobre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 novembre, mercredi 8 novembre et lundi 13 novembre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 1 340 000 francs, soit:

- un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;
- un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement d'exploitation et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-445 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Ariane Arlotti.

La commission des travaux s'est réunie le 22 mars 2006, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Présentation de la proposition

M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles (DAC), présente la proposition, assisté de M^{me} Martine Koelliker,

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 4474.

codirectrice du DAC, de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. Sandro Rossetti, artiste engagé, et de M. Foehr.

M. Mugny précise qu'une quarantaine de projets ont déjà été étudiés. Il a été demandé de faire de ces halles un endroit vivant, avec des activités commerciales, culturelles, etc. Et notamment d'en faire un lieu autofinancé. Il faut comprendre de ce dossier «l'esprit des choses». On essaiera donc de créer un «esprit», ce qui manque depuis longtemps en ce lieu. On est parti de l'idée de dire que les grandes brasseries emblématiques d'une vie à Genève ont disparu. Le souhait est d'accueillir un public large dans les Halles de l'Ile.

M. Rossetti est présent ce soir, explique-t-il, parce qu'il a collaboré à la réalisation des bains des Pâquis.

M. Rossetti fait un historique récent des Halles de l'Ile. Il rappelle qu'en 1972 un groupe de jeunes artistes à la recherche de locaux ne voulaient pas que ceux-ci soient détruits, ils avaient organisés une fête dans ce lieu. Plus tard, ils vont créer le Festival de la Bâtie. Tout est parti de cette petite fête. Un article intéressant de M. Ketterer est mis en complément de ce rapport. L'idée de la brasserie est une idée rassembleuse. Il y a beaucoup de demandes, entre autres de la part des artistes et d'un public qui se demande souvent où aller après les spectacles.

M. Rossetti a rencontré les «gens des Pâquis», ce lieu qui est devenu un véritable succès pour toutes les couches de la population. M. Mugny a raison d'aller chercher un exemple qui marche, nous dit-il. L'idée pour les halles est simple, c'est le minimum du minimum qui est demandé, c'est une mise en conformité. On ne veut pas de travaux importants. On veut réussir une expérience. Soixante emplois pourraient être créés à cet endroit et cela 365 jours par an.

M. Mugny précise qu'il y aura une mise au concours publique pour la gérance des halles.

M^{me} Payeras ajoute que son service a été sollicité en 2004 pour établir un projet minimaliste. Ils se sont vite rendu compte qu'ils ne pourraient pas échapper au coût inhérent à la mise aux normes du bâtiment (ventilation, chauffage, etc.) mais cela est inclus dans la proposition tout comme le mobilier.

M. Foehr présente les plans des futures halles. Du côté du quai de la Poste se trouvera la brasserie, en extension de la brasserie existante (coût 1 150 000 francs). La cuisine sera maintenue au même endroit. Trois cloisons seront démolies. La salle sera agrandie et occupera toute la nef. Un bar et une terrasse sur la place de l'Ile compléteront l'établissement. Cent nonante couverts sont prévus, dont une partie dans une sorte de salon. La terrasse prévoit de la place pour environ 70 personnes. Actuellement, la brasserie propose une centaine de place. Cette capacité sera doublée. L'idée est de mettre aux normes la cuisine (actuellement l'air vicié y passe). Un nouveau monobloc permettra de filtrer l'air.

Il faut également intervenir au niveau de l'isolation thermique. Les portes seront élargies, afin de permettre l'accès aux personnes handicapées. Les tables seront mises à niveau. On optimisera également le chauffage qui sera bien plus performant. Le podium sera étendu et l'accès des personnes handicapées sera possible par une rampe. L'espace bar sera un peu ouvert pour permettre des activités de musique, danse, etc. On ne préparera pas de la cuisine. Les plats seront acheminés depuis l'extérieur, sauf en ce qui concerne les salades. Il y aura deux cuisines complémentaires. Une interface se fera directement avec le public via la place. Il sera mis en évidence que quelque chose se passe à cet endroit.

Au sous-sol se trouve la travée du centre, les équipements techniques et les vestiaires. Ces équipements sont obsolètes et posent problème au niveau de la sécurité. Un séparateur de graisse devra être réalisé (les canalisations étant actuellement bouchées). Il y aura un système de pulsion d'air et phonique/acoustique, ainsi que d'autres éléments dont certains ont été demandés par la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Questions

Un commissaire demande pourquoi les cuisines ne sont pas mises aux normes européennes, tel qu'il l'est demandé pour la rénovation des places de jeux.

Il est répondu qu'à Genève il n'y a pas de normes européennes et que le projet est au bénéfice d'une autorisation de construire, donc il est aux normes de Genève.

Un autre conseiller aimerait mieux comprendre le système de la cuisine relais. Il ne semble pas exister de passage entre les deux cuisines. Donc, il n'y aura pas de passage de plats d'une cuisine à l'autre pendant les heures de service.

La réponse est qu'il n'y aura pas un tel passage.

Il demande ce qu'il en est du passage de l'air.

On lui répond qu'il se fera par les ouvertures.

Une conseillère se réjouit de voir la chose se réaliser. En ce qui concerne le podium, elle demande comment vont y accéder les handicapés.

La réponse est: par l'extérieur.

Elle demande ensuite comment va se passer la relation avec la Gérance immobilière municipale (GIM).

M^{me} Koelliker répond que la commission de conciliation a décidé, via le juriste, d'une deuxième prolongation de bail jusqu'en automne 2006. Cela joue avec le planning du chantier. Une procédure est encore ouverte avec l'actuel fer-

mier. La commission a décidé de remettre la cause à plaider. La Ville sera convoquée pour prendre une décision. On est au bout de la procédure. La personne impliquée a déjà dit que ce nouveau fermage ne l'intéressait pas. On lui cherche un autre fermage. Trois endroits lui ont déjà été proposés, mais la personne les a refusés. Formellement, la décision n'est pas encore tombée. Le département des affaires culturelles, qui subventionne la fédération, a présenté au troisième occupant le projet en juillet 2004 et a mené des négociations. Un centre ayant fait faillite, cet occupant pourra profiter des locaux libérés et cela a été validé. Donc, il n'y a pas de problèmes.

Un conseiller municipal est, a priori, favorable à ce qui est présenté. Il était membre de la commission des arts et de la culture qui a traité ce qui vient d'être précisé plus haut. Il espère que le lieu sera aussi vivant que les bains des Pâquis. Au passage à l'an 2000, ce lieu était très animé. Comment se présentera la couverture centrale?

M. Mugny répond: on s'est dit qu'on allait faire l'essai et, si cela fonctionne, on «le fera» dans un style plus ambitieux.

Le conseiller demande: si vous l'aviez envisagé, combien cela aurait coûté?

M^{me} Payeras répond: très cher. M^{me} Koelliker signale qu'en février 2004 le Conseil administratif a répondu que la verrière coûterait plus de 2 millions de francs.

Une autre commissaire se réjouit de ce projet et également que le lieu soit géré par une association comme aux bains des Pâquis. Un lieu ouvert 365 jours par an manque à Genève. Est-ce qu'on peut déjà dire quelque chose sur la future équipe?

M. Mugny répond qu'aujourd'hui on essaie de créer l'esprit du lieu. Cet esprit peut être représenté par une association, un homme seul, une femme seule, une fondation, etc. C'est le cahier des charges qui contraindra les exploitants à gérer ce lieu. Un jury totalement indépendant prendra une décision. Il ne faut pas laisser sous-entendre qu'une sorte de choix existe déjà.

M. Rossetti signale qu'un petit cahier des charges a été distribué concernant ce projet simple. La Ville de Genève cherche de l'argent. Ce qui se fera en apportera. C'est ça le pari, dit-il.

Une personne trouve également le projet sympathique. Est-ce que le lieu pourrait faire concurrence aux bains des Pâquis, demande-t-elle?

La réponse est: les bains des Pâquis seraient plutôt soulagés.

M. Rossetti explique que les bains des Pâquis sont très occupés. Tout le monde aujourd'hui a envie d'être au bord de l'eau.

Cette même commissaire dit encore qu'il existe beaucoup de questions concernant le fermage en ville. Est-ce que ce qui est prévu ressemble aux bains des Pâquis? Elle dit également qu'elle a été étonnée de ne pas recevoir de ticket pour une consommation aux bains des Pâquis.

M. Mugny répond qu'on examine actuellement les fermages. Cela pose problème. Le système de bail semble mieux convenir. Donc, de nouvelles propositions se feront, plus simples à gérer pour la Ville de Genève. M. Mugny ne peut pas dire à quel moment les choses aboutiront, mais, lorsque les travaux seront terminés, on pourra espérer aller vers autre chose. Cela dit, des conditions spéciales permettront de présenter une carte avec des prix raisonnables.

Cette personne se réjouit d'entendre cela. Elle est d'avis que la Ville de Genève pourrait récupérer davantage d'argent dans les affaires qui marchent.

Un participant demande quelles sont les garanties qu'il n'y aura pas de surenchère et qu'on ne tombera pas dans un guet-apens, comme avec le Restaurant Le Lacustre.

M. Mugny rétorque qu'il n'est pas concerné par le Lacustre. Il ne voit pas comment la Ville de Genève pourrait être piégée. On demande un crédit pour réaliser des travaux, pas un investissement de la part d'un exploitant.

Un autre commissaire fait part de son contentement sur l'aboutissement de ce projet. Le petit pont pour piétons étant en sinistre état, il demande si la Ville de Genève envisage un petit crédit pour ce pont. Sinon, cela ne lui paraîtrait pas sérieux. La ferraille n'est pas belle.

M. Mugny croit savoir que rien n'est prévu, mais il peut revenir présenter un crédit. Il prend note de la demande. Le plus simple serait de faire figurer la demande dans le rapport. Cela permettrait de la transmettre au département concerné.

M. Rossetti craint qu'on voie surgir des critiques, si on demande plus.

M^{me} Payeras dit qu'il faut voir s'il y a des problèmes statiques avec ce pont, mais que cela ne semble pas être le cas. Il faut être raisonnable.

Un conseiller municipal a entendu M. Mugny dire que le projet répondait à ce que demandait le Conseil municipal. Le Conseil municipal a demandé un projet surtout culturel, sous la houlette d'un seul interlocuteur. On n'a pas un seul interlocuteur. Que se passera-t-il avec les autres «morceaux» des Halles de l'Ile? Il trouve dommage qu'il n'est pas prévu de refaire la verrière. Il dit que cela a été demandé.

M. Mugny répond, concernant les petits «morceaux», qu'il n'y en aura pas. Plus rien ne va bouger, dit-il. Quant à la verrière, si le Conseil municipal la votait

à l'unanimité, il serait heureux qu'elle se réalise (M. Mugny quitte la séance, il s'est excusé).

Le conseiller a seulement précisé ce qui est sorti du vote du Conseil municipal.

M. Rossetti a rencontré différents responsables culturels. Cela coûtera cher et l'on voudrait réaliser quelque chose dans peu de temps. La brasserie touchera tout le monde et aura un effet rassembleur. La verrière est autre chose.

Ce même conseiller constate qu'on va tripler les places, mais il est un peu surpris que les sanitaires actuels ne changeront pas.

M. Foehr souligne qu'il existe des sanitaires au sous-sol. Cela devrait s'équilibrer entre l'été et l'hiver.

Quelqu'un relève qu'on parle de brasserie et d'activités culturelles, mais qu'il n'y a pas de scène, cela le surprend.

M. Foehr répond qu'il y a des dégagements.

M. Rossetti dit que ce sera une brasserie et non pas un lieu culturel. Il y aura simplement quelques animations, pas de spectacles.

M^{me} Payeras ajoute que l'espace permet une certaine souplesse.

Une personne revient sur le cahier des charges, elle demande pourquoi il est prévu une durée de cinq ans.

M^{me} Koelliker répond que c'est l'usage de la GIM.

La personne demande si on pourra attribuer un label «Agenda 21», donc un concept un peu plus large (tri des déchets, par exemple) et l'afficher, donc le faire figurer dans le cahier des charges.

M^{me} Koelliker prend note de la proposition.

Un commissaire revient à la question précédente concernant le Lacustre, il dit que ce n'est pas vrai que la Ville de Genève ne met rien, mais la situation n'est pas comparable. En 2004, on a eu une demande d'intervention minimale pour la patinoire. On s'est finalement trouvé avec une somme énorme. La proposition s'arrête à un minimum. En ce qui concerne la forme du contrat, il y avait à l'époque une clause de besoin, comme le pas de porte. C'est pourquoi la Ville a proposé autre chose, dit-il. De nombreuses personnes ont alors utilisé leur deuxième pilier et doivent maintenant mettre la clé sous la porte. Il est dubitatif.

M^{me} Payeras explique qu'on ne peut pas comparer la situation de la patinoire, une installation sophistiquée, à ce qui est prévu aux Halles de l'Ile.

Le commissaire parlait des travaux.

M^{me} Payeras certifie qu'on ne dépassera pas le crédit.

Une autre personne demande: est-ce que vous avez été conseillés par des restaurateurs? Pourquoi n'avez-vous pas fait de petites salles de réunions qui se louent bien?

M. Foehr répond qu'il serait possible de cloisonner certains endroits.

La même personne demande comment on passera de la salle sur la terrasse.

M. Foehr répond que si on va sur la terrasse on n'est pas forcément obligé de passer par le restaurant.

La commissaire dit que ce n'est pas pratique de passer d'un endroit à l'autre. Comment cela se passera-t-il pour le chauffage, étant donné qu'il y a passablement de portes?

M. Foehr répond que le chauffage sera plus performant. On installera un système de récupération de chaleur.

M^{me} Payeras dit que cela figure à la page 16, il y aura des comptes séparés.

La commissaire demande: est-ce qu'une redevance est à payer au Domaine public pour la terrasse?

M^{me} Koelliker répond affirmativement. C'est toujours distinct des fermages.

Un commissaire rappelle au président que la commission des arts et de la culture a été très ambitieuse. Elle avait envie de faire un véritable centre culturel aux halles. Il espère que ceux qui s'occuperont de ce lieu auront le pouvoir de gérer les choses.

M^{me} Koelliker répond affirmativement. Les personnes sur place y tiennent.

M. Rossetti a été voir les librairies, qui se réjouissent de voir venir la brasserie sur les lieux.

Le commissaire dit qu'aux bains des Pâquis il fait chaud même en hiver. Il rajoute que M. Muller proposait également quelque chose de bien. Donc, il espérait que le Parti libéral soutiendrait le projet.

Un participant revient sur la question des W.-C. Il dit que, un problème de cet ordre étant déjà survenu à l'Usine, il faudrait trouver une solution pour les Halles de l'Ile.

M^{me} Payeras le pense également. Il faudra peut-être laisser le lieu s'ouvrir pour voir comment évolue la situation avant d'intervenir.

M. Foehr pense que des modifications pourraient se faire assez facilement.

M^{me} Koelliker signale que le cahier des charges précise qu'il faut privilégier les produits du terroir.

Une commissaire est enthousiaste par rapport au projet. Aujourd'hui, le lieu n'est pas éclairé le soir, elle demande s'il est prévu quelque chose.

M^{me} Koelliker répond que cela va changer. Il y aura la lumière de la brasserie.

Un commissaire dit qu'on a beaucoup parlé du groupe de travail. Qui en faisait partie, demande-t-il.

M. Rossetti répond qu'il y a deux responsables de la buvette des Pâquis, un architecte, M. Losio et lui-même. Le groupe se réunit depuis deux ans.

Le président remercie les invités et les libère.

Discussion et vote

Le président demande si d'autres auditions sont souhaitées.

Trois commissaires souhaiteraient auditionner la GIM et un responsable des bains des Pâquis.

Une personne souhaiterait des éclaircissements concernant le fermage.

Un commissaire répond qu'un modèle concernant les fermages a été travaillé avec M. Maudet et qu'il a ensuite été présenté. Mais, sachant que cela prendra plusieurs mois avant que la commission du règlement traite la question, cela ne sert à rien d'auditionner la GIM maintenant.

Plusieurs autres commissaires estiment que cette audition ne va pas influencer le vote et ne souhaitent pas attendre plus longtemps pour réaliser ces travaux. Ils proposent à diverses reprises de voter ce soir.

Deux commissaires expriment leur désir d'éclaircissement et redemandent d'auditionner M. Muller sur les fermages et également sur des problèmes liés à des fiches de paie.

Une commissaire demande de dissocier les deux choses. La mise en place des travaux prendra du temps. On a dit que le système de fermage évoluera et que tout sera remodelé. Donc, si des explications sont données, elles ne seront plus valables dans deux ans. Est-ce que cette commission, ou une autre, peut revenir sur le sujet une fois les travaux terminés, pour demander des clarifications, demande-t-elle?

Le président répond que non.

Le commissaire dit qu'on pourrait lancer une motion par la suite. Qu'on ne doit décider que du concept, pas de la future exploitation.

Un commissaire rend les personnes enthousiastes attentives au fait que le cahier des charges émane de la GIM et que les plans sont uniquement disponibles à la GIM. Normalement, la GIM aurait dû être présente ce soir, dit-il. Sa voisine a très bien dit qu'aux bains des Pâquis on n'a pas toujours le temps d'imprimer les tickets. Avec l'électronique cela va vite.

Un commissaire dit que ce qui est demandé est un crédit de construction, et que l'on peut voter ce soir.

Un autre commissaire dit que, si on voulait auditionner un expert, on en voudra encore un autre, puis un autre, etc. Il dit qu'une brasserie n'est pas un restaurant avec des petites salles et que l'on vote un crédit de construction et non d'exploitation.

Un participant explique qu'il a une certaine expérience de l'exploitation au bord du Rhône. C'est un succès fou! C'est une mine d'or, dit-il.

Le président soumet au vote l'audition de la GIM. Cette audition est refusée par 8 non (2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 3 S) et 6 oui (1 R, 1 UDC, 3 L, 1 DC).

Le président soumet au vote l'audition de M. Dumuid. Cette audition est refusée à l'unanimité moins 1 voix (1 UDC).

Un commissaire demande de voter pour une salle indépendante, si cela est possible. Cela serait une possibilité de renforcer le service au public.

Parti libéral

Etant donné le refus des auditions demandées, le Parti libéral n'est pas satisfait. Il fait savoir qu'il refusera la proposition, et notamment compte tenu des conditions de mise à disposition des locaux.

Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)

Le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est très heureux de voter cette proposition très attendue.

Parti les Verts

Le groupe des Verts ayant déjà exprimé l'enthousiasme pour faire voter ce projet, il recommande que l'exploitant doive signer le contrat collectif concernant le personnel, cela sera une garantie. Il rappelle également la réserve exprimée concernant les toilettes, il faudra la mentionner.

Parti radical

Le groupe radical refusera le projet parce qu'il ne correspond pas à la demande du Conseil municipal. Partir avec 1 million de francs pour tripler la capacité d'un

restaurant et d'une terrasse en été, cela ne va pas. Confier l'exploitation à un organisme proche du système de gestion des bains des Pâquis ne pourra tourner qu'à l'aide d'un subventionnement, ce qui ne convient pas du tout à ce parti.

Parti du travail

Le Parti du travail est favorable au vote, quel que soit l'exploitant du lieu. Il soutient la recommandation des Verts.

Parti socialiste

Il votera avec joie ce projet, car il est très heureux de son évolution. Par ailleurs, il fait entièrement confiance à M. Rossetti qui a travaillé sur ce projet. Les socialistes soutiendront également la recommandation des Verts. Ils disent que la droite se trompe, que les médias ne diront que des louanges concernant ce projet.

Parti démocrate-chrétien

Il s'abstient, il souhaiterait des auditions.

Union démocratique du centre

Sans commentaires.

Un commissaire recommande de prévoir une salle indépendante à l'intérieur de la brasserie.

Cette recommandation est mise aux voix; elle est refusée par 8 non (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S) et 6 oui (1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 L).

Mise aux voix, la recommandation suivante: «L'exploitant des Halles de l'Ile devra être signataire de la convention collective de travail de la branche et respecter les principes prônés par la Charte de l'économie sociale et solidaire» est acceptée par 9 oui (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S, 1 DC) et 5 abstentions (3 L, 1 UDC, 1 R).

La proposition, assortie de la recommandation ci-dessus, est mise aux voix. Elle est acceptée par 8 oui (1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S) contre 5 non (3 L, 1 UDC, 1 R) et 1 abstention (DC).

Une commissaire libérale annonce un rapport de minorité. (*Voir ci-après le texte des arrêtés I et II adoptés en deuxième débat.*)

Les annexes de ce rapport sont consultables sur IntraCM/Annexes propositions et rapports

B. Rapport de minorité de M^{me} Nathalie Fontanet.

Pour le compte rendu exhaustif des auditions et des discussions de la commission, la rapporteuse de minorité vous remercie de bien vouloir vous référer au rapport de majorité rédigé par M^{me} Ariane Arlotti.

La commission des travaux s'est réunie le 8 mars 2006 pour traiter cet objet. Une minorité de la commission a refusé de voter cette proposition pour les motifs suivants:

1. La majorité de la commission a traité cette proposition avec légèreté.

Ce rapport de minorité dénonce la légèreté et l'arrogance avec laquelle la majorité de la commission a traité cette proposition.

La majorité de la commission a en effet refusé d'auditionner le département des finances et notamment la Gérance immobilière municipale.

Elle a invoqué l'inutilité d'entendre ce service alors même que le cahier des charges relatif à la brasserie en émanait directement. Il est vrai qu'il est bien plus facile et rapide de ne pas entendre les services concernés. Cela évite, notamment, de prendre le risque de recevoir des réponses qui fâchent, par exemple sur l'attribution des lieux ou sur le fonctionnement d'autres fermages.

La majorité de la commission a également avancé la nécessité de voter sans retard cette proposition pour justifier le refus d'audition. Pour un objet qui végète dans les méandres du département concerné depuis autant d'années, on ne peut que s'étonner du soudain empressement de la majorité à ne plus perdre de temps, ce d'autant que l'audition de la Gérance immobilière municipale aurait tout au plus retardé le vote de la commission d'une semaine ou deux.

La minorité de la commission ne saurait accepter pareille désinvolture, conséquence sans aucun doute de l'approche des prochaines échéances électorales, lesquelles imposent bien entendu de pouvoir se prévaloir d'avoir fait aboutir certains projets.

2. Aucun projet culturel n'est défini.

Depuis plus de vingt ans, les habitants de notre ville attendent un vrai projet pour les Halles de l'Ile. Des dizaines de propositions ont été faites sans jamais déboucher sur un projet concret. En 2001, lors de l'étude de la proposition PR-104, un travail très important avait été effectué par la commission des arts et de la culture, lequel avait abouti au dépôt de la motion M-239. Cette motion, adoptée par le Conseil municipal le 15 janvier 2002 dans le rapport PR-104 A,

demandait au Conseil administratif de lui présenter un projet répondant à certains critères tels que: une mixité des publics, un équilibre entre les aspects culturels et d'animation, des activités permettant une fréquentation optimale des lieux, un interlocuteur unique assumant la responsabilité des projets culturels, un espace multimédia comprenant notamment un cybercafé, des établissements publics variés, des activités musicales.

Malheureusement, force est de constater que la proposition PR-445 ne répond pas aux objectifs retenus par le Conseil municipal en 2002.

Le projet culturel ambitieux et d'envergure plébiscité par le Conseil municipal s'est transformé en une proposition minimaliste, un projet au rabais, consistant à dépenser un montant non négligeable de 1 340 000 francs pour rénover et remeubler la brasserie existante, sans même en revoir le concept.

Disparu le projet culturel, envolées les animations tant espérées, il faut faire vite, les élections approchent.

Eh bien non, la minorité de cette commission ne peut se contenter d'une telle proposition. Les Halles de l'Ile méritent une solution d'ensemble, un vrai projet culturel, et non une proposition alibi permettant à certains de se féliciter du travail accompli, alors qu'il n'en est rien.

Pour ces motifs, la rapporteuse de minorité vous recommande de refuser cette proposition.

M^{me} Ariane Arlotti, rapporteuse de majorité (AdG/SI). Je ne paraphraserai pas mon rapport de majorité, mais je souhaite quand même revenir sur l'histoire des Halles de l'Ile, ce lieu emblématique pour Genève. En 1981, les Halles de l'Ile ont été restaurées, après que la population genevoise, dans les années 1970 et 1980, eut pris conscience de leur importance et manifesté un intérêt certain à leur égard. C'est à ce moment-là qu'elles sont devenues les Halles de l'Ile avec un H majuscule. Suite au dépôt, en 1969, d'une demande de démolition de ces halles, au cours des années 1970, une pétition présentée entre autres par des artistes avait circulé en faveur de leur sauvegarde.

En 2002, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet visant à améliorer l'animation des Halles de l'Ile. En 2004, l'exécutif accepte, parmi d'autres idées, celle d'une brasserie qui proposerait des cuisines des cinq continents. C'est ainsi que, le 22 mars 2006, la commission des travaux s'est réunie pour étudier la proposition PR-445.

Je souhaite reprendre quelques points qui ressortent de ses travaux et de l'audition de M. Mugny, de M^{mes} Koelliker et Payeras et de M. Sandro Rossetti, artiste connu à Genève. L'idée consiste à créer un lieu rassembleur ouvert trois

cent soixante-cinq jours par an. En effet, peu nombreux – on peut les compter sur les doigts d'une main – sont les établissements ouverts tous les jours de l'année. Ce serait donc là un créneau à suivre.

Lors de cette audition, les questions posées ont essentiellement porté sur différents aspects techniques de la réalisation de ce projet. La salle sera agrandie et occupera toute la nef des Halles de l'Ile, un bar et une terrasse seront aménagés sur la place de l'Ile et viendront compléter l'établissement principal, le bâtiment sera mis aux normes d'hygiène et de fonctionnement selon l'Agenda 21 – notamment en ce qui concerne l'isolation thermique – et ses portes seront élargies pour faciliter l'accès des personnes handicapées. M^{me} Payeras nous a certifié que les crédits prévus ne seraient pas dépassés.

En fin de compte, l'idée de l'aménagement des Halles de l'Ile telle qu'elle est émise dans la proposition PR-445 est très simple: elle consiste à faire le minimum requis, c'est-à-dire la mise en conformité des lieux. L'attribution de la gérance de la brasserie se fera sur concours, le cahier des charges définissant les contraintes auxquelles seront soumis les exploitants du lieu. L'ambition de ce projet est de proposer un menu avec des prix raisonnables, et donc de rendre cet endroit populaire. En commission, nous avons demandé de revoir la question des toilettes. En effet, il conviendrait d'en prévoir plus, en proportion du potentiel de clientèle.

Nous nous sommes également interrogés au sujet des fermages. M. Mugny nous a expliqué que la question était à l'étude et qu'un système de bail semblait convenir le mieux. Par conséquent, de nouvelles propositions nous seront soumises par la suite. Après le rappel de ces quelques points, je termine en saluant le vote majoritaire de la commission des travaux en faveur de la proposition PR-445.

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Le groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants se réjouit de voir enfin ce projet parvenir devant le Conseil municipal. En effet, lorsque le magistrat Mugny avait fait part à ce plénum de son idée de lieu de rencontre accessible à toutes et tous aux Halles de l'Ile, notre groupe avait trouvé que ce lieu s'y prêtait bien. L'établissement actuel compte 100 places; après l'exécution des travaux prévus, il y en aura 190, dont 70 sur la terrasse. Ce projet semble d'autant plus digne d'intérêt que, pour l'instant, il est impossible de se restaurer sainement au bord du Rhône à des prix abordables.

Nous ne reviendrons pas sur le fait que, selon nous, les aménagements existants le long du Rhône et sur la rade nous semblent encore trop peu mis en valeur. En outre, d'après le rapport de la commission des travaux, les Halles de l'Ile ne seraient pas seulement un endroit pour se restaurer, mais aussi un lieu culturel de

rencontre des milieux artistiques, car un espace serait réservé à la musique ou à la danse. Voilà qui nous a paru novateur! En effet, peu nombreux sont les lieux accessibles à toutes et à tous qui offrent la possibilité de se restaurer tout en bénéficiant d'une animation culturelle.

Cependant, c'est également l'aspect financier qui a persuadé le groupe A gauche toute! – Solidarités et Indépendants que le Conseil municipal avait affaire à un bon projet. Nous saluons l'initiative qui consiste à prévoir l'autofinancement de ce lieu commercial et culturel. L'exemple des bains des Pâquis, qui fonctionnent de manière similaire, nous prouve le bien-fondé de ce mode de gestion. Nous estimons que ce projet doit évidemment correspondre au règlement appliqué à tous les fermages de la Ville de Genève; la presse s'étant largement fait l'écho de notre position à ce sujet, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus.

Pour finir, notre groupe suivra de près la conformité de ce dossier à l'Agenda 21. Il nous semble essentiel de créer un lieu correspondant à ce que notre municipalité défend depuis quelques années. En effet, nous considérons les travaux d'aménagement des Halles de l'Ile sur le Rhône comme un apport à la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. A gauche toute! – Solidarités et Indépendants veillera également au respect du bien-être du personnel de la brasserie, et cela par le biais d'une convention collective de travail dont nous avons déjà parlé en commission. Nous sommes très attachés au fait que la Ville, en tant que collectivité publique, se doit de montrer l'exemple à d'autres quant au bon traitement de son personnel ou des travailleuses et travailleurs qu'elle soutient.

Je me permets encore de dire quelques mots sur le rapport de minorité de M^{me} Fontanet. Si je peux comprendre la frustration du Parti libéral de ne pas avoir pu auditionner la Gérance immobilière municipale (GIM) en commission – mais le magistrat qui dirige ce service émane tout de même de ses rangs! – je ne vois pas de quel projet valable peut bien parler la rapporteuse. Vous lui transmettez, Monsieur le président. Je me souviens d'une idée du Parti radical, qui souhaitait créer une crèche sur l'eau aux Halles de l'Ile. Mais quelle bonne idée! Trop d'enfants, on en noie quelques-uns, ça fait des places pour les autres... Mais que nous proposent les libéraux? Rien de mieux!

Pour tous ces motifs, le groupe A gauche toute! – Solidarités et Indépendants soutiendra la proposition PR-445 du Conseil administratif, conformément au rapport détaillé de majorité, et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à faire de même.

Le président. Je rappelle aux conseillères et aux conseillers municipaux qu'ils doivent éviter de «brutaliser» leur micro, car cela provoque des bruits peu agréables dans cette salle.

M. Gérard Deshusses (S). Les Halles de l'Ile sont un lieu magique que de nombreuses villes nous envient. C'est le centre de la cité, un centre assez extraordinaire puisqu'il est entouré d'eau et situé au milieu d'un fleuve qui est comme un immense mouvement au travers de la cité. Et pourtant, les Halles de l'Ile sont aussi un lieu qui a la poisse et qui ne parvient pas à s'en défaire. Une sorte de scoumoune semble lui coller à la peau et aux os.

Rappelons-nous, dans les décennies qui ont précédé la nôtre, le combat mené par des citoyens genevois pour que ce lieu ne soit pas fermé au public lorsque les halles marchandes ont cessé de fonctionner. M. Ketterer, magistrat socialiste, s'est alors vu obligé de prévoir un aménagement du lieu – ce qui a raté, lentement mais sûrement. Ensuite, on a essayé de maintenir la possibilité d'un projet d'avenir comme on prolonge l'existence de quelque chose qui ne veut pas vivre. Et nous en sommes finalement arrivés – parce qu'il le fallait bien! – au projet actuel présenté dans la proposition PR-445.

Le Parti socialiste s'est mêlé de tout le processus qui y a conduit en déposant une série de motions pour demander une verrière – indispensable pour que ce lieu vive – et le prolongement de la passerelle en direction du quai Turretini... En fait, tout un chacun, dans ce Conseil municipal, s'est sérieusement mis au chevet de ce malade qui n'en finissait pas de mourir. Ainsi, plus de 40 projets culturels ont vu le jour pour sauver les Halles de l'Ile! Or, ce soir, il n'en reste qu'un seul – et il est modeste. Il s'agit d'un projet culturel, dans le sens qu'il mise sur la culture populaire; il est donc infiniment respectable, raison pour laquelle le Parti socialiste le soutiendra.

Ah! les bistrots populaires... Il y a une trentaine d'années, nous en avons un extraordinaire, à Genève: la Brasserie du Molard, sur la place du même nom. Cet établissement a été racheté par une entreprise alémanique, puis il est devenu ce que nous regrettons. Mais autrefois, il y soufflait un esprit artistique, politique et – parfois – quelque peu contestataire. On buvait le café dans des grands verres... C'était une autre époque, une belle époque, et on peut en avoir la nostalgie.

Certaines villes ont mieux que nous su préserver ce genre de lieux. Je pense par exemple à Vienne, avec son fameux Café Hawelka, à Prague, avec la Brasserie Mozart... Il y a aussi un fameux café à Cracovie, et il y en a d'autres ailleurs, notamment à Riga ou à Vilnius. En fait, on en trouve dans un grand nombre de villes européennes!

Le Parti socialiste – mais avec quelques réserves qu'exprimera tout à l'heure M^{me} Olivier – acceptera ce soir la proposition PR-445, car il espère qu'un établissement du même genre que ceux que je viens de citer rendra bientôt vie à ce lieu extraordinaire que sont les Halles de l'Ile. Tel est notre espoir...

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti a soutenu l'idée que les Halles de l'Ile restent un lieu vivant, ouvert à toute la population. Il espère bien qu'il en sera ainsi, si le projet qui nous est proposé aboutit. Je rappelle que la commission des arts et de la culture avait demandé à l'unanimité des activités populaires et que l'établissement situé à cet endroit soit ouvert le plus longtemps possible – pourquoi pas vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, comme dans une grande ville? Nous aimons tant dire que Genève en est une... Or c'est justement à travers un tel projet que nous verrons si elle en a plus ou moins l'esprit.

Nous avons eu un bel exemple de réussite populaire lors de la fameuse nuit qui nous a conduits à l'an 2000. Grâce à Signé 2000, une superbe manifestation avait été organisée à cet endroit – mais ailleurs aussi – et il y avait tellement de monde que l'on a pu craindre, à un moment donné, que des gens ne tombent à l'eau, tellement ils se bousculaient... gentiment! C'était vraiment magique. Cette nuit-là, je me suis rendu deux fois aux Halles de l'Ile: la première pour voir ce qui s'y passait, et la deuxième pour vérifier si j'avais bien vu et pour confirmer ma première impression. Il y avait toujours autant de monde, ce qui montre qu'un projet peut réussir si l'organisation est bonne.

Dans le cas qui nous occupe ce soir, la future réussite que nous espérons exige – c'est un détail, mais je pense que les porteurs du projet s'en sont aperçus – de couvrir la cour intérieure. On le sait bien: à Genève, les gens n'aiment pas trop se mouiller... en tout cas, pas tout le temps! Par voie de conséquence, si nous améliorons le projet proposé en prévoyant la couverture de cette cour, nous aurons en permanence la garantie d'une ambiance plus chaleureuse à cet endroit.

Tout à l'heure, lorsque le Conseil municipal se prononcera sur la proposition PR-445, notre groupe aura la liberté de vote. En effet, nous espérons tous une réussite pour les Halles de l'Ile; néanmoins, certains redoutent que le projet, en son état actuel, ne puisse la garantir, alors que d'autres font le pari que tout ira bien, en dépit de quelques insuffisances.

Tel est le message que nous souhaitions exprimer ce soir. Par conséquent, chers collègues, n'interprétez pas mal notre position. La situation est la même que pour le projet de liaison ferroviaire CEVA: nous voulons tous la réussite de l'aménagement des Halles de l'Ile et nous espérons que ceux qui, dans nos rangs, sont un peu sceptiques, seront rapidement convaincus par une vigueur dans la réalisation du projet que nous n'avons pas connue souvent du côté du Conseil administratif – et surtout du magistrat en charge de ce genre de projet. Nous espérons donc que, pour une fois, cela réussira.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral ne soutiendra pas ce projet, et cela pour plusieurs raisons.

Pour les expliquer, je reprendrai certains points abordés lors des débats de la commission des travaux.

Tout d'abord, comme l'a souligné une préopinante, nous n'avons pas obtenu l'audition de la GIM. Nous la souhaitions, afin de connaître le cahier des charges du futur exploitant de l'établissement situé aux Halles de l'Ile, c'est-à-dire ce qui serait demandé exactement à ceux qui pourraient – ou devraient, ou auraient la chance – de reprendre sa gérance.

Nous tenons également à relever le fait suivant. Au cours des travaux de la commission, malgré les propos très rassurants du magistrat, nous avons entendu à de nombreuses reprises certains conseillers municipaux nous dire à quel point ils se réjouissaient de savoir que ceux qui reprendraient le bail de la brasserie des Halles de l'Ile seraient les mêmes personnes qui sont actuellement au bénéfice du fermage des bains des Pâquis. Or les libéraux sont au regret de le constater, la gestion dudit établissement pose de nombreux problèmes, et nous ne sommes donc pas d'accord avec l'éventualité de confier les Halles de l'Ile à ces gérants-là.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas obtenu l'assurance que les consultants bénévoles qui ont mis au point – avec le magistrat, les services concernés et d'autres – le projet en discussion ce soir ne seront pas ceux qui reprendront la brasserie des Halles de l'Ile. Telle est la première objection des libéraux à la proposition PR-445. Nous l'avons exprimée au cours des débats de commission et nous avons été minorisés, puisque notre magistrat n'a pas pu être auditionné.

Notre deuxième objection à l'encontre de ce projet est toute simple: il exige un montant de 1 340 000 francs, simplement pour rénover un restaurant déjà existant, racheter du mobilier et en faire – au dire de certains – un endroit merveilleux. L'intention est bonne mais, quant à nous, nous estimons qu'elle ne constitue pas une priorité en ce moment et qu'il n'appartient pas à la municipalité d'investir dans la restauration. On nous avait promis – et de très nombreuses motions ont été déposées dans ce sens – un merveilleux projet, un projet culturel d'envergure, mais nous n'en voyons pas trace aujourd'hui. J'en suis désolée!

Alors, on nous sert des excuses – d'ailleurs tout à fait légitimes – en prétextant que la Ville n'a pas les moyens de déposer un tel projet. Mais s'il s'agit simplement d'aménager un restaurant de plus, nous n'y sommes pas favorables. L'octroi par la Ville d'avantages à certains établissements et, par ce biais, la municipalisation de la restauration feront une concurrence déloyale aux restaurants déjà existants – et il y en a pléthore, à Genève! Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera la proposition PR-445.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Voilà un projet attendu de longue date par les Verts et, je crois, une partie de la population genevoise. Il me semble bon

de revenir sur l'histoire de ce lieu qui a attiré pas mal de convoitises. En 1845, il abritait les abattoirs et, en 1877, un marché couvert très animé – il s'y trouvait même une cage avec des aigles, que les gens venaient voir un peu comme les ours à Berne. Plus tard, on a même pensé en faire des bains publics – mais cela a été refusé.

J'en viens à notre époque. En 1969, une demande de démolition est déposée. En 1975, M. Ketterer – détail assez piquant – propose de démolir les Halles de l'Ile pour les reconstruire et en faire un lieu accessible à tous, plein d'animation. En effet, ce magistrat jugeait les lieux beaucoup trop vastes pour être réservés aux seuls artistes. Mais voyez-vous, chers collègues, les temps ont changé depuis. Finalement, la pétition demandant le maintien du bâtiment a récolté un certain nombre de signatures et a été acceptée; il a donc été convenu de conserver les Halles de l'Ile dans l'état où elles se trouvent actuellement.

Je rappelle encore que, en 1978, 6 millions de francs ont été versés pour faire de cet endroit un lieu en quelque sorte réservé à un public plutôt restreint. Ensuite, comme quelqu'un l'a déjà dit, entre 1991 et 2000 – donc en l'espace d'une dizaine d'années seulement – 42 projets de tous ordres ont été présentés pour trouver une nouvelle affectation des Halles de l'Ile. Tous ont été refusés! Parmi les plus particuliers, on a cité tout à l'heure celui des radicaux, qui prétendaient faire de cet endroit une île aux enfants avec une crèche si énorme, avec tellement de bambins, que l'on imaginerait plutôt un univers concentrationnaire qu'un lieu destiné à la petite enfance. Evidemment, ce genre de proposition me laisse un peu sceptique...

Que prouve l'histoire des Halles de l'Ile que je viens de retracer? Quel constat pouvons-nous en tirer? Premièrement, on voit bien qu'il y a toujours eu une relation symbiotique et populaire entre Genève et cet endroit. Deuxièmement, ce dernier semble actuellement quelque peu désert. L'ambiance a beau y être sereine, elle ne concerne qu'un public restreint d'architectes, de bédéistes et d'artistes pas suffisamment nombreux pour répondre à la vocation éminemment populaire du lieu.

La proposition PR-445 soumise à la commission des travaux m'a paru basée sur une démarche très originale. En effet, je pense qu'il y a lieu de rappeler ici qu'elle est l'aboutissement de près de deux ans de travail bénévole non seulement de personnes travaillant aux bains des Pâquis, mais également d'artistes. Enthousiastes, ces gens ont élaboré cette proposition en s'inspirant de tous les projets émis précédemment, par le biais des motions déjà mentionnées et de diverses résolutions. Ces projets prévoyaient notamment la mixité des publics sur les plans de l'âge et de la catégorie sociale, de larges horaires d'ouverture – dont le dimanche – l'équilibre entre l'aspect culturel, la consommation et l'animation. Il s'agissait de garantir les conditions d'une fréquentation des lieux aussi dense

que possible. En outre, la commission des arts et de la culture avait demandé que, concernant ce projet, la Ville n'ait qu'un seul interlocuteur investi du rôle de coordinateur et de leadership tout à la fois.

C'est donc après avoir tenu compte des nombreux projets émis par le biais de toutes ces motions et résolutions que l'équipe de bénévoles a présenté la proposition dont nous parlons ce soir. Ce qu'elle envisage, à mon sens, c'est en quelque sorte Genève sur l'eau. Comme cela a été dit tout à l'heure, nous avons affaire à un lieu magique. Il s'agit d'y réconcilier la population genevoise non seulement avec les rives du Rhône, mais également avec l'île où sont situées les Halles. Il faut donc les animer grâce à une brasserie ouverte tous les jours jusqu'à très tard, afin que les gens puissent s'y retrouver dans une atmosphère conviviale et chaleureuse. Il y aurait aussi des animations hebdomadaires de nature très variée – tantôt plus conviviales, tantôt plus individuelles – comme des concerts, des jeux d'échecs, etc.

Un autre point positif qu'il faut à mon avis reconnaître à ce projet est le coût minimal du réaménagement des Halles de l'Île – heureusement que nous avons échappé à leur démolition! – pour un résultat maximal. Pensez-y, chers collègues: on ne demande que 1 340 000 francs pour retaper un bâtiment que l'on pensait autrefois devoir détruire au nom de restrictions budgétaires! Je souligne également l'aspect de la création d'emplois, puisque le projet tel qu'il est décrit dans la proposition PR-445 en prévoit 60 nouveaux. Il faut encore mentionner l'augmentation de la capacité d'accueil de la brasserie dans ses différentes halles – et pour cause, puisqu'elle passera de 100 à 190 personnes!

J'ajoute qu'il s'agit là d'un projet modulaire réalisable en plusieurs étapes, ce qui lui donne un intérêt supplémentaire. S'il n'est pas prévu, pour l'instant, d'intervenir sur la verrière, rien n'empêche que, dans quelques années, nous votions un crédit destiné à sa restauration – je rappelle qu'elle a été installée en 1877 et qu'elle mériterait peut-être d'être refaite.

Enfin, les Verts ont soumis à la commission des travaux une recommandation qu'elle a acceptée à la majorité. En effet, le cahier des charges très précis du futur exploitant – il nous avait été transmis dans le cadre de ce projet, vous transmettez à qui de droit, Monsieur le président... – comportait déjà un certain nombre d'éléments concernant non seulement le chiffre d'affaires, mais également l'Agenda 21. Or les Verts souhaitent que soient également pris en compte un certain nombre de principes inscrits dans la Charte de l'économie sociale et solidaire, notamment par rapport à la finalité en la matière d'un tel projet, mais aussi quant au mode de fonctionnement de l'établissement en question et à la prise de décisions démocratiques à son sujet.

Pour toutes ces raisons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter la proposition PR-445, qui

permettra aux habitants de Genève de se réapproprier cet espace insulaire devenu quelque peu privatif, mais également la création de lien social. Je rappelle, enfin, que l'aspect modulaire du projet nous permettra de rêver au milieu des flots...

M. Philippe Herminjard (R). Le groupe radical refusera bien évidemment la proposition PR-445, tout simplement parce que les radicaux sont des gens raisonnables, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois ce soir.

Raison de plus pour souligner que le projet présenté ici ne tient pas la route sur le plan financier. Si la Ville avait les compétences requises pour gérer des restaurants, cela se saurait, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux! Pourquoi en rajouter une couche? Nous avons passé toute l'année 2006 à souligner et à répéter que le Conseil administratif en particulier et la Ville en général, avec son administration, n'étaient pas un interlocuteur idéal dans la gestion de restaurants. Alors, pourquoi la gauche tout entière et unie vient-elle avec un nouveau projet dans ce sens? La démonstration a pourtant été faite en long, en large et en travers que la compétence de gérer des restaurants en de magnifiques endroits de Genève n'était en tout cas pas l'apanage du Conseil administratif! Je le répète: pourquoi soumettre une fois de plus à l'étude du Conseil municipal un projet de restaurant géré par la Ville?

Je voudrais rappeler ici le cas du Restaurant Le Lacustre, fermé depuis deux ans, ce qui nuit gravement à l'image touristique de Genève. Lorsque, par une belle soirée d'été, on a envie de se délasser à cet endroit au bord du Rhône, on y trouve maintenant un magnifique restaurant vide! Pourquoi continuer à nous invectiver à propos des fermages? Il a été démontré que cela n'avait plus rien à voir avec la gestion des restaurants de la Ville de Genève. Je ne comprends donc pas la volonté de la gauche de remettre sans cesse sur le métier des projets qui ne fonctionnent pas dans notre municipalité.

Je termine en donnant un autre exemple peu reluisant de gestion d'établissement par la Ville: celui du restaurant – ou de la brasserie, appelez cela comme vous voudrez – situé au 25 de la rue du Stand. Sa gérance a été confiée à une association, et on nous a dit que ce serait formidable sur le plan culturel. Mais sur le plan financier, cette opération se résume à une catastrophe! Et voilà que, pour les Halles de l'Ile, on vient de nouveau arguer qu'il s'agit d'un projet culturel. Mais non, Mesdames et Messieurs les représentants de la gauche! Ce projet n'a rien de culturel! Il s'agit tout simplement de définir la gestion d'un restaurant où les gens pourront venir manger! De plus, la situation de cet établissement ne facilite pas son accès pour les personnes qui utilisent un mode de transport individuel; il serait donc inimaginable de pouvoir y manger rapidement le soir si l'on s'y rendait en voiture, par exemple. Je pense qu'il s'agit là, tout simplement, de créer

un lieu alternatif pour faire plaisir à quelques apparatchiks de la scène alternative genevoise, et rien d'autre!

Un autre argument avancé par les tenants du projet est celui de l'autofinancement. Or là aussi les exemples d'échec en la matière sont nombreux; j'en ai cité un tout à l'heure en évoquant le cas de la rue du Stand. Démonstration n'est donc plus à faire. Et puis on nous dit encore que les Halles de l'Ile sont un lieu magique... Je l'ai entendu de la bouche d'un représentant du groupe socialiste, suivi par les Verts. Ce n'est pas vrai! Il ne s'agit pas d'un lieu mythique, mais d'un trou financier! Pour toutes ces raisons, les radicaux refuseront la proposition PR-445.

M^{me} Christiane Olivier (S). Comme mon collègue Gérard Deshusses l'a exprimé à sa façon toujours subtile, le groupe socialiste, contrairement à d'autres, a été quelque peu déçu par la proposition PR-445 – non pas en ce qui concerne strictement les travaux demandés pour l'agrandissement de la brasserie, mais parce que nous estimons que, vu le contexte culturel du lieu, ce projet méritait un développement plus approfondi.

Je me suis même demandé pourquoi cette proposition n'avait pas été envoyée également à la commission des arts et de la culture. En effet, les rapports de majorité et de minorité soumis ce soir émanent de la commission des travaux. Cette dernière a fait son travail, mais elle a examiné le projet principalement – malgré quelques interrogations de nature différente – selon le mandat qui lui a été confié, à savoir sous l'angle des travaux à effectuer et sur leur coût.

Or je pense que la spécificité du lieu – surtout parce qu'il fait partie intégrante du concept du Fil du Rhône, auquel le Parti socialiste est particulièrement attaché – aurait mérité une réflexion plus large englobant la totalité du bâtiment concerné, c'est-à-dire également les étages supérieurs, et non pas seulement le rez-de-chaussée. Je ne reviens pas sur l'aspect culturel, car je viens d'en parler.

Comme l'a souligné mon collègue M. Deshusses, 42 projets ont été élaborés pour améliorer l'animation des Halles de l'Ile, projets qui n'ont pas eu l'heur de plaire au Conseil administratif ni au Conseil municipal. Mais de là à limiter cette animation à l'agrandissement d'une brasserie... Voilà qui me laisse un peu sur ma faim.

Cependant, nous ne ferons pas la fine bouche et, bien que pas vraiment enthousiasmé par la proposition PR-445, le groupe socialiste la votera. Nous estimons que nous devons aller de l'avant. Nous espérons qu'il s'agira là d'un début de réflexion sur la réhabilitation des Halles de l'Ile et que l'expérience de la brasserie sera concluante.

Mais afin d'être tout à fait rassurée quant à l'opportunité de cette proposition et la gestion future de ce lieu «culturo-commercial d'animation», je souhaiterais que le Conseil administratif me réponde sur deux points. Ma première question s'adresse plus précisément à M. Mugny. La brasserie agrandie occupera toute l'aile sud des Halles de l'Ile, côté quai de la Poste. Or, à ce jour, il y a deux arcades dans cette aile, dont l'une est occupée par la fédération Act-Art – l'ex-CARAR – et l'autre par la Librairie Comestibles. J'aimerais si possible que M. le magistrat me confirme que ces deux entités ont été relogées, et où.

Ma deuxième question concerne un point déjà mentionné. Elle aurait dû être posée à M. Pierre Muller et je regrette que nous traitions de la proposition PR-445 en son absence. Il s'agit de l'exploitation future de la brasserie, tous les fermages de la Ville ayant été regroupés au sein de la GIM, qui dépend du département de M. Muller. Nous savons que, selon le règlement de la GIM, tout fermage doit faire l'objet d'un appel d'offres public.

Mon interrogation – voire mon embarras – provient du fait que la proposition PR-445 mentionne à plusieurs reprises un groupe de bénévoles constitué en 2003, qui a analysé les différentes pistes émises dans les 42 projets précités puis a élaboré son propre projet d'animation et de gestion des Halles de l'Ile. Or c'est celui-là même qui a ensuite été retenu par la Ville et présenté en 2005. Entre parenthèses, il faut quand même remercier chaleureusement ce groupe de bénévoles, dont le travail a d'ailleurs dépassé le stade du bénévolat – là, c'est plutôt de l'apostolat! Il a donc élaboré un budget prévisionnel et a même participé à l'élaboration du cahier des charges, qui prévoit entre autres le taux de redevances de la Ville.

Ma question est prévisible, après ce que je viens de dire: cela signifie-t-il que le fermage de cette brasserie – dont l'attribution est du ressort de la GIM, je le souligne – sera attribué à ce groupe de bénévoles? Ou un appel d'offres public sera-t-il lancé, comme l'exige le règlement de la GIM? Je remercie le Conseil administratif de bien vouloir me rassurer sur ces deux points.

M. Pascal Rubeli (UDC). A la page 10 du rapport de majorité, il est mentionné que, lors du vote de la proposition PR-445 en commission, l'Union démocratique du centre lui a opposé un refus «sans commentaires». Mais cela ne veut évidemment pas dire que nous n'avons pas réfléchi!

D'une certaine manière, les Halles de l'Ile sont un lieu magique, il est vrai. Il est tout aussi vrai que c'est un endroit privilégié au centre de la ville. Mais le projet qui nous a été proposé, comme cela a déjà été répété à plusieurs reprises, n'est pas assez ambitieux, et il nous laisse sur notre faim. En effet, à notre avis, il n'est peut-être pas ce qu'il nous faut. Certaines des auditions que nous avons deman-

dées – comme celle de la GIM, mais aussi celle de M. Dumuid, l'exploitant des bains des Pâquis – nous ont été refusées, ce qui nous a conduits à refuser le projet décrit dans la proposition PR-445. Je l'ai dit, nous nous attendions à un projet de plus grande ampleur. La réalisation de celui que l'on nous a soumis là n'est pas une priorité pour nous, même s'il est important que la Ville fasse quelque chose pour les Halles de l'Ile.

Un autre aspect nous a surpris: la manière dont allait être gérée la brasserie – cela d'autant plus que nous n'avons pas pu auditionner la GIM à ce sujet. Nous avons compris qu'il y avait un risque de gérance de type associatif, contre laquelle nous n'avons rien quant au principe, mais qui débouche souvent sur l'octroi de subventions. Ce point n'étant pas très clair pour nous, nous avons hésité à nous abstenir ou à accepter le projet en faisant confiance au magistrat, avec l'espoir que sa vision de l'avenir des Halles de l'Ile correspondrait à nos attentes. Mais compte tenu de toutes les questions laissées en suspens et même si nous savons pertinemment que la proposition PR-445 sera votée par le plénum, nous la refuserons.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, certains ont eu raison de dire que le groupe radical avait fait d'excellentes propositions concernant les Halles de l'Ile, même si elles n'ont malheureusement pas eu de succès. Mais vous vous souvenez certainement d'un autre excellent projet, celui de Vacheron Constantin. C'était la meilleure solution pour les Halles de l'Ile, et la gauche l'a refusée! Elle n'est même pas entrée en matière, alors que ce projet n'aurait pas coûté un centime à notre commune. Et nous voilà maintenant devant une proposition de dernière minute!

M. Deshusses nous a fait un petit laïus sur les brasseries des ex-pays de l'Est, comme à Prague. Il a raison! Dans ce genre de villes, des restaurants sont implantés depuis des centaines d'années et ils font partie de la tradition. A Genève, nous avons connu de tels établissements, mais ils sont fermés. Aujourd'hui, on peut difficilement prétendre qu'il est possible d'implanter d'un jour à l'autre aux Halles de l'Ile une brasserie qui deviendra immédiatement une tradition et se maintiendra une centaine d'années! Il n'est pas si simple de gérer un restaurant!

Certains ont fait allusion aux bains des Pâquis, mais n'oublions pas que la Ville les subventionne à hauteur de 400 000 francs par an – enfin, ce restaurant n'est peut-être pas directement subventionné, mais il en profite quand même en partie. Il faudrait faire une meilleure analyse de la situation aux bains des Pâquis, que la gauche aime tant. C'est vrai, l'établissement en question fonctionne bien et il est convivial... Mais je ne dirais pas que nous pouvons transplanter le même modèle aux Halles de l'Ile! Genève est une petite ville, pas une cité de 1 million

d'habitants où l'on peut créer du jour au lendemain un restaurant qui ne désespère pas et marche bien. Vous devez aller manger tous les jours aux Halles de l'Ile – et nous aussi d'ailleurs – et y amener des connaissances pour que la brasserie puisse tourner!

Le gérant du restaurant actuel – je crois qu'il y travaille depuis cinq ans déjà – a refusé de reprendre la nouvelle brasserie. S'il s'agit d'un établissement rentable susceptible de bien fonctionner, on peut se demander pourquoi. Un restaurateur, un professionnel, connaisseur des lieux, n'aurait sûrement pas refusé de continuer d'y travailler si c'était rentable!

Comme l'a déjà dit mon collègue Philippe Herminjard, le groupe radical est réticent à l'égard de ce projet. A mon avis, il sera difficile de créer aux Halles de l'Ile une brasserie comme la souhaite la gauche, à moins d'adopter la même solution que pour le Restaurant Le Lacustre, c'est-à-dire trouver une personne d'accord d'investir 1 340 000 francs au total. Pourquoi ne pas procéder ainsi, comme pour Le Lacustre? Au sujet des fermages de la Ville de Genève, une motion est toujours quelque part dans un tiroir et n'a pas encore été traitée en commission. Mais, je le répète: pour un emplacement aussi favorable que les Halles de l'Ile, comme le dit la gauche, nous devrions pouvoir trouver quelqu'un – un restaurateur ou une chaîne – qui assumerait les investissements nécessaires. C'est ce que voulait faire Vacheron Constantin...

Vous voulez pour cette future brasserie, vous les représentants de la gauche, des prix bas et populaires. Vous vous trompez! De tels restaurants ne sont plus viables aujourd'hui. Il faut trouver une bonne moyenne de prix pour réussir à gérer une brasserie.

Je le répète, nous pourrions être d'accord avec ce projet de restaurant si la Ville ne devait pas en faire les frais. Alors, réfléchissons avant de voter...

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). J'aimerais réagir à certains propos que j'ai entendus au cours de ce débat. Pour rassurer M^{me} Fontanet, je confirme que la gérance de la future brasserie sera bel et bien attribuée par le biais d'une mise au concours. Il n'a jamais été question de la confier aux personnes qui gèrent actuellement les bains des Pâquis – bien que celles-ci aient amené leur savoir-faire et leur expérience dans la consultation qui a conduit à l'élaboration du présent projet, ce dont, personnellement, je me réjouis.

Monsieur le président, je vous prie de transmettre à M. Herminjard que l'on ne peut pas comparer tout et n'importe quoi. On ne peut pas comparer la cafétéria de la rue du Stand et les Halles de l'Ile. L'Alternative se réjouit, bien sûr, de voir naître la future brasserie, lieu rassembleur, qui mettra beaucoup plus de vie à cet endroit précis du centre de Genève.

Certains se plaignent que le qualificatif «culturel» soit attribué à de trop nombreux endroits à Genève. S'il s'agit ici de proposer une grande brasserie, c'est parce que certains artistes nous ont fait savoir qu'il manquait dans notre ville, malgré l'offre culturelle importante, un endroit où les spectateurs et les artistes pourraient se retrouver après les spectacles, simplement pour discuter de ce qu'ils ont vu et se rencontrer. Un tel lieu fait défaut chez nous. C'est pourquoi il serait bon que cette brasserie des Halles de l'Ile soit ouverte trois cent soixante-cinq jours par an.

L'Alternative se réjouit également d'offrir là un lieu ouvert à tous les publics, avec des prix plus modestes qu'ailleurs, et qui soit fortement fréquenté. C'est pour cette raison, chers collègues, que le groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants et l'Alternative tout entière vous encouragent à voter le crédit demandé dans la proposition PR-445.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je m'étonne des propos tenus tout à l'heure par la préopinante socialiste M^{me} Olivier, qui s'étonnait de l'absence de Pierre Muller et regrettait qu'il ne puisse pas, ce soir, lui donner certains renseignements sur ce projet. Pourtant, l'audition du même magistrat a été demandée en commission, mais elle n'a pas été acceptée!

Quant à la gestion de la future brasserie des Halles de l'Ile, je laisse à la gauche le bénéfice du doute sur l'efficacité de la gestion prévue – c'est sa responsabilité! Si elle parvient à faire fonctionner l'établissement en question, je l'en félicite dès aujourd'hui et je reconnaitrai – plus tard – qu'elle avait raison dans sa manière de considérer ce projet.

Mais j'aimerais évoquer ce soir la réalité économique de la profession de restaurateur, un métier sinistré – je ne suis pas le seul à le dire depuis quatre ans, dans cette enceinte, puisque les journaux en parlent régulièrement. Et voilà que certains viennent aujourd'hui prétendre dans ce plénum qu'une brasserie pourrait être ouverte trois cent soixante-cinq jours par an, toute la journée et toute la nuit, avec animation musicale, aux Halles de l'Ile. Mais la majorité d'entre eux n'ont jamais exercé la profession de restaurateur! Je les avertis qu'ils devront réaliser un chiffre d'affaires extrêmement important pour rentrer dans leurs frais.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de cela, mais également de respecter les conventions collectives de travail. En effet, elles ne le sont souvent pas, dans cette profession, parce que tout le monde tire le diable par la queue. Il faut également respecter les horaires légaux des employés: quarante heures de travail par semaine, et pas une de plus, avec deux jours consécutifs de congé hebdomadaire. Une ouverture de la brasserie sept jours sur sept impliquera de doubler les équipes.

On nous dit que 60 emplois seront créés, mais ce sera aux dépens d'autres établissements qui se verront obligés de fermer leurs portes. Nous savons bien – je l'ai déjà dit souvent ici – qu'actuellement un tiers des restaurants changent de mains chaque année. Par conséquent, il est trop facile de parler de création d'emplois dans une profession sinistrée. Il est même question, maintenant, dans certains établissements, de faire payer 5 francs le droit de s'asseoir! C'est dire l'état de la restauration en Suisse!

Quant au chiffre d'affaires, comme je l'ai dit tout à l'heure, il devra être très important pour couvrir les frais des diverses prestations prévues. En outre, il s'agira pour nous d'être sûrs de ne pas nous faire «embobiner» par un chiffre d'affaires dont nous ne maîtrisons pas vraiment la manière de le réaliser. Je le dis dès aujourd'hui, nous devons faire des contrôles. Si vous voulez, dans les rangs de la gauche, que cette affaire soit viable, si vous pensez que vous ferez de la restauration mieux que les restaurateurs eux-mêmes qui, pour certains, sont dans le métier depuis longtemps, je vous laisse le bénéfice du doute, mais je tire la sonnette d'alarme devant les risques que vous prenez.

Vous voulez aujourd'hui consacrer 1 340 000 francs à un établissement qui – comme l'a dit M. Deshusses tout à l'heure – a eu beaucoup de peine à tourner, et cela depuis des années. Genève regorge d'autres endroits aussi «mythiques» que celui-là; pourtant, ils ont changé de mains à de nombreuses reprises. Prenons l'exemple de l'ex-Landolt, en face de l'Université: ce restaurant a été repris maintes fois. Ces affaires ne fonctionnent pas et changent de mains constamment. A chaque fois, les gens remettent au pot, mais toutes les nouvelles tentatives se soldent par un échec. Voilà pourquoi je dis que la gauche, aujourd'hui, prend des risques.

Elle veut consacrer 1 340 000 francs à cette brasserie des Halles de l'Ile alors que, pour ma part, j'estime que nous pourrions utiliser cette somme pour la rénovation de certains appartements dont la GIM est propriétaire. C'est une question de priorité... Moi, je préfère rénover des appartements, les représentants de la gauche préfèrent s'inventer restaurateurs... Mais je les préviens encore une fois: c'est un métier difficile et ils prennent de gros risques. Il ne faudra pas venir se plaindre, demain, que les salaires et les horaires des employés de la brasserie ne sont pas respectés, avec du personnel au gris ou au noir – il ne faudra pas venir nous le reprocher! (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Guy Jousson (T). Chers collègues, j'interviens très rapidement, car bien des choses ont déjà été dites. Il est vrai que nous avons refusé le projet de Vache-

ron Constantin, car nous estimons que ce lieu qualifié de magique par certains doit être accessible à tout le monde. Il éveille de nombreuses convoitises, selon des goûts et des envies différents, mais le projet de Vacheron Constantin le rendait inaccessible à partir d'une certaine heure. Nous étions donc là en plein paradoxe, raison pour laquelle nous l'avons refusé.

Certains prétendent que la nouvelle brasserie des Halles de l'Ile ferait une concurrence déloyale aux restaurants des alentours – je pense au restaurant de l'Hôtel du Rhône, par exemple. Je le rappelle, il s'agit d'établissements d'un certain prestige et je ne crois pas que celui dont nous parlons ce soir soit susceptible de leur opposer une concurrence frontale. Il n'en est pas moins vrai que les petits bistrots ont de la peine à survivre, parce qu'ils sont très nombreux – or ce sont eux qui demandent 5 francs pour y entrer. A mon sens, un restaurant proposant des prix «démocratiques» a tout à fait sa raison d'être aux Halles de l'Ile.

En cela, le projet décrit dans la proposition PR-445 est suffisamment bien ficelé pour être intéressant. Cela n'empêche pas qu'il est très ouvert et qu'il nous permettra d'avancer encore, car il ne s'agit pas d'un produit fini. Evidemment, il est impossible d'établir un projet répondant aux souhaits des 80 conseillers municipaux! Personne n'y parviendra jamais, ni la droite avec Vacheron Constantin, ni la gauche avec un certain nombre d'autres projets.

Il me semble bon que le Conseil municipal s'en tienne à cette proposition bien ficelée, mais ouverte. C'est pour cette raison que le groupe A gauche toute! – Parti du travail votera la proposition PR-445.

M. Gérard Deshusses (S). Au cours de ma première intervention, comme le soulignait M. Winet, j'ai cité une série de villes situées plutôt à l'est sur la carte de l'Europe – mais je m'en suis tenu là pour faire court, car j'aurais pu en mentionner d'autres comme Paris, Madrid, Bruges... Un magnifique café dans le vieux Stockholm mérite aussi que l'on s'y attarde un bon moment – ce que je ne ferai pas ce soir. Je suis un amoureux de ces bistrots-là.

Mais prenons le cas du Landolt, un lieu qui avait un véritable génie. Quand il a été restauré pour la première fois de manière rigoureuse, dans les années 1970, durant les travaux, sa clientèle – dont j'étais – s'est déplacée de quelques pas dans un baraquement installé aux Bastions. Le Landolt n'a pas perdu un seul client à cause de ces travaux, même si nous avons ensuite retrouvé un bistrot passablement détérioré, c'est vrai. Quelle est la suite de son histoire? Il a tout perdu: ses tables, les gravures sur ses murs et même son nom. Par conséquent, y aller aujourd'hui n'a franchement aucun sens. Je ne connais pas sa clientèle actuelle car, comme toute celle de l'époque, j'ai déserté ce lieu. Je crois que l'établissement en question a connu faillite sur faillite – ou peu s'en faut; en tout cas, il n'est plus cité nulle part, ni dans les guides, ni dans les mémoires.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour notre part, nous pensons que, quand on dispose d'un lieu comme les Halles de l'Ile, on peut y solliciter une clientèle qui n'attend que cela. Si j'ai cité ces villes d'Europe, tout à l'heure, c'est parce qu'elles ont été capables de réussir en la matière, et je suis convaincu qu'il est possible d'en faire autant chez nous. Il existe à Genève une clientèle pour ce genre de bistrot et il convient donc de réaliser le projet de brasserie aux Halles de l'Ile. Nous en avons la possibilité et il est normal de le faire. Genève n'est pas différente des autres villes! La clientèle existe, le lieu, nous l'avons... Faisons le simple pari d'y mettre un bistrot qui sera un lieu social, un lieu d'échanges où l'on pourra discuter art et musique, comme dans d'autres grandes villes. Au Parti socialiste, nous sommes sûrs que c'est possible!

Evidemment, en ne s'en tenant qu'à l'aspect de la rentabilité pour viser une certaine clientèle type, on finit, comme dans certains bistrots suisses alémaniques, à demander 5 francs rien que pour l'entrée... Ceux qui font cela n'exercent effectivement pas le même métier que celui que nous voulons voir se développer aux Halles de l'Ile.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Deshusses que les villes qu'il a citées comptent entre 1,5 et 3 millions d'habitants. A Genève, le nombre d'établissements de restauration s'est multiplié par 2,5 – mais pas le nombre d'habitants!

Je voudrais également souligner un autre point que mon excellent collègue a peut-être omis dans son intervention de tout à l'heure: c'est la grande différence entre les bains des Pâquis et les Halles de l'Ile. Dans le premier cas, les bains attirent le monde qui, par définition, se rend ensuite au restaurant. Aux Halles de l'Ile, ce n'est pas pareil, c'est même exactement le contraire: il faudra attirer les gens, et ensuite les occuper. Mais comment? En octroyant des subventions au restaurateur, pour qu'il puisse entretenir un groupe de musique? Que vont penser ceux qui ne peuvent pas se payer un orchestre pour attirer de la clientèle? La Ville, en s'improvisant restaurateur, ne leur fera-t-elle pas tout simplement de la concurrence déloyale? Celui qui ira manger un plat du jour aux Halles de l'Ile sera un client perdu pour un établissement privé des environs.

Voilà une responsabilité de notre municipalité que la gauche a totalement occultée! Je suis désolé de devoir le rappeler à cette assemblée, mais ce n'est pas sérieux. Nous ne pouvons pas aller dans cette direction-là.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai toutes et tous écoutés très attentivement, mais surtout M. Blaise Hatt-Arnold. En effet, il connaît son métier et sait de quoi il parle.

Moi-même – je le dis à titre personnel – j'adore les brasseries... Or dans le quartier où j'habite, on constate des changements de restaurateur à peu près tous les deux ans. Quelqu'un consacre son deuxième pilier à une affaire, il perd tout, il la revend et on en trouve un autre... M. Blaise Hatt-Arnold a tout à fait raison, et il connaît sa profession, je le répète.

Mettre une brasserie aux Halles de l'Ile, c'est bien beau, mais ce n'est vraiment pas le rôle de la Ville de s'improviser restaurateur. Si vous, la gauche, vouliez consacrer le montant de ce crédit à la municipalisation des crèches, je dirais que tel serait le rôle d'une corporation de droit public. Mais si vous voulez faire de la restauration parce que vous trouvez bien qu'il y ait un bistrot associatif aux Halles de l'Ile, franchement, je ne suis plus d'accord!

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

M. Alain Dupraz (T). Monsieur le président, je vous prie de rappeler à M. Queloz la suppression de la clause du besoin concernant les établissements publics à Genève. S'il estime que, maintenant, trop de bistrots ferment relativement rapidement leurs portes et font faillite, qu'il s'adresse à la majorité de droite du Grand Conseil, qui a supprimé cette clause du besoin!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas vous reparler du projet présenté dans la proposition PR-445, mais répondre à un certain nombre de questions qui viennent d'être posées.

M. Hatt-Arnold s'est exprimé avec beaucoup d'émotion – et à raison – au sujet des problèmes que soulèverait la gestion par la Ville de l'établissement prévu aux Halles de l'Ile. Mais justement, la Ville ne le gèrera pas! Comme nous l'avons fait pour Le Lacustre, La Potinière, le Café-Restaurant du Grütli et le Barocco, nous en confierons la gestion à quelqu'un. Je tenais à le préciser en premier lieu.

Ensuite, je ne sais plus qui a dit qu'il vaudrait mieux louer cet établissement à une personne qui en assurerait les investissements et la gestion. Or nous sommes tout à fait d'accord avec cette option! Mon camarade et collègue Manuel Tornare en est témoin, lui qui s'est battu des années pour que Pierre Muller accepte ce mode de procéder. En effet, lui, il voulait être patron et gérer les établissements! Et nous nous sommes battus pour que la Ville cesse de se mêler de la comptabilité des restaurants! Nous sommes en train d'obtenir gain de cause, mais ce magistrat résiste encore pour préserver certains endroits qu'il ne veut pas louer de la sorte. Quant à nous, je le répète, nous préférons qu'un lieu soit loué par mètre carré,

point final! C'est donc ce qui se fera pour la plupart des restaurants propriété de la Ville de Genève – mais pas pour tous.

J'en viens maintenant au cas des bains des Pâquis, dont il a été question tout à l'heure. L'établissement concerné y réalise un magnifique chiffre d'affaires – il est donc rentable, puisqu'il verse d'ailleurs des contributions importantes à la Ville. Je reconnais qu'il bénéficie d'un arrangement spécial avec la Ville. En effet, il y a 5% de prélèvement sur les premiers 300 000 francs, puis 7,5% ensuite. En échange, la Ville a posé toute une série d'exigences: plat du jour à 11 ou 12 francs, première boisson très bon marché... Ces exigences nous permettent de faire un geste envers cet établissement... (*Remarque de M. Winet.*) Mais je vous ai écouté, moi, Monsieur le conseiller municipal!

Le président. Monsieur Winet, s'il vous plaît, écoutez M. le conseiller administratif!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Winet! Je le sais, vous avez dirigé le Mövenpick et d'autres établissements! Je vous dis simplement que la Ville fait des choix et que, de temps en temps, dans ce cadre, elle pose des exigences en échange de certaines concessions financières. Tel n'est pas le cas pour le Café-Restaurant du Grütli ou le Kiosque des Bastions, mais les prix y sont beaucoup plus élevés qu'aux bains des Pâquis, vous le savez comme moi.

A propos du futur gérant de l'établissement, soyons clairs. Il y aura un appel d'offres public, je l'ai dit des dizaines de fois! J'ai toutefois le sentiment que, plus je le dis, plus on me soupçonne quand même de vouloir attribuer moi-même cette gestion à quelqu'un de mon choix. Tout d'abord, ce n'est pas moi qui choisirai, mais le magistrat Pierre Muller ou son successeur – cela dépendra du temps nécessaire pour réaliser les travaux – et sur la base d'un appel d'offres public. J'insiste: c'est le magistrat en charge de la GIM qui attribuera la gestion de la future brasserie des Halles de l'Ile. Evidemment, il devra soumettre sa décision à l'ensemble du Conseil administratif, c'est la règle.

Il y aura donc appel par concours et je n'imagine pas, après tout ce qui vient d'être dit, que les gérants des bains des Pâquis postuleront! Tout le monde se méfierait immédiatement! Je ne pense pas qu'ils le feront mais, quoi qu'il en soit, je le répète, ce n'est pas moi qui désignerai qui se verra attribuer la gestion de l'établissement en question.

M^{me} Christiane Olivier m'a interrogé au sujet des deux commerces actuellement installés dans l'aile sud des Halles de l'Ile. En réalité, Act-Art n'est pas un

commerce mais un lieu réservé aux artistes. Eux, ils déménageront en face, là où se trouvait jusqu'à récemment le Centre d'arts appliqués contemporains. Cette institution ayant fait faillite, nous avons libéré ses locaux et Act-Art est tout à fait d'accord de les occuper. En échange, nous organisons avec eux une série d'expositions hors les murs, ce qui compensera largement les mètres carrés qu'ils perdront en déménageant dans l'autre partie du bâtiment.

En ce qui concerne la Librairie Comestibles, il faut dire que son bail aux Halles de l'Ile est très bon marché pour cet endroit situé au cœur de la ville, comme c'est le cas pour les baux renouvelables que nous établissons en attendant que les gens partent: en bref, dans ce genre de cas, nous concluons des arrangements. Nous avons proposé à cette librairie des solutions relativement bon marché dans des quartiers un peu moins centrés, mais elle a de la peine à les accepter. Les négociations sont encore en cours, et nous espérons que la librairie déménagera, même s'il est possible que nous devions aller en justice pour cela. Je le répète: nous lui avons fait plusieurs propositions, lesquelles ont toutes été refusées, à ma connaissance.

Quant au cahier des charges du futur exploitant de la brasserie des Halles de l'Ile, je rappelle à M^{me} Nathalie Fontanet que ce document a été remis au Conseil municipal avec la présentation du projet. Depuis, nous l'avons remanié pour obtenir un cahier des charges assez comparable à celui des bains des Pâquis. Mais cela ne veut toujours pas dire que ses gérants reprendront la brasserie des Halles de l'Ile, car nous aurons les mêmes exigences sur les prix du menu, de la boisson la moins chère, et ainsi de suite.

Je précise encore que, si la commission des travaux n'a pas accepté de recevoir Pierre Muller, le Conseil administratif n'en est pas responsable! Je ne peux donc pas me prononcer sur ce point. J'espère avoir répondu aux questions sur la gestion des Halles de l'Ile. Evidemment, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter la proposition PR-445. Cependant, je vois qu'un certain nombre d'entre vous attendent encore de prendre la parole. D'autres questions seront peut-être encore posées, auxquelles je répondrai ultérieurement.

M. Philippe Herminjard (R). J'aimerais faire part à ce plénum de deux réactions des radicaux. La première concerne l'intervention du Parti du travail, selon laquelle nous devrions renvoyer la balle à la droite du Grand Conseil, qui a supprimé la clause du besoin. En effet, nous attendons des communes qu'elles n'administrent en aucune manière des établissements publics commerciaux. Cela relève du simple bon sens, à un moment donné. C'est donc très bien si la clause du besoin a disparu. Que la saine concurrence joue son rôle dans la gestion et la survie des établissements... quand ces derniers sont dignes de survivre, évidemment!

En ce qui concerne la future brasserie des Halles de l'Ile, cela ne semble justement pas être le cas, à entendre l'Alternative nous dire et nous écrire noir sur blanc que l'établissement sera autofinancé. Evidemment, je tombe de haut, quelques minutes plus tard, lorsque j'entends le magistrat alternatif M. Mugny nous dire qu'il faudra effectivement aider financièrement les gérants de la brasserie, car elle ne peut pas à la fois offrir des prestations bon marché et rester concurrentielle. Sur ce plan, M. le conseiller administratif a raison, voilà qui relève du simple bon sens. Mais c'est contraire aux affirmations de l'Alternative ce soir et à ce que stipule la proposition PR-445! Vous, la gauche, je vous laisse régler vos comptes entre vous. Proposez-nous la vérité, plutôt que son contraire!

Alors que le Conseil administratif ne compte que deux membres présents ce soir – M. Manuel Tornare et M. Mugny, les trois autres étant absents – M. Mugny a attaqué M. Muller en l'accusant de vouloir rester le roi des fermages. Jusqu'à présent, les dissensions au sein du Conseil administratif ne nous parvenaient que par l'intermédiaire de la presse, mais je vois que ces viles attaques investissent maintenant notre plénum. Je me vois contraint de le regretter.

Je souhaite que nous revenions à des projets plus réalistes et réalisables – c'est-à-dire plus raisonnables, terme déjà utilisé en début de soirée... Soyons raisonnables et reconnaissons nos responsabilités! Le projet présenté dans la proposition PR-445 est un gouffre financier, nous le vérifierons rapidement. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, sachez que, si vous votez ce soir le crédit demandé, vous forcerez tous les contribuables de la Ville de Genève à payer les bières et les plats du jour bon marché des clients de la brasserie des Halles de l'Ile! Ces plats seront certainement très bons, mais ils n'en demeureront pas moins subventionnés grâce aux impôts des contribuables.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Dupraz que les libéraux ont effectivement revendiqué la suppression de la clause du besoin au Grand Conseil – et pour cause: les proportions prises par le marché de la remise d'établissements – le pas-de-porte – étaient telles que c'était devenu un commerce surréaliste. Malheureusement, un grand nombre d'exploitants de restaurants y avaient consacré leur deuxième pilier et ils ont fait les frais de la situation le jour où la banque leur a dit que, vu la suppression de la clause du besoin, ils devaient rembourser l'argent mis à leur disposition. Voilà comment de nombreux restaurateurs se sont retrouvés les dindons de la farce dans cette affaire.

Nous pensions – à juste titre – que la règle de l'offre et de la demande allait tout simplement régler la situation, comme le veut la loi du commerce. Malheu-

reusement, vous êtes trop souvent nombreux, sur les bancs d'en face, à croire que les commerçants sont des gens qui s'enrichissent facilement, rapidement et sans trop d'efforts. Bref, qu'il s'agit de privilégiés qui ont la belle vie... Eh bien, c'est tout le contraire! Combien de ces commerçants ont dû prendre une retraite anticipée ou se sont retrouvés sans emploi, après avoir utilisé leur deuxième pilier pour ouvrir un établissement qui a fait faillite après un an ou deux! Ils ont rêvé... et les voilà aujourd'hui bien souvent – et en grand nombre – à la charge de la collectivité.

Il y a suffisamment de restaurants qui rencontrent des difficultés pour que la Ville – même si elle n'en assure pas directement la gestion – ne se charge pas d'un établissement qui n'est pas exploité dans des conditions identiques à celles du commerce privé. Je voudrais d'ailleurs savoir, dans le cas de la future brasserie des Halles de l'Ile, ce qu'il en sera de la taxe touristique, de la taxe professionnelle et du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Voilà les véritables questions qui se posent! Je le répète, à mon sens, Genève compte suffisamment d'établissements en tout genre – mais surtout dans le domaine de la restauration. Il n'appartient donc pas à la collectivité d'en mettre un de plus sur le marché!

M^{me} Christiane Olivier (S). Je remercie le magistrat de ses réponses. Cependant, plus les choses sont claires, mieux c'est, surtout au vu de l'incertitude politique qui entoure les prochaines élections municipales. Par conséquent, pour laisser une trace de ce qui nous a été confirmé par M. Mugny, je dépose un amendement – le groupe socialiste déposera d'ailleurs le même chaque fois que l'occasion se présentera – consistant en un projet d'arrêté III nouveau formulé comme suit:

Projet d'amendement

«LE CONSEIL MUNICIPAL,

»sur proposition du groupe socialiste,

»arrête:

»Article unique. – La gestion de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, fera l'objet d'un appel d'offres public.»

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le groupe libéral votera bien évidemment cet amendement. Je voudrais juste dire encore quelques mots à l'attention du magis-

trat Patrice Mugny. Certains ont parlé ce soir de brasserie populaire aux Halles de l'Ile, et j'espère bien que cet endroit sera vraiment populaire. Mais n'oublions pas que le tissu social d'une ville ou d'un canton, c'est aussi les petits bistrots de quartier à l'angle d'une rue, où l'on mange une succulente omelette ou un bon jambon beurre. Ces endroits sont extrêmement importants pour l'équilibre social d'un quartier, il faut le garder en tête.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Hatt-Arnold, vivant moi-même dans un quartier populaire, je peux vous certifier que j'apprécie les petits commerçants – je les préfère même aux grandes surfaces commerciales – et que, personnellement, je n'ai aucune hostilité à l'encontre de leur travail. Il est difficile, j'en suis bien conscient!

Pour en revenir à l'amendement de M^{me} Christiane Olivier, nous en sommes très heureux, puisqu'il demande une procédure que nous entendions justement appliquer. A ma connaissance, d'ailleurs, c'est la seule légale.

M. Herminjard, quant à lui, m'a accusé d'avoir attaqué M. Muller... Excusez-moi, Monsieur le conseiller municipal, mais j'ai évoqué les idées de Pierre Muller telles qu'il les a lui-même défendues *urbi et orbi* par l'intermédiaire des journaux. J'ai donc relevé quelle était sa position, et je ne vois pas en quoi cela constitue une attaque – ou alors c'est une attaque politique. Je rappelle d'ailleurs, en ce qui concerne le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, que ce sont les radicaux qui attaquaient régulièrement la gestion de M. Muller.

J'aimerais revenir sur un autre point, à savoir la gestion des bains des Pâquis. Je ne sais plus qui a dit que nous subventionnions cet établissement, mais je souligne tout de même qu'il est le deuxième ou le troisième – je n'ai plus le chiffre exact sous les yeux – sur les 35 ou 40 établissements de la Ville, à rapporter le plus à cette dernière. Et cela, grâce aux prix bas pratiqués, qui permettent de réaliser un tel chiffre d'affaires. Dire que les bains des Pâquis sont subventionnés par la Ville me semble donc pour le moins excessif.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Olivier proposant un arrêté III nouveau est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la recommandation de la commission des travaux est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

L'exploitant des Halles de l'Ile devra être signataire de la convention collective de travail de la branche et respecter les principes prônés par la Charte de l'économie sociale et solidaire.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 41 oui contre 25 non (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 41 oui contre 25 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté III nouveau est accepté sans opposition (2 abstentions libérales).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 16 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 532 717 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002 (PR-117), soit un montant total de 1 682 717 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 190 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2016.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du groupe socialiste,

arrête:

Article unique. – La gestion de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, fera l'objet d'un appel d'offres public.

M. Philippe Herminjard (R). Monsieur le président, le groupe radical demande le troisième débat.

Le président. Etes-vous suivi par un tiers au moins de l'assemblée, Monsieur Herminjard? (*Plus du tiers des conseillères et conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas. Le troisième débat aura lieu au cours d'une séance ultérieure.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Hatt-Arnold, après avoir entendu votre discours, j'ai été surpris de constater que, selon une partie de l'Entente, les conventions collectives ne devaient pas être soutenues, puisqu'elle n'a pas voté la recommandation allant dans ce sens. Je me permets de vous en faire la remarque.

M. Alexis Barbey (L). Je tiens à préciser à M. Mugny que nous lui avons évité le vote d'amendements du genre: «Il faut respecter la loi à l'intérieur de l'établissement» ou: «Il ne faut pas servir d'alcool aux mineurs», et ainsi de suite. Ces clauses tombaient sous le sens, elles étaient donc complètement ridicules à nos yeux. Si vous voulez les faire voter pour ensuite les appliquer, Monsieur le magistrat, cela ne nous concerne pas.

4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet, renvoyée en commission le 13 avril 1999, intitulée: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève» (M-376 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie-France Spielmann, en remplacement de M. Tristan Cerf.

Sous la présidence de M. Jan Marejko, puis de M. André Kaplun, la commission a consacré cinq séances à l'étude de cette motion, du 17 juin 1999 au 30 mars 2000. La rapporteuse remercie M^{me} Marie-France Perraudin pour ses excellentes notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- la charge budgétaire des engagements culturels et sportifs de la Ville de Genève et leur importance cantonale;

¹ «Mémorial 156^e année»: Développée, 3797.

Motion: passeport culturel et sportif

- le faible soutien reçu par la Ville des autres collectivités publiques genevoises pour assumer cette charge;
- la nécessité d'inciter de toutes les manières possibles les autres collectivités publiques genevoises, en particulier les communes, à prendre leur part de la politique culturelle et sportive et de leur charge financière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'introduire pour la rentrée 1999 (soit la fin du mois d'août) un «passeport culturel et sportif» municipal gratuit accordant aux résidents de la Ville de Genève des billets d'entrée à prix préférentiels dans les institutions culturelles et sportives dépendant de la Ville ou majoritairement subventionnées par elle, ainsi que le maintien de la gratuité de l'entrée là où elle est actuellement la règle;
- de proposer ce passeport culturel et sportif à l'achat à toute personne non résidente qui souhaiterait l'obtenir, et de prendre tous contacts utiles avec les autres communes genevoises, les autorités cantonales et les services de promotion touristique afin que ce «passeport culturel et sportif» soit largement popularisé et proposé;
- d'étudier l'extension du champ des bénéficiaires de la gratuité du «passeport culturel et sportif» de la Ville aux résidents de toute commune prenant sa part du financement des institutions culturelles et sportives d'importance cantonale, soit directement soit par l'intermédiaire d'un fonds intercommunal;
- d'augmenter de 20% à partir du 1^{er} septembre le prix des billets d'entrée dans les institutions culturelles et sportives municipales et de proposer semblable augmentation à toutes les institutions subventionnées majoritairement par la Ville, étant entendu que les détenteurs du «passeport culturel et sportif» municipal bénéficieront des prix d'entrée antérieurs à cette augmentation;
- d'introduire un tarif d'entrée dans les institutions culturelles et sportives municipales ou majoritairement subventionnées par la Ville et où la gratuité de l'entrée est actuellement accordée à tous les visiteurs, étant entendu que les détenteurs du «passeport culturel et sportif» municipal continueront à bénéficier de l'actuelle gratuité.

Séance du 17 juin 1999*Audition des motionnaires*

MM. Holenweg et Marquet rappellent que l'objectif de cette motion est l'élargissement de la participation des communes au financement des grandes institutions culturelles et sportives. La répartition des charges a déjà donné lieu à de nombreuses interventions lors de la dernière législature. Le sponsoring et la participation de l'Association des communes genevoises évoluent lentement. Le

but de cette motion est d'accélérer le mouvement. Si le passeport existait et si les ressortissants des autres communes devaient participer un peu plus, en payant un peu plus cher l'entrée dans ces institutions par exemple, ils feraient pression pour que leurs municipalités participent davantage au financement.

La motion vise à inciter les autres communes à participer et souhaite créer un rapport de force politique en ne s'adressant plus seulement aux autorités, mais directement aux citoyens. Les ressortissants des autres communes paieraient un tarif plus élevé, ou paieraient une entrée, pour les prestations qui sont gratuites pour les ressortissants de la Ville de Genève. Ces passeports pourraient être vendus et concerneraient l'ensemble des institutions, ce qui serait une source de revenus supplémentaires pour la Ville de Genève, jointe à un moyen de pression. Les motionnaires proposent d'introduire une entrée préférentielle, dans le cas où il y a paiement, et le maintien de la gratuité en cas de gratuité, tandis qu'il y aurait augmentation ou paiement pour les autres. Ces passeports seraient proposés à toutes les personnes non résidentes. On pourrait ensuite étudier l'extension du champ des bénéficiaires à toutes les communes qui prendraient ensuite part au financement des institutions.

Le prix de ce passeport devrait être assez élevé pour pousser les municipalités à faire quelque chose. Il pourrait être de 50 ou 100 francs, par exemple.

Séance du 27 janvier 2000

Audition de l'Association des communes genevoises (ACG)

La commission procède à l'audition de M. Patrice Plojoux, président de l'ACG, et de M. Alain Rütsche, secrétaire général adjoint. Le président donne la réponse du comité unanime de l'association. Cette dernière considère qu'une généralisation des mesures proposées par la motion créerait des complications considérables. Dans le cadre de l'ACG, l'effort est constant pour que les tarifs appliqués dans les manifestations ou les installations soient les mêmes partout. D'autre part, si la Ville de Genève prend à sa charge des frais qui profitent aux autres habitants du canton, il existe un système de péréquation qui vise à compenser les différences de charges entre les communes. La Ville a reçu en moyenne, ces dernières années, de 30 à 40 millions. Cet apport financier a pour but de servir de compensation. D'autre part, les communes ont participé pour un montant de 1 000 000 de francs aux frais de remplacement de la machinerie du Grand Théâtre et elles ont versé pour cette année, à ce même théâtre, une subvention de 1 000 000 de francs. L'ACG fait, d'autre part, partie du groupe de réflexion chargé de trouver des fonds pour le futur Musée d'ethnographie.

Il s'agit aussi de se rappeler que de nombreuses personnes paient 80% de leurs impôts à la Ville de Genève, ne gardant que le reste pour leur propre commune.

Qu'advierait-il aussi des frontaliers qui pourraient aussi réclamer des droits, puisqu'ils contribuent aux frais de la Ville. Il serait très difficile de résoudre tous ces problèmes. Si l'on imagine ensuite que les gens se passeraient les passeports pour pouvoir éviter de payer le supplément, devrait-on imaginer des passeports avec photographies? Quels contrôles faudrait-il alors mettre en place? Tout le système risquerait d'être plus cher à mettre en place que le montant total de ce que l'on espérerait en retirer. Le système proposé créerait de nouvelles frontières. En conséquence de toutes ces réflexions, le comité de l'ACG, tout en trouvant l'idée intéressante, estime qu'elle apporterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Séance du 3 février 2000

Audition de la Fondation du Grand Théâtre

Le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, représenté par M. Demole, comprend les motifs de la motion qui sont de faire pression sur les autres collectivités publiques, parce qu'il est vrai que la péréquation actuelle n'est ni satisfaisante, ni équitable. Le conseil estime, néanmoins, que le système proposé entraînerait des coûts considérables et la mise sur pied d'une organisation très importante. Elle serait, au surplus, très difficile à appliquer, nécessiterait des contrôles à la caisse, un esprit policier qui lui déplaît totalement. Il se demande comment, dans de telles conditions, pourraient être gérés les abonnements collectifs, le système de billetterie en deux catégories. Dans le cas où quelqu'un voudrait céder à une occasion son abonnement, comment devrait-il s'y prendre? Il ne paraît pas très souhaitable que ces places restent inoccupées. Le conseil se demande également comment un tel système pourrait exister dans une ville internationale comme Genève, par rapport aux résidents et par rapport aux non-résidents. Aucune autre ville connue n'applique ce genre de disparité. Si l'on augmentait de 20% le prix des billets pour les non-résidents, cela correspondrait à 60% des spectateurs du Grand Théâtre, puisque 43% viennent des autres communes genevoises, 11% des autres cantons et 6% de la France. Il y aurait des risques de perdre des abonnements, alors que ces derniers représentent le fonds de trésorerie. Deux sortes différentes de citoyens seraient créées. Selon la fondation, les problèmes d'inégalité de participation aux charges doivent être réglés au niveau des autorités, au niveau du système de péréquation et non pas au niveau des citoyens.

Audition de M. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles

M. Alain Vaissade distribue aux commissaires un document de ses services sur la motion. Il remarque que la situation des comptes a maintenant fortement changé. Il a, en tant que magistrat, pris la décision de soutenir les services de son département qui ont effectué des consultations. Il rappelle que l'accès à la

culture est aussi un des buts que les Verts proposent dans leur programme. Selon le magistrat, il n'y a pas de miracle: si la Ville a de sérieux problèmes financiers, elle doit aussi parfois renoncer à certaines prestations, résilier certains baux, par exemple. On a vu quels ont été les résultats des auditions des représentants des communes et de l'Etat. Les deux partenaires ne bougeront pas. Leur point de vue est que la Ville doit retirer ses engagements dans certains cas. Il faut enfin être conscient du fait que, si la situation financière est actuellement bonne et devrait peut-être l'être pour deux ou trois ans, les taux d'intérêt peuvent aussi s'envoler et l'on pourrait se retrouver dans la même situation de difficultés que l'on a connue. Les négociations concernant la participation financière aux activités culturelles ont débuté en 1992 déjà, sans résultat à ce jour.

Séance du 10 février 2000

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité

M. Hediger considère que cette motion pose des problèmes de fond et d'organisation en ce qui concerne les sports. Si l'on se réfère à l'expérience du Service des sports, elle pose des problèmes par rapport aux personnes qui travaillent en ville et qui habitent les autres communes. Il est très difficile de faire une distinction entre les personnes. Au niveau des catégories d'âge, tout d'abord. Les juniors n'y peuvent pas grand-chose s'ils habitent la campagne plutôt que la ville et s'il n'existe pas, par exemple, de club dans la spécialité qui les intéresse dans leur commune. Il faut se rappeler le club de basket de Bernex, par exemple, ou les exemples actuels du volleyball pour les Trois-Chêne ou du basket pour Versoix. Par rapport aux seniors, le phénomène serait le même. Faudrait-il aussi pénaliser les aînés parce qu'ils sont allés vivre dans une commune suburbaine alors qu'ils ont travaillé toute leur vie en ville et qu'ils ont trouvé un logement à loyer plus modéré à l'extérieur? Le canton est petit. Il y a là une forme de nationalisme communal qu'il ne peut personnellement pas accepter.

Pratiquement, la mise en place d'une telle organisation coûterait des frais administratifs considérables, l'engagement de collaborateurs supplémentaires, la présentation de feuilles d'impôts, d'attestations, surtout si l'on fait encore des différences entre les revenus. Il y a effectivement des problèmes au niveau de la péréquation qui ne tient pas compte de certains éléments par rapport aux installations, mais la motion oublie que les communes et l'ACG ont parfois financé certaines installations comme le Grand Théâtre, le SIS, le centre du Bois-des-Frères. M. Vaissade a exposé le problème du futur Musée d'ethnographie devant l'ACG. Il faut ajouter à ces problèmes celui des frontaliers qui travaillent à Genève et qui viennent profiter de certaines prestations pour leurs loisirs à Genève. Certaines personnes avanceront le fait qu'il y a rétrocession d'impôts, mais il trouverait,

personnellement, une telle discrimination tout à fait injuste. Si l'on considère la patinoire de Sous-Moulin qui est en chantier en ce moment, avec la création de clubs en perspective, il faut s'attendre à ce que des gens passent quotidiennement la frontière pour la fréquenter. La patinoire la plus proche sur France est à Chamonix.

Sur le plan financier, si les propositions de la motion visent à alléger les charges du budget, il y aurait 20% de recettes supplémentaires, mais celles-ci ne feraient que compenser les charges administratives nouvelles.

La Ville ne pratique aucune ségrégation, l'on vient chez elle de partout et même d'au-delà des frontières. Concernant les autres communes, le seul cas qui lui vient à l'idée du point de vue des différences de traitement est celui de la piscine de Meyrin où la mairie donne des cartes de rabais à ses ressortissants. La Ville donne parfois des subventions aux communes lorsqu'elles reçoivent des Genevois, comme au Bernex Basket Club, par exemple, en son temps à qui l'on demandait le relevé des membres du club ou le Volley Club d'Onex qui a regroupé deux clubs genevois et un club d'Onex. Il faut aussi comprendre que les clubs déménagent difficilement et sont très enracinés dans leur commune d'origine.

Conclusion de la commission

Les radicaux ont trouvé l'étude de cette motion intéressante, mais ils estiment que son application n'aboutirait à rien et coûterait beaucoup plus cher. Son acceptation pourrait aboutir à une détérioration du climat avec les autres communes. Le Parti radical refusera la motion.

Pour le Parti démocrate-chrétien, cette motion pourrait détériorer les relations de la Ville avec les autres communes. Ce n'est pas le bon moment d'adopter ce type d'attitude alors que le Conseil administratif a fait beaucoup et a encore l'intention de faire beaucoup pour essayer de remédier à la situation. Il n'est pas possible de pénaliser d'un côté et de demander de participer, d'un autre côté. Le Parti démocrate-chrétien ne votera pas la motion.

Les socialistes se rendent compte des problèmes que poserait l'application de cette motion et ils sont sûrs que le sujet sera encore traité par la suite. La Ville n'est qu'une voix au sein de l'ACG, ce qui est une forme de déséquilibre. L'idée a été émise que la Ville prenne contact avec les autres grandes communes urbaines comme Meyrin et Onex pour former une autre association et qu'elle quitte l'ACG. Ou que l'ACG soit transformée en une organisation plus efficace. En ce qui concerne la motion, les socialistes s'abstiendront lors du vote.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'opposera à la motion, comme elle l'a fait depuis le début. D'une part, parce que cela ne lui paraît pas

être le bon moyen d'action; d'autre part, parce que ce serait une manifestation de nationalisme. La politique actuelle de financement intercommunal telle qu'elle existe actuellement pour la salle de gymnastique artistique lui paraît être un bon exemple. Il faudra que la Ville refuse de financer une infrastructure si la participation des communes n'atteint pas un taux minimal. Une nouvelle structure tripartite entre Canton, Ville de Genève et autres communes devrait aussi être étudiée.

Les libéraux ne peuvent accepter la motion, parce c'est un mauvais moyen d'aborder un vrai problème. Il y a un problème de fond au niveau de la répartition des charges, mais la motion pose, quant à elle, deux difficultés majeures: d'une part elle prend les citoyens en otages et s'adresse à des individus, d'autre part elle cherche à résoudre par la force un conflit. Le Parti libéral rejettera la motion.

Les Verts considèrent que cette étude n'a pas été inutile, il s'agit là d'un vrai problème qui devra encore être débattu. En conséquence de tous ces éléments, les Verts s'abstiendront lors du vote.

Le Parti du travail refusera cette motion, pour toutes les raisons déjà énoncées.

Vote de la commission

Par 10 non et 4 abstentions (Verts et socialistes), la commission refuse cette motion.

Par 8 non contre 6 oui, la commission refuse d'adopter des recommandations à la motion.

Premier débat

M^{me} Annina Pfund (S). Même si le groupe socialiste réalise la difficulté – voire l'impossibilité – d'appliquer les invites de cette motion de notre cher camarade Pascal Holenweg, il nous semble qu'elle reste d'une certaine actualité et d'un grand intérêt. Cela d'autant plus que, bien que la péréquation vise à compenser la différence de charges entre les communes, les 40 millions de francs qui en découlent n'égalent pas les dépenses consenties par la Ville de Genève pour la culture et le sport, comme M. Mugny nous l'a déjà dit maintes fois. Nombreuses sont les personnes qui utilisent les infrastructures culturelles et sportives de notre municipalité, alors qu'elles habitent dans d'autres communes, voire en France voisine ou dans le canton de Vaud.

Lors de la discussion au sein de la commission, il a été souligné que la Ville de Genève n'avait qu'une seule voix au sein de l'Association des communes

Motion: passeport culturel et sportif

genevoises (ACG), ce qui induit une sorte de déséquilibre: en effet, malgré son poids financier évident, la Ville y occupe une place équivalant à celle de la commune de Gy, par exemple.

C'est pourquoi, selon le Parti socialiste, cette motion et surtout ses considérants sont toujours d'actualité, je le répète. Au cas où elle serait refusée par le plénum, nous réfléchirons en vue d'en déposer une autre, à peu près similaire, avec des considérants différents mais des invites allant dans le même sens. Le Parti socialiste s'abstiendra lors du vote de la motion M-376.

M. Marc Dalphin (Ve). Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler que la motion M-376 avait pour objectif principal l'élargissement de la participation des communes au financement des grandes institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève. Compte tenu des négociations en cours avec certaines communes à ce sujet et pour ne pas nuire aux relations de bon voisinage avec elles, notre groupe acceptera les conclusions de la commission des arts et de la culture, c'est-à-dire qu'il refusera la motion.

M. Sylvain Clavel (UDC). La motion M-376 relative à un passeport culturel et sportif de la Ville de Genève pose le problème d'une éventuelle participation plus active des communes et de leurs citoyens au financement des grandes institutions culturelles et sportives de notre municipalité. Cette idée était sans doute louable en 1999, lors du dépôt de la motion. Mais aujourd'hui, établir une discrimination effective aux dépens des habitants du canton qui participent aux offres culturelles et sportives de la Ville de Genève nous paraît pour le moins saugrenu.

En outre, l'organisation que cela suppose et les frais nécessaires pour assurer le contrôle des intéressés seraient sans doute plus importants que les bénéfices d'un tel système de passeport culturel et sportif, tout en aggravant le risque d'une probable démobilitation partielle de la clientèle. Par conséquent, la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre refusera la motion M-376, car il estime qu'elle ne permettra pas une économie de fonctionnement des institutions précitées, mais causera d'inévitables complications, sujettes à récriminations multiples.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'interviens simplement pour exprimer la position du groupe libéral et pour relever, comme d'autres préopinants, l'intérêt des motionnaires à tenter de trouver une solution à la problématique toujours

actuelle de la répartition des charges entre les différentes collectivités publiques. Les années passent, les législatures se succèdent et les majorités varient, mais nous constatons que les problèmes demeurent et ne diffèrent pas beaucoup.

Les libéraux pensent que la solution prônée dans la motion M-376 n'est techniquement pas appropriée pour résoudre ces grands problèmes. Nous ferons d'autres propositions prochainement par le biais de diverses motions. En conclusion, nous refuserons la motion M-376, même si nous reconnaissons la pertinence de la problématique qu'elle pose.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées sans opposition (abstention des socialistes).

- 5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 716 000 francs destiné:**
- pour un montant de 6 506 000 francs, au réaménagement de l'avenue de la Paix, entre les places Albert-Thomas et des Nations;
 - pour un montant net de 2 632 000 francs, à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 231 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 863 000 francs;
 - pour un montant net de 2 578 000 francs, à la reconstruction du tablier ainsi qu'au renforcement et à la réhabilitation des culées du passage supérieur de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation des Chemins de fer fédéraux de 485 000 francs représentant la quote-part leur revenant en fonction de la convention existante, soit un montant brut de 3 063 000 francs,
- soit un montant brut total de 12 432 000 francs (PR-409 A)¹.**

Rapport de M. Jacques Mino.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2005.

Elle a été traitée par cette commission lors de sa séance du 24 mai 2005 sous la présidence de M. Guy Dossan, puis des séances des 14 juin, 21 juin et 30 août 2006, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo.

Nos remerciements vont à M^{mes} Lucie Marchon et Ursi Frey, dont les notes nous ont été d'un précieux secours.

Séance du 24 mai 2005

Audition de: M. Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; M. Gremion, Service du génie civil; M. Muller, Service du génie civil; M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public; M^{me} Roulet-Mariani, architecte, Service d'aménagement urbain et d'éclairage public; M. Prina, chef du Service de la mobilité

M. Macherel explique que cette proposition s'inscrit dans le réaménagement du quartier des organisations internationales et qu'elle fait suite à une série de tra-

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 6395.

vaux importants qui ont déjà été réalisés, en lien direct avec le nouvel accès à la place des Nations, l'ouverture de la station Sécheron du RER, la réorganisation progressive du chemin Rigot et le chantier du collège Sismondi.

Il faut prendre en compte les coûts, la répartition des usagers sur la chaussée et également l'affectation de la route en itinéraire classe 1 pour les transports exceptionnels de 480 tonnes.

Son département est en pourparlers avec l'Etat de Genève en ce qui concerne la prise en charge de ces coûts, même si l'Etat estime qu'il appartient à la Ville d'assumer la totalité des coûts liés au passage de ces 480 tonnes. Un avis de droit vient d'être délivré qui sera remis à la commission ultérieurement.

Une partie des travaux sera prise en charge par les Services industriels de Genève (SIG), dans le cadre du projet Genève-Lac-Nations qui a pour objectif de pomper l'eau du lac pour alimenter en énergie le bâtiment de Serono et, via l'avenue de la Paix, plusieurs organismes internationaux.

Avant de débloquer les crédits, l'Etat attend la coordination de ces deux projets.

M^{me} Roulet-Mariani rappelle que l'avenue de la Paix est devenue une artère importante pour l'accès au secteur des organisations internationales surtout avec l'ouverture d'une entrée sur l'avenue de la Paix, côté chemin de fer, qui deviendra l'accès principal pour le personnel et les véhicules de l'ONU.

Le quartier va subir d'importants développements, avec l'ouverture du P+R, l'industrie Serono, la Pharmacie Principale, etc., ce qui a conduit l'administration à diviser ces quelque 650 m de chaussée en trois tronçons et à trouver un nouvel équilibre entre les différents utilisateurs, à savoir: espaces piétons, pistes cyclables, stationnement des cars pour l'accès des touristes, voies pour les transports publics et privés, ainsi que voies de présélection.

Le premier tronçon implique un léger élargissement de la chaussée, mais reste dans les limites cadastrales du domaine public, car il y a une zone herbeuse qui peut être utilisée. Les services de la Ville vont travailler en coordination avec le groupe qui a gagné le concours du parc Rigot, un projet qui est respectueux de la campagne.

Pour le deuxième tronçon, le pont n'est pas élargi et les cyclistes sont intégrés dans la circulation.

Sur le troisième tronçon, celui qui conduit à la place Albert-Thomas, il y a une belle arborisation à conserver, en prévoyant une passerelle trottoir qui contourne les arbres. Les matériaux utilisés sont les matériaux usuels.

Il faut enfin tenir compte du fait que trois lignes de transports publics assez importantes circulent sur ce tracé: les lignes 1, 11 et 28.

M. Gremion explique que le montant prévu pour la réfection des 9500 m² de chaussée est de 4,295 millions de francs, ce qui revient à 400-420 francs le m², soit le coût usuel. Les trottoirs sont simples, en bitume, et reviennent à 110 francs le m².

Cette chaussée a été construite en 1930 en remblais, avec les matériaux de terrassement des bâtiments de l'ONU. Elle a été bétonnée, selon l'habitude des ingénieurs de l'époque, et aujourd'hui le dessous des dalles est souvent vide, car le matériau s'est tassé, et celles-ci risquent de bouger à moyen terme. En même temps que les travaux d'ouverture de la route, il va donc être nécessaire de changer ces dalles de béton et de les remplacer par des matériaux qui bougent moins, ce qui explique une partie du montant des travaux.

L'arrêté II concerne les canalisations et va permettre de terminer un bassin versant. Il y a des collecteurs qui ont été construits à l'avenue Blanc et il reste un petit tronçon à réaliser pour arriver au déversoir existant, soit du chemin des Mines et de l'avenue de la Paix jusqu'à la rue de Lausanne. Il y aura aussi deux autres petits collecteurs et une traversée d'eaux usées à réaliser. Ce sont des collecteurs en séparatif.

M. Muller explique que l'avenue de la Paix se trouve bien sur l'itinéraire des convois de classe 1. Des vérifications statiques démontrent que le pont se déformerait de façon irrémédiable par le passage des 480 tonnes. Il a été construit en 1932 et les trottoirs en 1968. En 2000, on pouvait déjà noter que beaucoup de travaux d'entretien étaient nécessaires, notamment de drainage. Il faut donc prévoir que le passage de tels convois induise des déformations. La solution retenue consiste à garder toutes les culées et à ne changer que le tablier pour ne pas intervenir dans le domaine des CFF et pour maintenir le trafic sur les voies.

Le pont appartient pour moitié à la Ville et pour moitié aux CFF qui prennent donc en charge la moitié du coût des futurs travaux d'entretien.

Les tubes nécessaires à la prise d'eau qui alimente Serono sont déjà réalisés. Les SIG se proposent de les prolonger par le chemin des Vignes et de remonter sous l'avenue de la Paix en passant sous les voies CFF, afin de rejoindre le réseau existant. Il s'agit là d'une grosse fouille. Les SIG attendent les accords et une partie des contrats est déjà signée.

M. Gremion ajoute que les travaux des arrêtés I et II ont fait l'objet d'une requête d'autorisation de construire et qu'ils devraient commencer cet automne, si tout va bien. La demande n'a pas encore été faite pour l'arrêté III, car il n'y a pas encore eu d'étude précise des coûts.

Questions

- Qu'en est-il de la taxe sur les carburants et de sa redistribution par la Confédération, laquelle est le troisième partenaire? Il suffirait d'en faire la demande.

M. Macherel répond que ce n'est pas si simple et qu'il est déjà bien que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat aient manifesté l'envie de trouver des solutions communes. La Ville est toujours en discussion avec l'Etat de Genève et le désaccord est encore large sur la question de savoir quelles sont les routes d'importance cantonale. La Ville pense qu'elle a droit à un montant pour l'entretien des routes et un groupe de travail a été créé pour se mettre d'accord sur des montants en matière d'entretien des chaussées. C'est M. Krebs, au département des finances, qui organise ces différentes réunions.

Un courrier a été adressé à M. Moutinot qui a pris presque huit mois pour répondre qu'il n'entrait pas en matière. M. Mark Muller a répondu plus rapidement, mais en donnant la même réponse. C'est la raison pour laquelle la Ville a demandé un avis de droit qui doit lui permettre d'aller de l'avant pour cet objet-là.

- Etant donné que le projet des SIG dépasse le simple cadre de Serono, est-ce que les organisations internationales vont participer à la réalisation des travaux?

M. Macherel rappelle que le projet Genève-Lac-Nations était au départ un projet Serono, pour ses propres besoins. Il informe qu'un des éléments lourds du projet a été d'installer une crépine à – 30 m de profondeur et à 500 m au large pour avoir toute l'année de l'eau à la même température, ainsi que de réaliser une station de pompage. Le rendement des pompes à chaleur n'est pas extraordinaire, mais en été pour les besoins de rafraîchissement passif, avec de l'eau qui est à 8 degrés en moyenne, l'intérêt est évident, d'autant plus que cela induit de larges économies d'électricité.

Le Service cantonal de l'énergie a mis sur pied ce projet et l'a vendu au niveau européen pour obtenir des subventions. Genève a reçu un prix pour ce projet. Ce n'est pas le rôle de l'Etat de fournir de l'énergie. C'est celui des SIG, qui ont aussi la mission de gérer les investissements. Les clients ne vont pas payer directement les coûts des travaux, mais indirectement, au travers des services de la vente de l'énergie. Il faut considérer ce projet comme un investissement des SIG comme pour n'importe quel autre réseau de distribution.

Lorsque les SIG devront faire le crochet sur le site du Conservatoire botanique, il leur sera demandé une redevance pour l'utilisation du domaine public, calculée sur le chiffre d'affaires du service électricité SIG (art. 32).

Le retour de ce circuit d'eau pourra être exploité tant du point de vue environnemental qu'économique, car on pourra utiliser l'eau pour les besoins d'arrosage

des parcs de la Ville et négocier aussi auprès d'autres instances le prix de vente d'une eau qui serait sinon reversée directement dans le lac.

- Q'en est-il de l'idée de prolongement du tram jusqu'à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Serait-elle abandonnée, puisqu'elle ne figure pas dans ce projet?

M. Gfeller répond que dans la loi sur les transports publics il y a un plan de réseau qui ne contient pas cette branche, mais que ce plan a fait l'objet de deux adjonctions, dont celle qui part depuis le parc des Nations, passe par la route de Ferney pour arriver jusqu'au Grand-Saconnex. Par la suite, d'autres adjonctions intéressantes pourraient permettre de rejoindre la zone transfrontalière et l'aéroport.

- Est-ce que, en votant ce crédit, on abandonne pour les 50 prochaines années tout renforcement des transports publics pour cette zone?

M. Gfeller répond que le mouvement de dessertes proposé a été décidé en concertation avec l'OMC.

M. Prina pense que les lignes de bus 1, 11 et 29 permettent de répondre à ce qui est nécessaire. Il explique que des analyses avaient été faites dans le cadre de la procédure d'approbation des plans de l'OFT, suite à une demande des associations et qu'il leur avait été répondu que les coûts d'un tel passage n'étaient pas justifiés.

M. Macherel suggère de poser ces questions à l'OCM.

- Pourquoi le projet de la passerelle qui desservirait la gare et le collège Sismondi n'est-il pas proposé?

M. Macherel répond que les services rencontrent des problèmes avec les mandataires pour ce projet particulier, lequel demande une collaboration étroite avec les CFF. Il est difficile d'obtenir des informations statistiques précises au sujet de cette passerelle.

M. Gremion explique en effet que, suite au concours ayant eu lieu en 2004, les lauréats ont dû faire une étude complémentaire, mais qu'ils n'ont pu tenir le délai de juin 2005.

- Pourquoi le projet prévoit-il deux chaussées descendantes, mais pas de bande cyclable séparée du trafic?

M. Prina répond que le chemin des Mines va devenir une des principales voies de sortie notamment pour le parking de Serono et les parkings existants et qu'un redimensionnement du carrefour va être nécessaire. Cela implique la mise en place de deux voies de circulation dans le sens descendant. Il ajoute qu'il faut assurer les arrêts des transports publics sur le pont et la sortie du P+R et qu'il y

a donc une nécessité d'avoir deux fois deux voies de circulation. C'est suite à des remarques de l'ASPIC (Association pour l'intérêt des cyclistes) que le projet d'une bande cyclable a été abandonné.

- Est-ce que les SIG participent aussi au coût des travaux?

M. Gfeller rappelle que les SIG paient une redevance pour utiliser le domaine communal et que, s'ils profitent de l'ouverture de la route pour poser leurs colonnes et leurs canalisations, ils paient quand même toutes leurs installations et s'occupent du remblayage des fouilles.

- Est-ce que le projet de l'avenue de la Paix a aussi pour but de dévier le trafic de l'avenue de France où il y a beaucoup d'habitants?

M. Macherel précise que l'avenue de France comme l'avenue de la Paix sont dans le réseau primaire de circulation et que, s'il est possible de diminuer le trafic de l'avenue de France par le passage du tram, il restera quand même sur cette artère une charge de trafic importante.

- Est-ce qu'il serait possible, pour les routes d'importance cantonale, de négocier la reprise de leur coût par l'Etat, car la commune est obligée de faire ces travaux?

M. Macherel répond qu'il faudrait effectivement essayer rapidement de remettre ces routes au Canton, parce que l'OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) va coûter très cher et que c'est le propriétaire de la route, selon le principe du pollueur-payeur, qui va devoir s'acquitter des investissements pour faire les aménagements nécessaires. Une discussion avec le Canton s'impose donc.

L'avis de droit, qui sera communiqué à la commission dès que le magistrat le permettra, conclut que les conditions par lesquelles l'autorité cantonale peut obliger à supporter les frais du surcoût dus au passage des 480 tonnes sont les suivantes: il faut, d'une part, un intérêt public (et là la Ville est concernée) et, d'autre part, une base légale (et comme il n'a pas été construit pour les 480 tonnes lorsqu'il était propriété de l'Etat, c'est l'Etat qui est concerné).

La Ville souhaite partager les frais d'entretien avec les CFF, copropriétaires, ce qui correspond à un investissement d'à peu près 1 million. Comme le coût global est de 2,5 millions, l'enjeu de la négociation avec l'Etat est de l'ordre de grandeur de 1,5 million. Les juristes vont maintenant étudier cet avis de droit, car un troisième élément est à prendre en compte, celui de la situation particulière de la Ville de Genève, qui, contrairement aux 44 autres communes, est seule propriétaire de routes.

Il y avait dans le projet de loi un article qui parlait du financement de l'entretien des chaussées, mais le Grand Conseil a enlevé cet article et il ne reste plus que la charge au propriétaire d'assumer l'entretien de la route.

Mais l'avis de droit rappelle que la charge imposée à la commune doit respecter le principe de proportionnalité. Il serait donc inéquitable, par rapport aux autres communes genevoises, que la Ville de Genève supporte tous les frais, alors que l'utilité des routes dépasse indéniablement le pourtour de la ville. Si le Canton oblige la Ville à mettre le pont aux normes 480 tonnes, il serait possible de faire recours et de bloquer le projet.

M. Gremion apporte une précision sur le dimensionnement de la chaussée: il s'agit d'une masse élastique qui n'a pas besoin d'être surdimensionnée pour faire passer un 480 tonnes, car leur charge est répartie sur 16 roues. Il n'y a donc pas de différence à faire entre un 480 tonnes et un 40 tonnes.

- Si l'avenue de la Paix n'est pas précisément définie comme voie cantonale et si, vu le prix du pont, il n'est pas possible de l'élargir pour les cyclistes et les piétons, comment a-t-on pu primer, lors du concours, un projet qui se révèle irréalisable?

M. Macherel propose de poser la question au jury, mais pense que le bureau Chablais et Poffet d'Estavayer, qui est considéré comme très sérieux, n'avait pas tous les éléments au moment du concours. Les CFF sont exigeants et le bureau a dû s'adjoindre les services d'experts en génie civil. Cela a donc pris un peu de temps.

M. Gremion explique que l'élargissement du pont pose un problème, car on a un point fixe d'un côté qui n'est pas modifiable et qu'il faudrait faire tous les élargissements du côté du Jardin botanique, ce qui obligerait à enlever une grande partie de végétation.

M. Macherel se propose de transmettre à la commission le rapport sur les hiérarchies des réseaux routiers.

- Combien de places de stationnement seront-elles supprimées avec ce projet?

M. Prina promet une réponse, que le magistrat donnera ensuite par écrit, à savoir: «Le projet de réaménagement de cette avenue entraîne la suppression de 70 places de stationnement. Cela doit cependant être mis en relation avec le projet de construction d'un parking P+R à proximité immédiate.»

- Est-ce que l'étude de cette proposition a pris en compte, dans les objectifs sur la modification du trafic, l'impact de la réalisation du CEVA?

M. Macherel précise que le projet présent se limite au quartier de Sécheron, à Serono, au P+R, à l'avenue de la Paix, à la place des Nations. Le but est de permettre à ce quartier de bien fonctionner en matière de circulation et de transport public.

M. Prina rappelle que, selon les prévisions d'explosion démographique et d'aménagement du territoire, d'ici à 2020 et sans mesures d'accompagnement,

on va vers une augmentation générale de la mobilité motorisée de l'ordre de 45%. On espère, grâce au programme de développement des transports publics, contenir l'augmentation autour des 25%. C'est dans le cadre de cet objectif général que le CEVA s'inscrit.

M. Gfeller ajoute que la quantité de trafic qu'on va trouver sur ces routes principales dépend des infrastructures du réseau collectif, mais que pour arriver dans les structures collectives il faut passer par les P+R. Ce que veut l'Etat de Genève, c'est une répartition des P+R dans différents lieux des abords de la Ville. Si le P+R Sécheron se fait, deux autres vont aussi se faire dans de la région du Grand-Saconnex et c'est cela qui va avoir une influence sur la quantité de trafic.

- Quel est le surcoût de l'aménagement pour les 480 tonnes?

M. Macherel répond: 1,5 million de francs.

- Combien coûterait un entretien sans assainissement?

M. Gremion est emprunté pour répondre, parce que la dalle en béton est vraiment un problème.

- Est-ce qu'il faut considérer que toutes les chaussées en ville de Genève sont surdimensionnées, pour atteindre des coûts comme celui-là?

M. Gremion répond qu'absolument pas. On construit les chaussées avec du grave recyclé. Après, cela dépend du terrain, car si l'on met trop peu de grave les terrains deviennent déformables.

- Pourquoi demande-t-on des avis de droit à des tiers alors qu'il y a déjà des juristes au département juridique?

M. Macherel répond que c'est intéressant d'avoir un œil extérieur. L'avis de droit a coûté moins de 5000 francs. Il a peut-être plus de poids par rapport à l'Etat que si cet avis émanait de la Ville elle-même.

- Comment se passe le recyclage des graves?

M. Gremion répond qu'on enlève le bitume et que le béton part en centrale pour y être recyclé. S'il y a une utilisation plus immédiate, on utilise directement ces matières.

Le président remercie les auditionnés et les libère.

Séance du 14 juin 2006

Audition de M. Pierre-André Gesseney de l'Office cantonal de la mobilité (OCM)

M. Gesseney explique que, avec la construction du tram et la modification du sens de la circulation à la place des Nations, le flux du trafic a été modifié sur

l'avenue de la Paix. Plusieurs lignes seront tirées pour les TPG. Pour l'OCM, la prolongation des lignes de bus est importante. Elles feront une petite ceinture. Il ne sera plus possible de tourner à gauche depuis la place des Nations. Le trafic sera dévié sur Rigaud et un nouveau portail sera construit. Dans ce secteur, il existe 2500 places de stationnement. Avec l'arrivée de Serono à Sécheron, un autre carrefour doit également être modifié. De plus, il faut rendre un parking d'échange à proximité accessible la nuit. Des traversées piétonnes devront être aménagées ainsi que plusieurs voies de présélection.

Questions

- Que pensez-vous de l'éventualité de mettre un tram sur l'avenue de la Paix, afin de rejoindre la boucle actuelle du tram et de prévoir un accrochage à la halte de Sécheron?

M. Gesseney répond que cette question a été abordée lors du dessin du tracé du tram. Il n'était lui-même pas directement concerné par les discussions, mais il sait que le but était de garder le tram au cœur d'une zone habitée. Le Jardin botanique le justifierait également, mais on ne passerait alors pas à proximité des futures habitations. Un autre argument est que l'on aurait alors dû passer par la rue de Lausanne qui n'est plus une rue principale. De plus, on aurait eu des difficultés de croisement. On peut donc penser qu'il est pratiquement impossible de mettre le tram sur l'avenue de la Paix. On ne voit pas, non plus, qui sortirait du train pour aller à Cornavin. On a donc opté pour le parking d'échange là où cela semble indiqué.

- Concernant les convois exceptionnels et le renforcement du pont, ne serait-il pas possible de faire passer ailleurs ces transports? Et quelle sera la participation financière du Canton, ce réseau le concernant plus particulièrement?

M. Gesseney ne peut répondre qu'en ce qui concerne la première demande. A sa connaissance, il n'y a que peu de routes entre le lac et l'aéroport. Donc, on a dû opter pour la seule possibilité qui existe et où il faut démonter le moins de choses pour laisser passer les 480 tonnes.

- Quelle est la fréquence des convois exceptionnels?

Ils sont très rares. On ne transporte pas souvent des réacteurs pour le CERN. Ces travaux sont exigés par la Confédération pour garantir ces transports. Les itinéraires sont cartographiés et on peut les consulter. On ne peut pas emprunter l'autoroute, qui n'a pas le gabarit conforme.

M. Cramer a clairement dit qu'il fallait changer de comportement. Les organisations internationales entrent en matière concernant la mobilité d'entreprise. La situation évoluera progressivement, mais le sujet n'est pas facile. Plus il y aura d'emplois en ville de Genève, et on le souhaite, plus il sera nécessaire d'uti-

liser les transports publics. A New York, comme partout ailleurs, les habitudes se modifient par nécessité et non par conviction idéologique.

- Sur quelle durée les prévisions sont-elles faites et pourquoi ne faire les amortissements que sur trente ans et non pas sur vingt ans?

Cela dépend des objets. L'estimation du trafic a été faite à 2020. L'amortissement se fait sur trente ans. On dispose d'une planification directrice qui ne concerne pas les échéances. On intervient lorsque cela est nécessaire et en fonction des négociations avec les TPG. Pour une ligne ferroviaire, l'amortissement se fait sur quinze ans. Pour une ligne de bus, la situation est différente. L'amortissement est donc calculé en fonction de la durée de l'objet, afin d'utiliser correctement l'existant. En termes de gestion, on aura toujours du trafic. La ligne de tram et les travaux à la place des Nations ne seront pas amortis en 2020.

- Peut-on disposer de la liste des interventions faites au cours de ces trente dernières années?

M. Gesseney suggère de s'adresser à la Ville de Genève.

- Quelle est la capacité du P+R?

400 places étaient prévues pour le tram, mais le chiffre a été revu à la baisse. La particularité est qu'il faut traverser tout le bouchon depuis Chambésy. On discute maintenant d'un P+R aux Tuileries. A Sécheron, on devrait envisager 300 places, sans compter les habitants du quartier. L'emplacement des Tuileries est considéré comme intéressant. La vocation du parking d'échange n'est pas de capter n'importe qui, mais de faire face aux périodes de pointe. C'est ce qui prévaut dans le dimensionnement des artères. On voudrait que les personnes restent autant que possible loin du centre.

- La situation de la circulation sur l'ancienne route du Grand-Saconnex pose-t-elle problème simplement parce que les véhicules ne peuvent pas entrer dans le bas?

M. Gesseney le confirme. On connaît ces effets d'entraînement et notamment le comportement des automobilistes à Genève.

- Est-ce que l'avenue de la Paix est conforme au tunnel des Nations?

On essaie justement de ne pas créer une continuité avec ce tunnel et le transit par la place des Nations. Il doit se faire par l'autoroute de contournement. Le tram ne croisera pas les autres flux. On devra examiner la situation pendant les heures creuses. L'élargissement des chaussées doit permettre la gestion du trafic aux heures de pointe.

- Est-ce que les travaux de la place des Nations ont été votés?

Le crédit d'étude a été voté. Le report des travaux est principalement dû au fait qu'on ne voulait pas tout casser et abattre tous les arbres.

- Est-ce que l'offre des transports publics augmentera dans la région?

Cela est en cours. La ligne 28 sera dopée. Avec la concrétisation d'un parking d'échange aux Tuileries, on devra doubler les lignes de bus dans ce secteur. Le train ne pourra pas absorber le surplus de trafic.

- Est-ce que l'élargissement des chaussées a également été demandée à cause des bus?

Réponse affirmative. Cela se fera afin que les bus circulent plus rapidement.

- Si les crédits ne sont pas votés pour le renforcement du pont, est-ce que cela créera un retard dans les travaux?

Non, car il ne devrait pas y avoir d'élargissement de la chaussée à la hauteur du pont.

- On compte sur une modification du comportement des automobilistes. Que se passera-t-il si les prévisions se révèlent fausses?

Les comportements se modifient et les instruments servent à observer ce qui se passe. Un philosophe disait qu'on était limité à regarder dans le rétroviseur. On ne sait pas quels seront les horaires de travail dans quinze ans. Rolex, par exemple, travaille en trois fois huit heures. Il faudrait prendre en considération ces changements. La plus grosse modification est l'étalement des horaires de travail. Cela se remarque même sur le pont du Mont-Blanc. Diverses entreprises se déplacent aussi au bord de l'autoroute, en marge des transports publics.

- Est-ce que le département donne des consignes pour faciliter les parcours suggérés par les GPS?

On ne maîtrise pas cela. A l'époque, des informations ont été fournies, mais le GPS fonctionne par rapport au chemin le plus court, lequel n'est pas forcément le chemin le plus rapide.

- Est-ce que le Service de la mobilité de la Ville de Genève travaille en collaboration avec le service correspondant de l'Etat?

La réponse est oui. Les services ont les mêmes compétences, mais ne travaillent pas à la même échelle. La Ville de Genève met en œuvre ce que l'office cantonal élabore. La Ville de Genève instruit ainsi les dossiers concernant l'aménagement des zones 30 km/h. L'office cantonal procède aux marquages, alors que la Ville de Genève est responsable des bordures.

- Qu'en est-il de la hiérarchisation des rues, sachant que la participation financière de l'Etat n'est pas la même s'il s'agit de la Ville de Genève ou des autres communes?

M. Gesseney répond qu'il n'est pas la bonne personne pour renseigner la commission à ce sujet.

La présidente remercie M. Gesseney et le libère.

Séance du 21 juin 2006*Audition de M. Jean Brasier des Services industriels de Genève*

M. Brasier explique qu'il est ingénieur aux SIG et qu'il s'occupe tout particulièrement d'énergies renouvelables. Le projet qu'il présente s'appelle Genève-Lac-Nations. Il a été initié par l'Etat entre 2000 et 2003 et a été primé par l'Europe. Les SIG en restent le promoteur.

Serono utilisera 75% d'énergie renouvelable dans les bâtiments de Sécheron. Les objectifs du projet concernent la réduction des émissions CO₂, une politique compatible avec le développement durable ainsi que la recherche et le développement technique avec les écoles polytechniques et universités. Le programme compartimenté de l'Europe «Concerto» concerne des projets d'énergies renouvelables. Le projet de Genève est arrivé en deuxième position sur un très grand nombre de projets présentés. Il rejoint même les accords de Kyoto signés par la Suisse. Pour accentuer les études, l'Europe a octroyé à l'Etat une subvention de 2 millions d'euros. Les services proposés sont le refroidissement des bâtiments (ONU, FIPOI, OMPI), le chauffage avec des pompes à chaleur et l'arrosage de surfaces avec l'eau du lac. L'eau est rendue au lac par des conduites ou par l'arrosage de parcs.

Les parties déjà réalisées du périmètre sont présentées, y compris le site de Serono. A la place des Nations, les travaux ont été coordonnés avec les services de M. Muller de la Ville de Genève.

Questions

- Quelle est la signification de la couleur rouge sur le plan présenté?

M. Brasier répond que les SIG sont contraints de se conformer à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). La partie rouge est celle concernée par les AIMP. La partie verte concerne des travaux déjà attribués à des consortiums.

Les SIG devront les concerter. Il est précisé que le débit de l'eau est régulé par des échangeurs. La conduite jaune de 250 m de long retourne au lac. On restitue l'eau à 13 ou 14 degrés. Le système ne peut fonctionner que pour des bâtiments aux normes Minergie. La crépine d'aspiration est posée au fond du lac. Zschokke a entrepris les travaux en collaboration avec une entreprise française. Les conduites sont en fibre de verre et bloquées mécaniquement au fond du lac.

- Comment cela se passe-t-il au niveau de l'aspiration éventuelle de poissons?

En dessous de 6 m du niveau d'eau, ces problèmes ne se posent plus. La crépine est à 40 m. Aujourd'hui, l'installation fonctionne à un régime faible pour Serono. M. Brasier n'a pas encore entendu parler de problèmes de poissons.

- Y aura-t-il deux conduites de ce type sous l'avenue de la Paix?

Effectivement. Au chemin Rigaud, les conduites auront une taille légèrement différente. Elles doivent se trouver à une profondeur importante, d'où un prix au mètre linéaire assez élevé. Les travaux à proximité du portail se font en coordination avec la Ville de Genève. La déviation pour l'avenue Giuseppe-Motta permettra à des organisations internationales de se brancher sur le système. Un graphique des températures résume la situation depuis plus de dix ans. On dispose donc d'une certaine expérience dans ce domaine.

- A quelle profondeur ont été relevées les températures?

A la profondeur de 30 m, qui est celle des conduites de la rue du Prieuré.

La difficulté concerne la transaction et la facturation, étant donné qu'il n'existe pas de projet similaire à Genève, en dehors de quelques entreprises qui pompent l'eau du Rhône pour des utilisations différentes de ce qui est présenté aujourd'hui.

Il existe une planification entre la Ville de Genève et les SIG qui trouvaient intéressant d'entreprendre ces travaux avec cette dernière. Les prix sont légèrement plus élevés que le prix du marché à cause des travaux à réaliser. On propose des rabais aux clients qui font des efforts pour rendre l'eau à une température relativement élevée. C'est une très bonne politique. Aujourd'hui, on est au niveau des études d'exécution. Un contrat commercial existe également qui exige un certain nombre de clients avant d'entamer les travaux. L'étape de la phase 3 se fera plus tard. Les avantages du système sont directement liés aux énergies renouvelables. On va proposer aux institutions utilisant du mazout quelque chose de plus propre via le lac et une réduction de l'électricité, dont elles auront de moins en moins besoin.

- Quelle est la situation en termes de rendement par rapport au mode classique?

On aura une énergie froide dont le prix se situera entre 13 et 14 centimes. Les SIG proposeront d'arrêter la centrale de production et de passer par l'eau au même prix. Si les clients font les efforts évoqués plus haut, des rabais seront accordés et alors le prix sera inférieur à celui d'aujourd'hui. On pourra quasiment supprimer les machines actuellement en service. L'eau du lac pourra supprimer pratiquement 95% de l'utilisation du froid.

- Est-ce qu'on a une idée de la consommation de Genève dans son ensemble?

Non, mais le Service cantonal de l'énergie a établi un listing des machines frigorifiques installées. On pourrait demander ce listing.

- Quelle est la durée de l'exploitation?

On propose des contrats sur trente ans, mais la longévité est de quatre-vingts ans environ.

- Est-ce que les fontaines sur la place des Nations seront alimentées par l'eau du lac?

C'est le cas, l'installation a été faite.

- Pourquoi les 120 logements et l'établissement médico-social envisagés sur le Foyer de Sécheron ne pourraient-ils pas profiter de ce système?

On sera un peu plus haut et il est difficile et coûteux de traverser les voies CFF. Il faudrait avoir des conduites depuis le chemin des Mines pour un branchement et cela coûte trop cher.

- Est-ce que les bâtiments des organisations internationales sont aux normes Minergie?

Notamment le collège de Sismondi, l'OMC2 et le nouveau bâtiment de la Pharmacie Principale pourront être chauffés et refroidis par l'eau du lac. Pour les autres bâtiments, on a procédé à une péréquation pour se substituer à l'installation en place, mais ce ne sont pas des bâtiments aux normes Minergie et le gaspillage d'énergie est énorme. Les contraintes pour bénéficier de ce système font qu'il est pratiquement impossible d'y associer un ancien bâtiment.

- Comment cela se passe-t-il concernant l'eau d'arrosage?

Il est prévu de faire un piquage pour mettre à disposition de l'eau (non potable), par exemple pour le Jardin botanique. Il n'y aura pas de gain financier, mais un plus du point de vue écologique.

- Est-ce que cela vaut la peine d'entreprendre ces travaux juste pour refroidir?

Sur trente ans, on attend une économie de l'énergie dépensée, encore à quantifier, ce qui correspond à la philosophie des élus.

- Combien de temps dureront les travaux d'installation des conduites sur l'avenue de la Paix?

Environ huit mois, mais cela dépend de l'organisation du chantier. Les SIG ont suivi la planification de la Ville de Genève, mais la situation est assez complexe.

Séance du 30 août 2006

Audition de M. Guy Zwahlen

M. Zwahlen constate qu'il s'agit d'une demande de budget, mais qu'il n'a pas encore vu de plans. Cependant, il semble que ce projet donne des garanties quant

à la fluidité du transport individuel, ce qui satisfait son association. Il n'a donc pas d'opposition de principe à formuler.

Le passage de transports exceptionnels est justifié à cet endroit par la zone industrielle qui s'y trouve. Concernant d'éventuelles subventions de la Confédération, il faudrait solliciter l'administration fédérale. Enfin, au sujet des débouchés prévus, les calculs de modification du trafic ne sont pas encore assez avancés pour prendre position.

Les commissaires qui avaient sollicité l'audition de M. Zwahlen n'ayant pas de questions à lui poser, la présidente le remercie et le libère.

Discussion

Un commissaire s'étonne que l'on ait demandé de voter un crédit de réalisation, avant même que la mise à l'enquête n'ait été déposée.

Un autre relève que cette proposition n'est pas aboutie, l'échange de courrier entre M. Christian Ferrazino et M. Mark Muller en est la preuve. Entre le Canton et la Ville, le Conseil municipal ne peut jouer le rôle d'arbitre.

Une commissaire remarque qu'il serait possible de diminuer ce crédit du montant de la réfection du pont, objet du litige.

L'ensemble des commissaires s'accorde pour proposer de geler cette proposition et, donc, de la renvoyer sans modifications au Conseil administratif.

Un représentant de SolidaritéS relève qu'il s'agit de négocier le transfert au Canton de la responsabilité financière concernant les routes cantonales, actuellement à charge de la Ville. Il rappelle que M. Macherel nous a alertés, lors de son audition, sur l'opportunité de remettre ces routes au Canton, parce que l'OPB va coûter très cher et que c'est la Ville qui va devoir s'acquitter des investissements pour faire les aménagements nécessaires.

Son groupe refusera donc ce projet pour amener l'administration à entreprendre cette tâche.

Le représentant du Parti du travail refusera aussi ce projet du fait qu'il n'intègre pas vraiment de pistes cyclables continues.

Les Verts, outre le fait que les pistes cyclables sont discontinues, trouvent ce projet mal préparé par l'administration de la Ville, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches entre la Ville et le Canton et qu'il s'agit maintenant de définir les compétences entre Ville, Canton et Confédération. Ils refuseront également ce projet.

Les socialistes refuseront un projet qui manque d'élaboration, tout en regrettant que cela implique du retard dans la mise en place des deux lignes de bus prévues dans ce secteur et tout en remarquant que les SIG ouvriront la route de toute façon.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien se dit consterné par le contenu des courriers échangés entre la Ville et le Canton et refusera aussi ce projet.

Les représentants de l'Union démocratique du centre, des libéraux et des radicaux annoncent également leur refus.

Vote

La commission refuse la proposition PR-409 à l'unanimité de ses 13 membres, soit: 1 R, 1 T, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 3 S, 1 UDC, 2 L.

PROJET D'ARRÊTÉ I REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 6 506 000 francs destiné au réaménagement de l'avenue de la Paix, entre les places Albert-Thomas et des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 506 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 632 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 231 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 863 000 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 863 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ III REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;
vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 578 000 francs, après déduction de la participation des Chemins de fer fédéraux suisses de 485 000 francs représentant leur participation à l'entretien de l'ouvrage, soit un montant brut de 3 063 000 francs, destiné à la reconstruction du tablier ainsi que du renforcement et réhabilitation des culées du passage supérieur de l'avenue de la Paix

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 063 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-409 étudiée en commission des travaux est bonne, car elle prévoit l'amélioration de l'état de l'avenue de la Paix, le détournement de la circulation et une meilleure desserte des organisations internationales. Cependant, les acteurs censés participer au projet ne veulent pas se mettre d'accord. Tous les commissaires aux travaux conviennent qu'il n'appartient pas au Conseil municipal de jouer l'arbitre entre la Ville et l'Etat, et encore moins avec la Confédération.

Nous avons notamment discuté de l'affectation de la route pour les transports exceptionnels de 480 tonnes. Les frais encourus en raison de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) seront très élevés pour la Ville, car elle devra procéder aux aménagements nécessaires. Or la Ville et l'Etat ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les routes d'importance cantonale. L'Etat a fini

par dire qu'il n'entrerait pas en matière quant à la prise en charge des coûts. A la suite d'un avis de droit déposé par la Ville, la somme susceptible d'être assumée par le Canton est de l'ordre de 1,5 million de francs.

A ce stade des discussions, il semble au groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants que le Conseil municipal ne peut pas se prononcer en faveur de la proposition PR-409. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à accepter les conclusions du rapport PR-409 A votées à l'unanimité par la commission des travaux, soit le refus des trois projets d'arrêtés.

Le président. Lors de la procédure de vote, je mettrai aux voix les trois projets d'arrêtés, et non les conclusions du rapport. Il conviendra donc de voter non pour refuser les arrêtés, comme cela a été fait en commission.

M^{me} Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission des travaux (S). Monsieur le président, je souhaitais prendre la parole en ma qualité de présidente de la commission des travaux, mais je n'ai pas entendu quand je pouvais le faire au début de la discussion. Je voulais simplement dire que la commission a étudié cette proposition avec sérieux au cours de quatre séances. Nous avons auditionné le codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de collaborateurs de trois services, ainsi que des représentants de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), du Touring Club Suisse (TCS) et des Services industriels de Genève (SIG).

Comme l'a dit la préopinante du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a fait parvenir à la commission des travaux un avis de droit, qu'il avait demandé. Le département souhaitait savoir si le Canton pouvait obliger notre municipalité à renforcer un ouvrage d'art figurant sur la carte suisse destiné à permettre le passage des convois exceptionnels desservant le CERN ou la zone industrielle. Pendant les quatre mois durant lesquels la commission a étudié la proposition PR-409, nous avons reçu copie de plusieurs lettres échangées entre M. Christian Ferrazino et le conseiller d'Etat M. Mark Muller. Nous avons ainsi pu constater des divergences d'interprétation quant au renforcement nécessaire ou non du pont situé sur la voie de chemin de fer, à côté du Jardin botanique.

En ma qualité de présidente de la commission des travaux, je me sens un peu frustrée que nous n'ayons pas pu nous prononcer sur le fond de la problématique. Si ladite commission a refusé à l'unanimité la proposition PR-409, c'est pour que le Conseil administratif clarifie les questions financières concernant le renforcement du pont – une dépense supplémentaire chiffrée à 1,5 million de francs.

Il n'en demeure pas moins que, à mon avis, la route devra être réaménagée et qu'un nouveau projet devra être présenté à la commission des travaux. Les SIG devront de toute façon ouvrir la route pour réaliser le très intéressant projet Genève-Lac-Nations qu'ils nous ont présenté. Il consiste en la pose de tuyaux pour relier toutes les organisations internationales à l'installation de la Perle du Lac, afin d'utiliser l'eau du Léman pour refroidir les bureaux en lieu et place de la climatisation dévoreuse d'énergie. Cette nouvelle technologie permettra bientôt à Serono d'utiliser 75% d'énergie renouvelable dans ses bâtiments, et de réduire ainsi les émissions de gaz carbonique. Il faudra également élargir la route pour permettre aux bus de se croiser, car davantage de lignes seront mises en service sur l'avenue de la Paix. Enfin, un carrefour sera modifié pour assurer l'accès au parc relais P+R de Sécheron et à l'entreprise Serono. Le Conseil municipal attend donc une nouvelle proposition dans ce sens...

M. Georges Queloz (L). Pour le groupe libéral, il est bien entendu que nous devons tôt ou tard entreprendre des travaux dans ce secteur. Cependant, nous suivrons les conclusions du rapport PR-409 A et nous refuserons les arrêtés de la proposition. Les accepter reviendrait à donner un chèque en blanc au Conseil administratif, alors que la proposition PR-409 n'a même pas fait l'objet d'une mise à l'enquête. Pour nous, une telle solution serait tout simplement irrecevable; c'est la raison pour laquelle nous renvoyons cet objet à son auteur.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les principaux éléments concernant la proposition PR-409 et son refus par la commission des travaux ont été énoncés par mes préopinants. J'ajoute que, si nous suivions la proposition, des travaux importants devraient être entrepris, empêchant l'élargissement du pont pour assurer le cheminement des vélos au moyen de pistes cyclables. Cet aspect du problème me semble assez important pour être pris en considération et intégré dans la nouvelle proposition que nous attendons de la part du Conseil administratif.

On a déjà souligné que la proposition PR-409 était loin d'être aboutie, sur le plan des discussions entre le Canton et la Ville – voire la Confédération – au sujet du prix de l'élargissement éventuel et du renforcement du pont en vue du passage des convois exceptionnels. Il faut rappeler ici que, si le Canton peut imposer des travaux d'entretien routier à la Ville, il ne peut pas la contraindre à procéder à des aménagements tels que ceux qui seraient nécessaires pour garantir le passage de convois de 480 tonnes.

Telle est la raison pour laquelle les Verts – c'est-à-dire leurs deux commissaires aux travaux et tout le reste du groupe – ont décidé de refuser la proposition PR-409. Nous demandons qu'une nouvelle proposition nous soit soumise, tout en

regrettant l'impossibilité provisoire de réaliser le projet magnifique, du point de vue écologique, élaboré par les SIG. Mais nous y reviendrons, et nous aurons le plaisir d'en reparler ultérieurement.

M. Pascal Rubeli (UDC). Les discussions de la commission des travaux et ses conclusions quant à la proposition PR-409 apparaissent suffisamment clairement dans le rapport y afférent pour que le groupe de l'Union démocratique du centre la refuse lui aussi.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est refusé à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est refusé à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est refusé à l'unanimité.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} juin 2005 en vue de:

- **la modification de la limite du territoire communal entre la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et la commune de Pregny-Chambésy, au chemin de l'Impératrice;**
- **la cession, l'acquisition gratuite, la division et la réunion de diverses parcelles entre la Ville de Genève (section Petit-Saconnex), la commune de Pregny-Chambésy et les CFF, au chemin de l'Impératrice;**
- **la désaffectation et l'incorporation de parcelles au domaine public (PR-413 A)¹.**

Rapport de M. Jean-Marie Hainaut.

Préambule

Cette proposition du Conseil administratif, renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 27 juin 2005, a fait l'objet d'une séance conduite sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour son travail de qualité.

Travaux de la commission

Séance du 20 juin 2006

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M^{me} Charollais présente ce dossier extrêmement technique concernant des mutations de parcelles entre deux communes, et dont l'origine se trouve dans la réalisation de la troisième voie CFF.

Le but de ces modifications est de faire coïncider les limites parcellaires avec les limites communales. L'échange porte sur une superficie très restreinte, puisqu'elle ne dépasse pas 100 m². Aucune contrepartie financière ne sera exigée dans le cadre de l'échange, qui est par conséquent gratuit. Les CFF céderont une bande de terrain de 1800 m².

Les parcelles bordant le chemin de l'Impératrice appartiendront au domaine public. Des réunions de petites parcelles permettront d'en former de plus grandes.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 300.

Proposition: modification des limites communales au chemin de l'Impératrice

M^{me} Charollais informe les commissaires que l'ensemble des intervenants sont parfaitement satisfaits: les CFF n'auront plus à entretenir la bande de terrain cédée, et le Jardin botanique pourra l'utiliser dans le cadre de ses expériences.

Discussion et vote de la commission

Aucune audition supplémentaire n'est demandée.

L'intégralité des groupes s'exprime en faveur de cette proposition. Elle est acceptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 144 de la Constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847;

vu les articles 1, alinéa 3, et 30, alinéa 1, lettres k) et o), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 2, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu les négociations menées entre les CFF, la Ville de Genève et la commune de Pregny-Chambésy;

vu leur volonté de procéder à un remaniement parcellaire nécessitant des divisions de parcelles, des réunions et les diverses cessions à titre gratuit entre les parties pour lesquelles des désaffectations et incorporations au domaine public doivent intervenir, ainsi qu'une modification de la limite communale entre la ville de Genève et la commune de Pregny-Chambésy;

vu le projet d'acte notarié établi par M^e Demierre Morand;

vu l'accord de principe intervenu entre les parties;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette opération;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: modification des limites communales au chemin de l'Impératrice

arrête:

Article premier. – D'accepter la désaffectation des parcelles N^{os} dp 4852 B, dp 4852 C et dp 4852 D, de la Ville de Genève, section Petit Saconnex, issues du TM 4/2004, et de solliciter l'approbation de celle-ci par le Conseil d'Etat.

Art. 2. – D'accepter les cessions suivantes à titre gratuit:

- la cession par la commune de Pregny-Chambésy à la Ville de Genève de la parcelle N^o dp 1743 C de la commune de Pregny-Chambésy, issue du TM 23/2004 précité;
- la cession par la Ville de Genève à la commune de Pregny-Chambésy de la parcelle N^o dp 4852 C, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, issue du TM 4/2004;
- la cession par la Ville de Genève aux CFF des parcelles N^{os} dp 4852 B et dp 4852 D, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, issues du TM 4/2004;
- la cession par les CFF à la Ville de Genève des parcelles N^{os} 1968 B, 3915 B, 3915 C et 3916 B de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, issues du TM 4/2004.

Art. 3. – D'accepter les modifications de limites territoriales qui devraient intervenir comme suit:

- les parcelles N^{os} 1090 (propriété des CFF), dp 1743 C et dp 1743 D issues du TM 23/2004 et 1968 B (propriété des CFF) issue du TM 4/2004 devraient passer du territoire de la commune de Pregny-Chambésy à celui de la Ville de Genève, section Petit Saconnex;
- les parcelles N^{os} 3916 A (propriété des CFF), dp 4852 C et dp 4852 D issues du TM 4/2004 devraient passer du territoire Ville de Genève, section Petit-Saconnex, à celui de la commune de Pregny-Chambésy.

Art. 4. – D'accepter l'incorporation au domaine public de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, après cession, des parcelles N^{os} 3915 B et 3916 B, issues du TM 4/2004, ainsi que les parcelles N^{os} 1968 B et dp 1743 C, issues du TM 23/2004.

Art. 5. – D'accepter la réunion des parcelles 3915 C et 3917 pour former la nouvelle parcelle N^o 5195, feuille 85, propriété de la Ville de Genève, et des parcelles N^{os} 3915 B, 3916 B, dp 4852 A, 1968 B et 1743 C pour former la nouvelle parcelle N^o dp 4852, feuille 85, appartenant au domaine public de la Ville de Genève.

Art. 6. – De charger le Conseil administratif, vu le caractère d'utilité publique de l'opération, de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier.

Art. 7. – De charger le Conseil administratif de demander au Département du territoire de préparer un projet de loi nécessaire à la rectification des limites communales entre la commune de Pregny-Chambésy et la ville de Genève telles que figurées sur les tableaux de mutation 4/2004 et 23/2004, en vue de son approbation par le Grand Conseil.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2004/2005 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-458 A)¹.

Rapport de M^{me} Gisèle Thiévent.

La commission des finances s'est réunie les 9 et 30 mai 2006 sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Vjosa Gervalla, le 9 mai, et par M^{me} Julie de Dardel, le 30 mai. Nous les remercions pour leur travail.

Séance du 9 mai 2006

Audition de M^{me} Lorella Bertani, vice-présidente de la Fondation d'art dramatique (FAD), de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel - Arts de la scène, en présence de M. Patrice Mugny, chargé du département des affaires culturelles. M. Bernard Paillard, président de la FAD, est excusé

M^{me} Bertani informe en préambule que la FAD s'occupe de deux théâtres: le Théâtre de Poche et le Théâtre de la Comédie, ce dernier étant, selon elle, le théâtre phare des Genevois. Elle rappelle aux commissaires qu'ils-elles ont reçu le rapport de l'organe de révision incluant les comptes pour la saison 2004/2005, qui se décompose comme suit: comptes annuels de l'état-major, du Théâtre de la Comédie et du Nouveau Théâtre de Poche, et qu'elle répondra volontiers aux questions.

¹ «Mémoire 163^e année»: Proposition, 6080.

Questions des commissaires

A quoi correspond exactement la notion d'état-major?

La FAD est composée d'un conseil de fondation et également d'une structure administrative formée d'un président et d'une secrétaire qui travaille à 80%. La fonction du président est semi-professionnalisée, étant donné l'ampleur du travail administratif de l'état-major. La fondation se charge de contrôler et de vérifier toutes les questions financières en lien avec la Comédie et le Théâtre de Poche, sans se mêler cependant des choix artistiques du directeur ou de la directrice. En revanche, elle nomme le-la directeur-trice artistique et administratif-ve et veille aux investissements. Dans l'état-major sont inclus les postes de secrétaire et de président. *(Un organigramme de l'état-major est annexé au présent rapport.)*

Selon M^{me} Bertani, les deux théâtres ont d'excellents taux d'occupation: 80% pour la Comédie et 90% pour le Théâtre de Poche. *(Les statistiques des taux d'occupation de la Comédie et du Théâtre de Poche sont annexées au présent rapport.)*

La fondation nomme-t-elle le directeur ou la directrice de manière autonome, ou consulte-t-elle le département?

La FAD, régie par des statuts, fonctionne de façon autonome. Les organismes «subventionneurs» sont représentés dans le conseil de fondation. C'est par ce moyen qu'a lieu l'interaction entre la fondation et le département. Le conseil de fondation – composé d'un représentant par parti, d'un représentant de l'administration fiscale, de deux représentants du Département de l'instruction publique, du magistrat et d'un représentant nommé par le Conseil administratif – étudie les dossiers de candidature lorsqu'il s'agit de renouveler les directions au terme de trois mandats.

Séance du 30 mai 2006

Le président ouvre la discussion sur cet objet. Personne ne prenant la parole, il passe au vote.

La proposition PR-458 est acceptée à l'unanimité. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2006 (soir)
Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

2741

f o n d a t i o n
d'art dramatique
G E N È V E

Rue du Vieux Collège 3 t. +41 22 310 88 57
Case postale 3206 f. +41 22 310 88 69
1211 Genève 3 fadge@biuewin.ch

Conseil municipal Ville de Genève
M. Pierre MAUDET, président de
la commission des finances
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1203 Genève

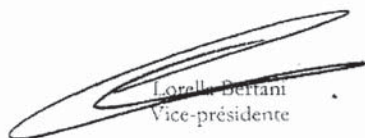
Genève, le 22 mai 2006

Monsieur le président,

Pour faire suite à mon audition du 9 courant et conformément à votre demande, j'ai le plaisir de vous remettre ci-joint :

- l'organigramme de la Fondation d'art dramatique de Genève ;
- le bilan et comptes P/P de l'Etat-Major arrêtés au 30 juin 2005 (saison 2004-2005) ;
- les statistiques d'occupation des théâtres de la Comédie et du Poche pour la saison 04-05.

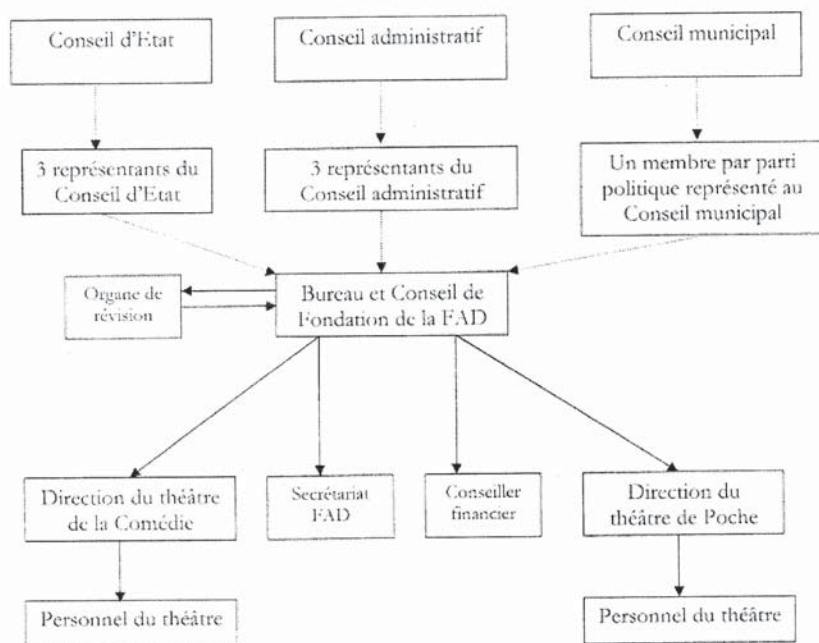
En vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma parfaite considération.



Lorella Bertani
Vice-présidente

Annexes : mentionnées.

ORGANIGRAMME DE LA FONDATION D'ART DRAMATIQUE



Genève, le 19 mai 2006

FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE
ETAT-MAJOR

31.10.2005

COMPTE DE L'ETAT MAJOR

AU 30 JUIN 2005

FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE
 ETAT-MAJOR

BILAN AU 30 JUIN	2005 CHF	2004 CHF
Actif		
Caisse	0.00	426.95
BCGe, c/c	944'002.40	1'150'951.75
Placements BCGe	300'000.00	300'000.00
BCGe, Donation Poche	38'022.55	39'735.60
Impôt anticipé à récupérer	1'523.26	313.94
Actifs transitoires	287.00	683.00
Mobilier	539.00	810.00
Machines de bureau	2'613.00	3'925.00
Travaux partiel Caecilia (Comédie)	120'000.00	135'000.00
Total de l'actif	1'406'987.21	1'631'846.24
Passif		
Passifs transitoires	93'149.07	116'438.85
Donation "Poche"	319'063.12	317'353.49
Etat de Genève, subvention reçue d'avance	0.00	0.00
Ville de Genève, subvention reçue d'avance	0.00	0.00
Poche c/c	(504.54)	1'445.35
Comédie c/c	(469.29)	116'642.72
Provision renouvellement direction Théâtre	216'769.73	166'769.73
Solde subvention attribuée aux investissements	123'152.00	139'735.00
Fonds de réserve, part attribuée saison suivante	128'000.00	125'000.00
Fonds de réserve	554'025.70	637'171.17
Excédent recettes (dépenses) Etat-major	(26'198.58)	11'289.93
Total du passif	1'406'987.21	1'631'846.24

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2006 (soir)
Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

2745

FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE
ETAT-MAJOR

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE	2004/2005	2004/2005 Budget	2003/2004
	CHF	CHF	CHF
Recettes			
Subvention ordinaire Ville de Genève	5'250'000.00	5'250'000	5'250'000.00
Subvention Etat de Genève	1'956'000.00	1'956'000	1'956'000.00
Loyer et charges Ville de Genève pour Comédie	65'955.00		65'757.00
Intérêts financiers	5'121.16	0	1'924.45
Intérêts financiers attribués à "Donation Poche"	(3'473.88)		0.00
Utilisation Fonds de Réserve	125'000.00	125'000	268'550.00
Dissolution subvention attribuée aux investissements	16'583.00		
Dissolution donation Poche			32'786.70
	<u>7'415'185.28</u>	<u>7'331'000</u>	<u>7'575'018.15</u>
Frais théâtres			
Subvention Comédie	(5'235'000.00)	(5'235'000)	(5'146'000.00)
Subvention Poche	(1'834'000.00)	(1'834'000)	(1'845'000.00)
Frais de locaux, Comédie	(65'955.00)		(103'907.00)
Amortissements travaux partiel Caecilia (Comédie)	(15'000.00)		(15'000.00)
Utilisation donation Poche			(32'786.70)
Donation Plan Fixe (portrait B. Besson)			0.00
Attribution provision renouvellement direction	(50'000.00)	(50'000)	(50'000.00)
Dissolution provision déménagement Comédie 30.06.2006	32'000.00		
Dissolution prov. renouvellement direction			0.00
Renouvellement direction Poche			477.50
	<u>(7'167'955.00)</u>	<u>(7'119'000)</u>	<u>(7'192'216.20)</u>
solde investissements attribué Caecilia (Comédie)	0.00	0	(135'000.00)
Recettes nettes ETAT-MAJOR	<u>247'230.28</u>	<u>212'000</u>	<u>247'801.95</u>
Dépenses			
Frais de Personnel	(1'00'887.00)	(80'000)	(68'114.08)
Indemnité Président et Vice-présidents	(44'050.00)	0	(18'700.00)
Frais de locaux	(6'000.00)	(6'000)	(6'000.00)
Frais secrétariat		0	0.00
Frais de bureau	(18'554.60)	(18'000)	(18'441.63)
Frais réception	(3'529.70)	(3'000)	(4'503.05)
Honoraires fiduciaire	(33'940.00)	(20'000)	(20'000.00)
Honoraires organe de révisior	(8'032.00)	(7'000)	(7'000.00)
Honoraires Etude/Transitor	(13'966.85)	(13'000)	(17'249.30)
Jetons de présence	(35'647.00)	(60'000)	(61'490.00)
Charges sociales s/jetons présence, Présidence et Vice-présidence	(6'867.50)	(6'000)	(5'797.85)
Divers et imprévus	(3'712.11)	(1'000)	(2'897.36)
Amortissements	(1'583.00)	(6'000)	(1'583.75)
Total frais de fonctionnement	<u>(273'428.86)</u>	<u>(212'000)</u>	<u>(231'777)</u>
EXCEDENT RECETTES (DEPENSES) D'EXPLOITATION	<u>(26'198.58)</u>	<u>0</u>	<u>16'024.93</u>
Investissements Etat-Major			
meubles			(1'081.00)
matériel de bureau et informatique			(5'237.75)
amortissements de l'exercice			1'583.75
Solde subvention attribuée aux investissements	<u>0.00</u>	<u>0</u>	<u>(4'735.00)</u>
EXCEDENT RECETTES (DEPENSES) DE L'EXERCICE	<u>(26'198.58)</u>	<u>0</u>	<u>17'289.93</u>

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2006 (soir)
Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

COMEDIE DE GENEVE / SAISON 2004 - 2005
Statistiques d'occupation
selon billets tirés

SPECTACLES	ventes libres	Abonnés	Scolaires et Jeune Public	servi- tudes	TOTAL	TAUX occup. %	nombre représen- tations
Jauge							

<i>L'illusion Comique</i> (1)	8'126	1'449	2'490	1'370	631	5'940	73.10	17
<i>Guerre et Paix</i> (3)	3'000	1'525	1'572	-	148	3'245	108.17	3
<i>La Maison de Poupée</i> (7)	8'415	2'785	2'777	396	712	6'670	79.26	17
<i>Allers - Retours</i> (6)	8'024	788	2'777	287	660	4'512	56.23	17
<i>Hedda Gabler</i> (2)	5'880	2'646	2'545	333	382	5'906	100.44	7
<i>L'Enfant froid</i> (6)	4'311	363	1'761	98	293	2'515	58.34	9
<i>Tierno Bokar</i> (4)	4'416	1'469	2'108	262	248	4'087	92.55	8
TOTAUX	42'172	11'025	16'030	2'746	3'074	32'875	77.95	78
<i>Hors abonnement:</i>								
<i>Les digressions D'AS</i>	452	-	-	302	754			5
<i>Lehaim à la vie</i>	279	-	31	112	422			3
<i>Les Idiots</i>	445	-	81	147	673			11
<i>Ecriture vivante et petite saison</i>	2'716							
TOTAUX	14'917	16'030	2'858	3'635	34'724			

(1) jauge à 458 places (places supprimées)

(2) jauge à 840 places au BFM

(3) jauge à 1000 places au Grand Théâtre

(4) jauge à 552 places

(5) jauge à 1488 places au Grand Théâtre

(6) jauge à 479 places (parterre et 1ère gal.)

(7) jauge à 495 places (part, 1re gal. et 1er rang 2me gal.)

[illegible]

Premier débat

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral s'est posé de très nombreuses questions quand il a reçu pour examen les comptes 2004/2005 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD). Nous avons largement eu l'occasion de nous exprimer en commission au sujet de leur présentation: les documents comptables qui nous ont été remis et sur lesquels nous sommes censés nous exprimer étaient à peu près illisibles.

Mais ce n'est qu'un détail... En effet, nous avons découvert, à la lecture de ces documents, une organisation totalement inhabituelle par rapport aux autres fondations. Je saisis cette occasion pour souligner l'extrême diversité des modes d'organisation de la direction dans les grandes institutions genevoises. Or celui de la FAD est très éloigné de toutes les habitudes et pratiques que nous pouvons accepter.

Aujourd'hui, c'est évidemment sur les comptes 2004/2005 que nous sommes en principe appelés à nous prononcer. Cependant, si notre tâche se limite à refaire le travail des comptables – et Dieu sait s'il y en a, à la FAD comme dans toutes les institutions analogues! – je me demande pourquoi ces comptes passent entre les mains des politiques. En effet, à mon point de vue, il est également utile que ces derniers examinent comment l'argent est distribué.

En ce qui concerne la FAD, nous constatons la création d'un état-major, c'est-à-dire d'une sorte de superstructure beaucoup plus grande que dans les autres institutions, et qui accapare une assez large part du budget. Je rappelle en passant que les membres du conseil de la FAD ont fait augmenter leurs jetons de présence, qui sont devenus les plus élevés de toutes les fondations où siègent des représentants de la Ville. Au Grand Théâtre, l'heure de séance est payée 60 francs; à la FAD, elle a passé à 100 francs. Au Conservatoire de Genève, par contre, il n'y a pas de jetons de présence et cette activité est tout à fait bénévole.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais donc savoir de quoi on cause, aujourd'hui, quand on parle de soutien aux institutions culturelles. Voulons-nous soutenir leur administration, ou la création? Nous avons posé la question aux membres de la FAD lorsque nous les avons reçus à la commission des arts et de la culture, et nous avons été particulièrement choqués de les entendre comparer leur état-major – qui n'est autre que le conseil de fondation d'une institution culturelle – à un conseil d'administration comme celui des Services industriels de Genève (SIG), justifiant par là même l'augmentation de leurs rétributions dites semi-professionnelles. Ce n'est pas une attitude acceptable pour une institution culturelle qui se veut par définition à but non lucratif, et nous en sommes extrêmement choqués, je le répète.

Nous aimerions savoir qui, des conseillers administratifs ici présents – je ne sais pas si M. Tornare fait partie du conseil de fondation de la FAD – pourrait

nous expliquer en quelles circonstances et pour quelles raisons on en est arrivé à promouvoir cette superorganisation, en quoi le Conseil administratif peut la cautionner et à qui elle profite. Est-ce bien aux artistes? Pour la moindre «bricole» au sein du personnel du Grand Théâtre, certains se croient autorisés à remuer ciel et terre et à mettre à feu et à sang toute l'institution, voire toute la République, mais j'aimerais bien que l'on se pose également des questions au sujet de toutes les autres institutions culturelles, pour savoir comment fonctionne leur direction. Comme dirait un proverbe méditerranéen – et non pas africain, pour cette fois... – avant de dénoncer la paille qui est dans l'œil du voisin, il faudrait peut-être regarder la poutre qui est dans le sien.

M. Thierry Piguet (S). Je ne rejoindrai pas la préopinante libérale sur tous les points, car ce n'est pas ici le lieu pour faire le procès de la FAD. Néanmoins, le groupe socialiste s'est lui aussi posé passablement de questions, puisque la commission des arts et de la culture a eu la chance de pouvoir auditionner des responsables de ladite fondation. Nous sommes étonnés par certains aspects de la distribution des subventions auxquels il convient de prêter attention – de même qu'à cet état-major qui régit bien des choses.

Nous aurons peut-être l'occasion d'aller plus loin dans ces réflexions grâce aux modifications des statuts de la FAD. Mais, pour l'instant, le groupe socialiste s'en tient aux comptes 2004/2005, qu'il approuvera. Dès 2007, peut-être, nous déposerons une motion pour réfléchir, dans un contexte plus général, à la gestion des théâtres que nous souhaitons à Genève, et cela au niveau institutionnel pour une ou plusieurs fondations. Je pense que ce travail représentera une lourde tâche pour la commission des arts et de la culture.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous sommes étonnés que le débat déborde, ce soir, alors qu'il s'agit simplement d'approuver les comptes 2004/2005 de la FAD. La commission des arts et de la culture a procédé à l'audition de son président et de sa vice-présidente, ainsi qu'à celle du comptable, qui a eu tout loisir de nous expliquer l'attribution, au sein de la FAD, des montants dont elle dispose.

Différents partis – dont les socialistes, si je me souviens bien – ont émis des rapports diffusés sur l'internet où ils soulignent l'excellent travail de la FAD actuelle. Le groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants a eu des rapports avec les directions respectives des théâtres concernés par la FAD, et à aucun moment cette dernière n'a fait l'objet de critiques – au contraire! Les principales personnes concernées par le changement d'organisation de la FAD mettent en avant l'excellence de son travail, y compris celui de son état-major.

Nous avons eu l'occasion de nous pencher sur le cas de cette superstructure avec M. Paillard, président de la FAD. Le fait est que l'on attend aujourd'hui de cette institution quelque chose de très différent de ce qui lui était demandé autrefois. La FAD est submergée de rapports sur la situation culturelle actuelle, rapports qui émanent principalement du Département de l'instruction publique et, dans une moindre mesure, de l'administration municipale. C'est pourquoi on observe une semi-professionnalisation des membres du conseil de fondation, leur travail étant maintenant différent.

Je tiens également à rappeler que le prédécesseur de M. Paillard à la présidence de la FAD, de par sa profession, disposait des services de secrétaires et bénéficiait d'arrangements au niveau des horaires qui ne coûtaient pas un sou à la Ville. Cela était possible uniquement parce que sa profession le lui permettait. Aujourd'hui, la situation est différente: les personnes qui travaillent à la FAD le font parallèlement à leur occupation professionnelle, et non plus gratuitement. Si nous voulons vraiment garantir un travail efficace, nous devons doter la FAD des moyens nécessaires.

Chers collègues, j'attire votre attention sur un point extrêmement important: comme vous le savez, la FAD s'occupe de deux théâtres: le Théâtre de Poche et le Théâtre de la Comédie. Ce sont les seules institutions de ce genre en Europe qui consacrent environ 63% de leur budget à la création artistique, et donc seulement 37% au fonctionnement. Dans toute autre institution analogue en Europe, on observe l'inverse. Rendez-vous compte que bien des contrées européennes pourraient rêver d'un tel mode de gestion! Or c'est cela que vous remettez en question!

Le président. Madame Gaillard-Iungmann, nous sommes en train d'adopter les comptes 2004/2005 de la FAD, et non de refaire toute l'histoire de cette institution!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann. Je suis ravie de connaître votre opinion sur le sujet, Monsieur le président, mais permettez-moi néanmoins de conclure. Il me semble que non seulement ces comptes peuvent être approuvés, mais qu'il y a de quoi féliciter la FAD pour l'excellence de son travail, ainsi que les directrices des théâtres qui gèrent si magnifiquement ces lieux de création et de représentation.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté sans opposition (2 abstentions socialistes).

Proposition: bouclement d'un crédit pour l'achat d'arbres et de véhicules

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2004/2005 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du bouclement du crédit de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de véhicules électriques (PR-463 A)¹.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La commission des finances s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de cette séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Cette proposition de bouclement de crédit a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final de l'opération citée en titre.

Rappel de la proposition

PFQ 90.02 (11^e PFQ) Le crédit extraordinaire de 1 300 000 francs voté par le Conseil municipal le 23 novembre 1982 (rapport N° 273 A) se décompose de la manière suivante:

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 6689.

Proposition: bouclement d'un crédit pour l'achat d'arbres et de véhicules

	<i>Crédit</i> Fr.	<i>Dépense</i> Fr.	<i>Différence</i> Fr.
Quadrillage topographique des parcs	300 000,00	303 094,95	3 094,95
Achat de 2000 arbres	450 000,00	450 000,00	0
Acquisition de véhicules électriques	550 000,00	550 372,65	372,65
Totaux	1 300 000,00	1 303 467,60	3 467,60

Cet objet a été traité parmi d'autres propositions concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, en présence du conseiller administratif M. Manuel Tornare, accompagné par l'ensemble de ses directeurs et chef-fe-s de service, à savoir M. Philippe Aegerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, M. Sami Kanaan, directeur adjoint, M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, M. Pierre Hausheer, administrateur du Service social, M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, et M^{me} Dominique Moret, comptable du Service des espaces verts et de l'environnement.

Lors de cette audition, vu la clarté et la simplicité de la proposition, aucune question n'a été posée par les commissaires présent-e-s, si bien que, mise aux voix, la proposition PR-463 a été approuvée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3467,60 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires du quadrillage topographique des parcs et de l'acquisition de véhicules électriques.

Proposition: boucllement d'un crédit pour la sécurité des pièces d'eau dans les parcs

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit de 200 000 francs destiné à la mise en sécurité des pièces d'eau situées dans les parcs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 33 119,05 francs (PR-464 A)¹.

Rapport de M. David Carrillo.

La commission s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que le rapporteur remercie.

Préambule

Un crédit extraordinaire de 200 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 16 septembre 1998 (arrêté PA-397). Ce crédit a permis de sécuriser un ensemble de pièces d'eau. La dépense totale réalise un dépassement de 33 119,05 francs du crédit initial que vient compenser la présente demande de crédit complémentaire.

Séance du 24 mai 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, et de M^{me} Dominique Moret, comptable du Service des espaces verts et de l'environnement

La proposition du Conseil administratif ne suscite pas de questions de fond.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 6690.

Proposition: boucllement d'un crédit pour la sécurité des pièces d'eau dans les parcs

Vote

La proposition PR-464 est approuvée sans modification à l'unanimité des membres présents (2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. François Sottas (AdG/SI). Nous saluons le travail effectué par rapport à la sécurisation des points d'eau, sujet cher à ma collègue Marie Vanek qui, à l'époque, siégeait avec nous au Conseil municipal, ainsi qu'à moi-même. Tous les groupes s'étaient d'ailleurs associés au projet d'arrêté PA-397 que nous avons déposé dans ce but. A mon sens, le chemin parcouru depuis – mais sans toutefois avoir éliminé tous les risques – ne peut que nous satisfaire. Je le dis à titre individuel et au nom de ma famille, puisque je rappelle que, il y a bientôt dix ans, nous avons été victimes d'un drame causé par ce problème. Je ne peux donc que remercier toutes les personnes – et notamment le Conseil administratif – qui ont contribué à le résoudre.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 33 119,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la mise en sécurité des pièces d'eau situées dans les parcs.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 365 120 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, de machines de bureau, d'équipements de nettoyage, de machines diverses et d'installations fixes pour les services de l'administration municipale – 7^e plan d'achat quadriennal (PR-466 A)¹.**

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La commission des finances s'est réunie le 21 juin 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Préambule

La procédure de renouvellement/acquisition de mobilier machines de bureau et équipements de nettoyage prévoit que chaque année les services de l'administration municipale définissent leurs besoins en équipements. La coordination et le chiffrage de ces demandes sont assurés par le Service des achats. Les critères d'octroi sont liés à la justification des objets demandés, en tenant compte du plan financier d'investissement, des éventuels nouveaux postes figurant au budget, de l'obsolescence des équipements à remplacer et des compléments demandés correspondant à l'évolution des missions des services.

(N.d.l.r.: Pour les détails, notamment sur le plan historique, les lecteurs et les lectrices sont priés de se référer à la proposition du Conseil administratif.)

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Robert Rapin, directeur, et de M. Serge Pellaton, directeur du Service des achats

En préambule, M. le conseiller administratif Pierre Muller tient à informer la commission que cette proposition a passé à travers plusieurs filtres au sein du département: au Service des achats, à la direction du département et, enfin, auprès du Conseil administratif.

Pour sa part, M. Rapin signale que les documents transmis contiennent quelques erreurs et que M. Pellaton a préparé un rectificatif à l'intention de la commission (voir annexe).

¹ «Mémoire 163^e année»: Proposition, 6704.

Questions de la commission

Les abréviations SEF et FM signifient Scène extérieure amovible et Fête de la musique.

Sur des précisions demandées concernant les 135 000 francs pour l'acquisition de mobilier et de machines diverses, M. Pellaton répond que 25 000 francs concernent une plieuse automatique, en remplacement d'un équipement devenu obsolète. 50 000 francs concernent du mobilier pour les magistrats, les cinq directeurs et quelques sous-directeurs. A ce propos, il précise que le Conseil administratif a décidé que l'acquisition du mobilier en faveur des magistrats et des directeurs devenait de la compétence du Service des achats et non plus du Service des bâtiments. Comme il n'y a pas de budget à disposition pour honorer d'éventuelles demandes urgentes, il s'agit donc ici d'une enveloppe budgétaire afin de pouvoir répondre à ces demandes.

Les 60 000 francs restants viennent en remplacement d'une unité de finition de l'atelier de reliure, également devenue obsolète.

Un commissaire rappelle que l'an passé il avait été constaté que l'achat de matériel s'opérait en fonction du renouvellement des postes, mais il estime que c'est une logique de fuite en avant car, tant que le matériel n'est pas obsolète ou hors d'usage, la priorité est de le réutiliser dans la mesure où le confort minimal nécessaire est assuré. Il demande si cette politique a été appliquée dans ce cas.

M. Pellaton explique que les rubriques citées sous «nouveaux postes» sont effectivement des nouveaux postes de travail à attribuer. Il ajoute que M. Muller a souhaité à plusieurs reprises que les services fassent preuve d'imagination pour réduire au minimum le montant nécessaire à ces achats. Ainsi, la logique de réutiliser le mobilier déjà existant est toujours prioritaire.

Le même commissaire demande si l'on peut considérer aujourd'hui que cette logique est maintenant intégrée.

M. Pellaton le confirme et cite l'exemple de la rue du Stand où ils ont réutilisé tout le mobilier pour lequel il y avait une nouvelle affectation. Une partie a été offerte à des associations caritatives, procédure validée par le Contrôle financier; le reste a été détruit, toujours sous le contrôle du service financier.

M. Muller confirme que le taux d'effort par rapport aux années précédentes sera mentionné dans les comptes 2006.

Un commissaire demande quel était le montant de l'enveloppe initiale, réduite à la demande du magistrat M. Muller. Il se dit également surpris de voir figurer une lampe de bureau à 70 francs et demande si les services n'ont pas des lignes budgétaires prévues à l'acquisition de certaines pièces.

M. Pellaton indique que les services n'ont pas de budget ni de compétence pour acheter du matériel d'éclairage. Le Service de l'énergie effectue une analyse

des besoins et suggère le modèle de lampe à acheter. Il précise que ce sont des lampes à lumière froide.

Revenant à la première question, il explique qu'à la suite de diminutions successives l'enveloppe initiale est passée de 3,342 millions à 2,068 millions, puis à 1,544 million pour finalement arriver à 1,365 million (standards de livraison revus à la baisse et efforts de recherches d'économies demandées par les départements et le Conseil administratif).

En outre, pour information, les demandes supprimées par les services ne sont pas reportées sur le budget de l'année suivante.

Le magistrat se déclare satisfait de l'effort entrepris par ses services.

Un commissaire demande pour quelle raison le 1^{er} plan financier d'investissement (PFI) était de 1 million.

Il lui est répondu que l'ensemble des achats entre dans l'enveloppe budgétaire prévue par le plan financier, à savoir 1 million de francs. Tous les achats relèvent de la compétence du Service des achats.

Le Conseil administratif a en outre exigé, il y a de cela trois à quatre années, que tous les objets dont la valeur de renouvellement dépasse 10 000 francs soient intégrés dans une demande de crédit extraordinaire. Ces objets ne figurent donc plus dans le budget de fonctionnement. Cela étant, sur le PFI actuellement en cours d'élaboration, le montant a été modifié en fonction de ces objets.

Pour finir, les commissaires saluent l'effort de transparence produit dans ce document qui est beaucoup plus clair que celui de l'an passé. Ils remercient le magistrat et ses collaborateurs.

Discussion de la commission

Les commissaires pensent avoir eu les réponses nécessaires à une prise de position.

Vote de la commission

Le président met aux voix les trois arrêtés de la proposition PR-466, qui sont acceptés à l'unanimité des membres présents. *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)*

Annexe: Correctif de la Direction de l'administration générale à la proposition PR-466.

ANNEXE**Direction de l'administration générale****Frs 2 350.--***Mobilier*

Acquisition d'une armoire pour le stockage de la documentation et des dossiers.

Machines de bureau

Acquisition d'un destructeur de papier.

Service des achats**Frs 135 000.--***Mobilier*

Acquisition et / ou remplacement de divers mobiliers pour les magistrats et les directions de département et de division.

Machines diverses

Remplacement de l'unité de finition de l'atelier de reliure permettant de réaliser des brochures rapidement et à prix réduit.

Remplacement de la plieuse automatique obsolète et irréparable.

Direction des systèmes d'information**Frs 11 500.--***Mobilier*

Remplacement de 2 postes de travail vétustes et acquisition d'armoires pour le stockage de la documentation et des dossiers.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie**Direction de l'aménagement, des constructions et de la voirie****Frs 20 000.--***Mobilier Installation fixe*

Acquisition de 250 mètres linéaires d'étagères.

Service des opérations foncières**Frs 10 000.--***Mobilier*

Renouvellement de mobilier, selon besoins.

Service de l'énergie**Frs 24 000.--***Mobilier*

Renouvellement et adaptations diverses de postes de travail et meubles de rangement. Remplacement du poste de travail de la cheffe de service.

Service de la mobilité**Frs 25 000.--***Mobilier*

Renouvellement et adaptations diverses.

Service logistique et technique**Frs 7 000.--***Mobilier*

Remplacement de 10 chaises vétustes par des chaises ergonomiques.

Département des affaires culturelles**Division art et culture – SAT / Administration****Frs 150 000.--***Machines diverses*

Système de diffusion sonore très directionnel afin de réduire la pollution sonore de l'entourage des scènes extérieures (nécessaire au respect des normes anti-pollution sonores pour la SEF, FM, ...)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2006 (soir)
Proposition: achat de mobilier et machines

2759

Grand Théâtre	Frs 129 360.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition d'armoires métalliques.	
<i>Machines diverses</i>	
Acquisition d'une installation de sonorisation.	
Acquisition de 3 porteuses pour embarquement de gradateurs et de projecteurs.	
<i>Installations fixes</i>	
Acquisition de 3 porteuses pour embarquement de gradateurs et de projecteurs.	
Conservatoire et Jardin botaniques - Bibliothèque	Frs 2 600.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de meubles de classement pour dossiers suspendus.	
Conservatoire et Jardin botaniques - Herbar	Frs 7 720.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de mobilier divers (bureaux, chaises, lampes, etc.).	
Conservatoire et Jardin botaniques - Enseignement et recherche	Frs 20 600.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de chaises	
<i>Machines diverses</i>	
Acquisition d'un appareil PCR (Polymerase Chaine Reaction).	
Conservatoire et Jardin botaniques - Jardin	Frs 11 500.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de mobilier divers (chaises, établis, armoires, etc.).	
Conservatoire et Jardin botaniques - Administration	Frs 70.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition d'une lampe de bureau.	
Musée d'art et d'histoire - Collectif	Frs 99 735.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de mobilier divers (armoires métalliques, armoire anti-feu, armoire ektachromes, chaises, bureaux, lampes, scène démontable, etc.).	
<i>Machines diverses</i>	
Acquisition de 5 humidificateurs pour les salles d'exposition, de 4 lecteurs de cartes de crédit / monétique.	
Musée d'art et d'histoire - Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)	Frs 130 000.--
<i>Installation fixe</i>	
Aménagement d'un dépôt de livres (aménagement du local et armoires mobiles).	
Musée d'art et d'histoire - Cabinet des estampes	Frs 2 700.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de 10 chaises pour la salle de consultation.	
Musée d'art et d'histoire - Centre d'iconographie	Frs 4 000.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de rayonnages (pour livres et cartons d'archives).	

Musée d'art et d'histoire – Musée Ariana	Frs 4 500.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition d'une vitrine étanche pour la conservation des verres malades.	
Musée d'ethnographie	Frs 94 000.--
<i>Mobilier</i>	
Renouvellement de mobilier divers (bureaux, chaises, armoires hautes à portes coulissantes).	
<i>Machines diverses</i>	
Renouvellement du parc de machines de la menuiserie (raboteuse, dégauchisseuse, scie à format, scie à ruban, ponceuse, système d'aspiration, cabine de giclage).	
Acquisition de matériel d'éclairage muséologique.	
Muséum d'histoire naturelle - Administration	Frs 19 600.--
<i>Mobilier</i>	
Remplacement de trois postes de travail vétustes et acquisition de mobilier divers (armoires).	
Muséum d'histoire naturelle - Reliure	Frs 25 500.--
<i>Machines diverses</i>	
Acquisition d'une assembleuse à succion.	
Bibliothèques municipales	Frs 20 510.--
<i>Mobilier</i>	
Equipements divers (caissons et bacs de rangements et d'exposition, plans de travail pour postes informatiques publics, tabourets, sièges pour enfants, chaises, etc.).	
<i>Machines diverses</i>	
Acquisition d'une cisaille pour découpe de passe-partout.	
Bibliothèque publique et universitaire	Frs 9 000.--
<i>Nouveaux postes</i>	
Acquisition de 2 nouveaux postes (comptable et bibliothécaire).	
Bibliothèque publique et universitaire – Bibliothèque musicale	Frs 23 525.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de séparateurs pour rayonnages, meubles à plans, rayonnages métalliques, sièges et tables.	
<i>Nouveau poste</i>	
Acquisition d'un nouveau poste de travail (bibliothécaire)	
Département des sports et de la sécurité	
Direction des sports et de la sécurité	Frs 1 900.--
<i>Mobilier</i>	
Acquisition de mobilier divers (armoire et chaise).	

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'interviens brièvement pour proposer au Conseil municipal un petit amendement consistant à soustraire 50 000 francs au projet d'arrêté I, qui a trait à l'achat de mobilier. La raison de cette modification est la suivante. Selon le rapport PR-466 A, sur une ligne budgétaire de 135 000 francs, 25 000 francs sont destinés à l'acquisition d'une plieuse et globalement 80 000 francs à des installations pour cinq directeurs. Tout cela ne pose aucun problème à mes yeux.

Mais voilà qu'il y a encore 50 000 francs pour l'achat de mobilier destiné au Conseil administratif... On peut se dire que cette somme – à l'époque où on y croyait encore – aurait pu servir à assurer l'équipement du dernier étage d'un immeuble situé dans un certain quartier que l'on veut piétonniser, si je me réfère à ce que nous disions tout à l'heure au cours d'un débat précédent. Or ces travaux ne se feront pas, puisqu'ils sont devenus inutiles. Et même si le septième étage du bâtiment du 25, rue du Stand n'était pas en cause, nous pourrions nous poser certaines questions: à quelques mois des élections municipales, la volonté de changer de mobilier n'est-elle pas une manière de forcer le destin et de se dire qu'on se donne ainsi plus de chances d'être réélu?

Le groupe libéral est d'avis que ce genre d'investissements peut attendre que nous sachions qui occupera les bureaux du Conseil administratif après les élections. Ce délai à l'achat du mobilier proposé aujourd'hui nous permettra peut-être de faire des économies, car les meubles en question ne conviendront pas forcément aux successeurs des magistrats actuels. Je vois M. Pierre Maudet qui sourit... En effet, on peut imaginer qu'il n'a pas nécessairement les mêmes goûts que le conseiller administratif auquel il succédera, par hypothèse, au département des sports et de la sécurité! Dans cette perspective, ce ne serait évidemment pas lui faire honneur que de lui demander de laisser à son prédécesseur le soin de choisir son mobilier.

Il me paraît donc de bonne guerre de dire que ces 50 000 francs peuvent attendre avant d'être votés par le Conseil municipal. Par conséquent, je dépose un amendement consistant à soustraire 50 000 francs à la somme demandée dans l'arrêté I pour l'achat de mobilier destiné aux magistrats. Cet amendement modifie comme suit l'article premier et l'article 2 de l'arrêté I:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert (...) un crédit de 370 510 francs...

»Art. 2. – Au besoin, (...) à concurrence de 370 510 francs.»

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est refusé par 25 non contre 23 oui (6 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 420 510 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 420 510 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2014.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 661 250 francs destiné à l’acquisition de machines, équipements et engins spécifiques pour différents services de l’administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 661 250 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2011.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 283 360 francs destiné à l’acquisition d’installations fixes pour différents services de l’administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 283 360 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

- 11. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-lungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 24 octobre 2005, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540 A/B)¹.**

Rapport de majorité de M^{me} Martine Sumi-Viret.

Cette motion a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 24 octobre 2005. La commission, sous la présidence de M. Didier Bonny, a étudié la motion M-540 lors des séances des 15 décembre 2005, 12 et 26 janvier 2006, et des 9 et 16 février 2006.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour la précieuse contribution de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'il est généralement admis que ce n'est que vers l'âge de 5-7 ans qu'un enfant intègre que le sexe d'un individu est une donnée biologique;
- que, avant cet âge, les enfants sont convaincus que l'on n'est un garçon ou une fille qu'en fonction de ses comportements, apparences et attitudes;
- que les livres destinés aux enfants en âge préscolaire reproduisent très souvent des schémas féminins et masculins prédéterminés;
- que c'est par le biais d'une information auprès des crèches, des jardins d'enfants et des bibliothèques municipales qu'une réelle prise de conscience peut induire un changement de mentalité dans notre société;
- que, si aujourd'hui l'information existe sur ce phénomène, elle n'est que très peu relayée auprès de la population et des professionnel(le)s concerné(e)s;

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 2644.

- que lors du colloque organisé chaque année par la Délégation à la petite enfance ce sujet pourrait être abordé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur l'égalité entre hommes et femmes spécifique à l'âge préscolaire auprès des éducateurs/trices de la petite enfance, des bibliothécaires et des usagers/ères des crèches, jardins d'enfants et bibliothèques de la Ville de Genève.

Séance du 15 décembre 2005

Audition des motionnaires

M^{me} Moratti Jung a eu l'idée de cette motion à la lecture de l'article consacré aux «Livres pour enfants: comment choisir?» dans le magazine *L'Ecole* N° 38 du mois de mars 2005, article annexé au présent rapport et rédigé par M^{me} Dafflon Novelle de l'Université de Genève. M^{me} Moratti Jung a, par conséquent, contacté l'auteur dudit article pour en savoir plus. Comme de par sa profession dans le secteur de la petite enfance la motionnaire a eu l'occasion de suivre les colloques de la Ville de Genève autour de ce domaine, elle a pensé que le prochain pourrait très bien se pencher sur le souci d'inégalité des modèles proposés aux petites filles et aux petits garçons en âge préscolaire. M^{me} de Tassigny, déléguée à la petite enfance, lui semble être la meilleure personne à auditionner dans le cadre de la préoccupation de la motion. Les crèches et les bibliothèques lui paraissent les meilleurs lieux pour mettre en avant une littérature enfantine pouvant provoquer une réflexion concernant le matériel inadapté selon les recherches de M^{me} Dafflon Novelle. Les colloques autour des questions de la petite enfance offrent par ailleurs la possibilité d'entendre des gens de toute l'Europe venir présenter le fruit de leurs recherches et expériences.

Le président et la rapporteuse sont surpris que cette motion ait été renvoyée en commission, car il leur semble que le Conseil administratif dispose de tous les outils nécessaires pour pouvoir intervenir directement par rapport aux buts poursuivis par la présente motion.

M^{me} Moratti Jung aimerait beaucoup que la question soulevée soit intégrée dans le prochain colloque de la petite enfance. C'est pourquoi il lui a ainsi semblé opportun, pour pouvoir faire accélérer les choses ainsi qu'y trouver du soutien, de venir devant la commission. Elle complète, en réponse à la préoccupation d'un commissaire, que le problème a déjà été soulevé oralement avec M. Tornare et M^{me} de Tassigny.

Un commissaire relève que la motion met en cause une certaine littérature, mais il ne voit rien de précis dans le texte qui va faire que les bibliothèques se débarrasseront d'un certain type d'ouvrages.

M^{me} Moratti Jung priorise la formation des encadrant-e-s de la petite enfance avant toute chose, car elle a souvent rencontré des directrices de crèches pas du tout convaincues par l'égalité.

Un commissaire est gêné par le fait que la sensibilisation proposée concerne uniquement les enfants fréquentant les crèches.

Une commissaire s'intéresse à ce que ressentent les enfants par rapport au fait que les encadrant-e-s sont quasi exclusivement des femmes.

Séance du 12 janvier 2006

Poursuite de l'audition des motionnaires

La rapporteuse peine à comprendre la finalité de la motion, car elle a cru saisir, lors de la dernière séance de la commission, que le sujet pourrait être traité lors d'un prochain colloque de la petite enfance, alors qu'on parle très clairement d'une campagne dans la motion; ce n'est pas pareil.

La motionnaire explique que, au départ, la motion allait plus loin que l'idée du colloque mais que, au vu des problèmes financiers rencontrés par la Ville, le colloque lui semble une solution correcte.

Un commissaire comprend, lui, que l'on pourrait mettre sur pied un colloque de la petite enfance et une campagne et il demande si une brochure ne pourrait pas permettre de continuer le travail. M^{me} Moratti Jung lui indique qu'il y a d'ores et déjà des actes de ces colloques.

Un commissaire s'intéresse de mieux savoir ce qui se fait en la matière à l'étranger et si la campagne pourrait s'en inspirer.

M^{me} Moratti Jung ne peut le renseigner précisément sur le nombre de participant-e-s à ces colloques, mais elle rassure un commissaire de ce qu'ils rencontrent un immense succès.

La rapporteuse se demande pour quelle raison l'on n'utiliserait pas ce qui est déjà disponible en la matière. Elle rappelle, à ce sujet, quelques campagnes qui ont été organisées par le passé sur la question du sexisme au niveau de la petite enfance:

- de 1993 à 1996: campagne Zorra la Rousse avec les bibliothèques de Suisse romande;
- 1999: journée internationale droits pour l'enfance, parution genevoise de *Max embête les filles*;

- 2002-2004: passeport vacances avec les bibliothèques de la Ville, création livre non sexiste;
- dès 2000: ateliers réflexion images publicitaires et sexistes dans les maisons de quartier de la Ville.

Lorsqu'il y a des modèles intéressants et des ouvrages déjà prêts, il lui semble superfluetatoire et dispendieux de réinventer ce qui existe déjà et qui ne demande qu'à être réutilisé. Mais elle souligne qu'elle trouve important que le colloque de la petite enfance, qui est de grande qualité, aborde ce sujet à condition que le fait de traiter de cette préoccupation aboutisse à une exigence de la formation régulière du personnel s'occupant de petits enfants. L'égalité des droits est maintenant formelle; réagir au-delà doit passer par la formation.

M^{me} Moratti Jung et un commissaire se rejoignent pour convenir qu'il est évident de reprendre tout ce qui existe déjà en la matière et de continuer à travailler sur cette question qui n'est de loin pas résolue.

Séance du 26 janvier 2006

Audition de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance

M^{me} de Tassigny, intéressée néanmoins par cette motion, affirme que, pour elle, le thème n'est pas prioritaire.

Elle rappelle que la question de l'égalité, aussi bien dans la formation à plein temps que dans la formation en emploi, est d'ores et déjà intégrée par un cours de 32 heures complétées par l'apport de 16 heures données par M^{me} Dafflon Nouvelle. Elle considère que cette formation de base en la matière est suffisante.

Une motionnaire rappelle, quant à elle, qu'il y a toujours davantage de femmes que d'hommes qui sont engagés dans le secteur de la petite enfance. Comme au niveau de l'image, tout se joue dans les premières années de l'enfant. Elle s'inquiète de ce que les personnes qui ne sont pas sensibilisées à la question ne suivent pas les cours mentionnés, aussi nombreux soient-ils, s'ils n'ont lieu que sur la base d'engagement volontaire. Elle aimerait que cela change.

M^{me} de Tassigny répète que les cours de base concernent tout le monde. Les séminaires pratiques sont repris dans les institutions. Selon elle, l'aspect de la carrière de la femme dans l'Université repose sur la politique familiale et non sur l'image de la femme.

La rapporteuse se réjouit de ce qu'il existe maintenant depuis six ans des cours sur cette question dans la formation de base. Elle y ressent là un succès extrêmement important, une vraie reconnaissance de la problématique. Elle rappelle l'existence du répertoire sorti en 1993, répertoire de livres non sexistes mais

aussi non discriminatoires sur d'autres angles, comme la couleur de la peau, la religion, les préférences sexuelles, le handicap, etc. M^{me} de Tassigny rebondit sur ce rappel pour évoquer la création d'une mallette composée des ouvrages mentionnés peu avant et la faire circuler dans les institutions.

Un commissaire pose franchement la question de l'opportunité d'intégrer cette question dans le prochain colloque. M^{me} de Tassigny préfère se diriger dans la direction de la mise à disposition d'une mallette et rappelle que les colloques, où elle veille personnellement à une bonne représentation d'intervenant-e-s hommes et femmes, s'adressent à tout le monde et soit donc accessibles pour les personnes déjà en place.

Séance du 9 février 2006

Audition de M^{me} Anne Dafflon Novelle, docteure en psychologie

Ses recherches portent sur l'origine de la prise de conscience des enfants d'être une fille ou un garçon, de l'identité sexuée. Elle mène également de nombreuses recherches sur la littérature enfantine. Collaboratrice scientifique responsable de l'enquête sur les obstacles institutionnels aux carrières féminines, elle a également des charges de cours dans le cursus de formation pour les professions de la petite enfance à Genève et à Lausanne.

Voici, de façon très synthétique, son exposé.

L'identité sexuée est une construction que les enfants intègrent par eux-mêmes et qui passe par trois étapes avant qu'ils comprennent ce que cela signifie que d'être une fille ou un garçon.

Vers 2 ans, l'enfant s'identifie par rapport aux autres en fonction d'indices sociaux et culturels, pas selon son sexe biologique. Il y a des paliers dans l'acquisition du test de constance de genre. Dès 20 mois, les enfants ont déjà des jouets préférés qui correspondent à leur propre sexe.

Vers 3-4 ans, l'enfant est toujours convaincu que l'on peut changer de sexe selon l'apparence extérieure, habillement, longueur de cheveux. Déjà depuis 2-3 ans, les enfants ont connaissance des professions typiquement exercées par des hommes ou des femmes.

Ce n'est que vers les 5-7 ans que l'enfant comprend que le sexe est quelque chose de stable, indépendamment des situations et qu'il est déterminé de manière biologique.

Après cette période d'acquisition de leur identité sexuée, les enfants entre 5 et 7 ans entrent dans une phase de rigidité et de fort besoin de repères «stéréo-

sexués» qui les rassurent. Puis, entre 7 et 12 ans, apparaît une période beaucoup plus flexible et de curiosité par rapport à l'autre, non seulement par rapport à la question de l'identité sexuée, du reste.

L'identité sexuée est présente dès la prime enfance, alors que l'identité sexuelle se révèle lors de l'adolescence. Les troubles sont alors sept fois plus fréquents chez les garçons.

Comme la socialisation différenciée est présente dans toutes les instances et qu'elle commence toujours plus tôt, tant que les gens n'auront pas pris conscience que les filles et les garçons ne sont pas socialisé-e-s de la même manière, les conséquences ne vont pas disparaître. Pour tendre vers davantage d'égalité au niveau des droits entre les hommes, il est nécessaire de passer par des campagnes d'information auprès de tous les publics, donc également auprès de celui du domaine de la petite enfance.

Une discussion nourrie par les commissaires et enrichie par M^{me} Dafflon Nouvelle s'ensuit et amène des précisions à la présentation succincte. Les points principaux se trouvent du reste annexés au présent rapport. M^{me} Dafflon Nouvelle développe sur le conditionnement de plus en plus précoce et de plus en plus puissant des enfants. La littérature enfantine, hélas, ne fait que renforcer encore la force des stéréotypes. Par exemple, lorsque l'on fait l'analyse de la littérature enfantine, on s'aperçoit que, pour les enfants de 0 à 4 ans, il y a dix fois plus de livres avec un héros plutôt qu'une héroïne.

La rapporteuse s'inquiète de ce que la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE) n'ait toujours pas accordé ce type de formation aux futur-e-s enseignant-e-s du secteur primaire, alors que dans le domaine de la petite enfance c'est chose faite depuis plusieurs années. Mais M^{me} Dafflon Nouvelle ne peut que se joindre aux regrets exprimés, car il y a une résistance farouche à ces nouvelles découvertes dans le domaine de la psychologie. Elle ajoute que la formation continue pour ce sujet est facultative, comme toute la formation continue du reste. A l'interrogation d'une motionnaire, M^{me} Dafflon Nouvelle précise que ce ne sont qu'une petite quinzaine de personnes qui sont concernées par ce cours du catalogue du Centre d'études et de formation continue (CEFOC).

Une motionnaire estime que le but de la motion est plus vaste que l'univers de la littérature enfantine, mais que la motion devrait également favoriser la formation sur la question de l'identité sexuée auprès du personnel encadrant les enfants.

Un commissaire fait allusion au problème de la nudité des adultes par rapport aux enfants. En quoi un enfant peut-il être traumatisé ou aidé par une différenciation des sexes?

M^{me} Dafflon Novelle répond que chacun-e fait selon son ressenti.

Un commissaire souhaite savoir si la motion touche la bonne tranche d'âge et M^{me} Dafflon Novelle précise que cette catégorie d'âge est aussi importante que toutes les étapes de la vie, en fait.

Un commissaire mentionne des mentalités différentes. Est-ce que l'absence du mot «Mensch» en langue française explique quelque chose?

M^{me} Dafflon Novelle approuve que la langue influence, mais pas uniquement au niveau du genre des mots. C'est davantage la valeur sociale qu'on assimile aux mots qui leur donne une connotation plus masculine ou plus féminine.

Séance du 16 février 2006

Audition de M^{me} Eva Saro, consultante en images, responsable de décodage médias, chargée de recherches auprès du Service de la santé de la jeunesse du Département de l'instruction publique

M^{me} Saro s'occupe principalement des images, car elle vient du mode des arts visuels. Ce qui l'intéresse, c'est de travailler de façon socioéducative avec des images. Elle travaille avec des écoles ou groupes qui viennent dans les musées, de même qu'avec le Service de la santé de la jeunesse. Ce qui lui paraît important, c'est d'interroger les images, l'influence qu'elles ont sur nous, d'essayer de faire un chemin avec des parents, enseignant-e-s et jeunes. Il est important de commencer très tôt.

Elle s'occupe d'un projet appelé «Images & société» et essaie de créer des fondations. Avec les éducateurs pour la santé, elle traite du contexte avec des images pour parler du relationnel. L'ignorance reste totale. Les enfants sont de plus en plus jeunes à trouver des images de tous genres dont ils ne savent que faire. Elle a des demandes des écoles et collabore, entre autres, avec le département de M. Tornare et les maisons de quartier. Elle a mis sur pied une exposition intitulée «Les images mises à nu». Le modèle existant et visuel est joint à ce niveau; on observe et on commence à trouver des repères.

Quand on parle de petite enfance, il s'agit de sensibiliser les enseignant-e-s avec ce modèle. Elle montre une planche d'animaux qui sont représentés pour chaque sexe. Son travail est au niveau de l'image; elle essaie le moins possible de donner des théories, mais d'encourager à l'observation.

Une motionnaire s'interroge sur le lien qu'il est possible de faire entre le travail décrit et la petite enfance. M^{me} Saro évoque alors la nécessité de sensibiliser les personnes qui accompagnent les petits enfants. Il y a là indubitablement un

travail à faire avec ces personnes pour adapter le matériel à disposition, pour qu'il soit moins sexiste.

Une motionnaire aimerait savoir concrètement ce que l'on peut faire comme travail avec les images auprès des tout-e-petit-e-s.

M^{me} Saro explique davantage en priorisant son travail sur le fait qu'il faut qu'un dialogue s'instaure avec les jeunes enfants ou par le biais de petits travaux manuels. Avec les jeunes, il ne faut pas parler de genre, ce serait inapproprié. Avec les tout-petits, on devrait bien entendu travailler sur un côté très créatif. La motionnaire comprend que l'idée de M^{me} Saro est de développer la notion de confiance en soi quelle que soit la thématique plus spécialement abordée.

La rapporteuse aimerait savoir si M^{me} Saro a déjà eu une collaboration concrète sur son travail sur les images avec le département de M. Tornare sans que cela soit spécifiquement dans le domaine de la petite enfance. M^{me} Saro informe avoir eu plusieurs collaborations dans le passé avec M^{me} de Tassigny et le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. M^{me} Saro est en contact avec M^{me} Irminger pour exposer son matériel et le mettre à la disposition des écoles, des maisons de quartier, des institutions de la petite enfance et de toute personne intéressée. M^{me} Saro est ouverte à toute nouvelle approche de l'image et se tient volontiers à la disposition de la Ville.

Un commissaire demande si M^{me} Saro a connaissance du message de ce qui serait introduit dans les crèches, sur la base d'un rapport d'étude de M^{me} Dafflon Novelle. M^{me} Saro informe celui-ci qu'elle ne connaît pas tout le travail que fait M^{me} Dafflon Novelle sur la question de l'identité sexuée. Par contre, elle a une meilleure connaissance de celui qu'elle a réalisé sur l'analyse de la littérature enfantine.

Un commissaire a été frappé de constater à quel point les enfants aiment se déguiser. A-t-on une étude qui porte sur ce phénomène?

M^{me} Saro pense qu'il faudrait se diriger vers la Faculté de sociologie pour avoir des réponses circonstanciées. Cela peut du reste être un cas type d'un atelier qui pourrait être mis sur pied. Elle est d'avis qu'il est important de commencer le plus tôt possible à parler avec les enfants en rebondissant sur ce qu'ils disent. Il s'agit de montrer qu'il y a un choix plus large que ce qu'ils font et qu'on se laisse souvent uniquement guider par les médias.

Il mentionne l'expérience de la Compagnie théâtrale Le Caméléon avec des jeux de rôles, expérience qui a lieu au niveau du primaire.

A nouveau, un échange intéressant a lieu dont les points forts sont indiqués dans le document annexé sous le nom d'«Images & société».

Discussion et vote

Plusieurs commissaires critiquent très fortement aussi bien le travail de décryptage de l'image que celui de la recherche sur l'identité sexuée. Le bien-fondé même de l'argent investi dans la recherche universitaire est remis en question. Ils s'inquiètent aussi du rôle que la motion demanderait aux bibliothécaires de jouer selon eux, soit d'influencer fortement les enfants dans leurs lectures. Cela leur est insupportable, car ils refusent toute intervention dans la vie de leurs enfants, considérant cela comme un empiètement irresponsable dans leur vie privée. Un commissaire considère même la motion comme dangereuse, car elle remet en question, selon lui, les fondements et valeurs mêmes de notre société. Ce groupe de commissaires ne veut pas déresponsabiliser les parents et s'opposera par conséquent à la motion.

Un commissaire est très perplexe car, s'il est pour une égalité de droit entre les hommes et les femmes, il ne voit toutefois pas ce qu'une énième campagne apportera.

D'autres commissaires rappellent que le but de cette motion n'est pas de contrôler les résultats scientifiques de l'Université de Genève, mais d'être attentifs et attentives à l'évolution du monde et de s'adapter lorsque c'est devenu nécessaire. Depuis de nombreuses années, les questions d'égalité et la question du genre sont débattues. Il semble évident qu'une collectivité prenne acte de l'évolution de la société et y participe le mieux possible pour que tous les acteurs et actrices s'y retrouvent le mieux possible. Il leur paraît indispensable de le faire par rapport à la question des rapports de genre qui a tout particulièrement changé ces dernières décennies. Cette question est aussi à aborder sous l'angle de la santé. Une étude de l'Institut suisse de l'alcoolisme et autres toxicomanies démontre que les hommes souffrent également beaucoup des stéréotypes réducteurs dans lesquels ils sont enfermés. Ce serait là la principale raison qui les amène à avoir des comportements dangereux, voire suicidaires. En fait, la position de ces commissaires se résume à ce qu'il leur semble hyper important de tout mettre en œuvre pour que, dès le plus jeune âge, garçons et filles apprennent à se débrouiller avec les images en les comprenant, entre autres, sur l'angle du genre.

L'invite est finalement retravaillée pour devenir: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied un colloque et une campagne de sensibilisation par le biais de la formation continue sur la socialisation différenciée des filles et des garçons à l'âge préscolaire auprès des éducateurs/trices de la petite enfance.»

Le président soumet au vote la motion ainsi amendée. Elle est acceptée par 10 oui (1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 4 non (1 UDC, 3 L) et 1 abstention (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied un colloque et une campagne de sensibilisation par le biais de la formation continue sur la socialisation différenciée des filles et des garçons à l'âge préscolaire auprès des éducateurs/trices de la petite enfance.

Annexes:

- article de M^{me} Dafflon Novelle «Livres pour enfants: comment choisir?» paru dans *L'Ecole* N° 38, mars 2005
- points principaux de la présentation de M^{me} Dafflon Novelle lors de son audition du 9 février 2006
- extrait du site de M^{me} Saro «Images & société»

Actualité

Parents, enseignants, l'égalité nous concerne tous. La littérature enfantine regorge de clichés qui ont des conséquences sur l'estime de soi des filles. Et donc sur leur avenir professionnel. Parlons-en!

ANNE DAFFLON NOVELLE, Université de Genève

Livres pour enfants : comment choisir?



Agée de 38 ans, mère de trois enfants, **Anne Dafflon Novelle** est docteur en psychologie de l'Université de Genève. Chercheuse en sciences sociales, elle y occupe un poste de collaboratrice scientifique à la Faculté des sciences économiques et sociales, où elle mène une enquête sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Chargée de cours à Genève, Lausanne et Neuchâtel, elle coordonne également un site internet traitant de l'égalité dans l'enseignement. Elle participera à la table ronde du 8 mars à la Comédie.

Pour plus d'informations : www2.unil.ch/liege/Egalens/index.html et adm@bluewin.ch

Quelles représentations de la société donnent les livres pour enfants de publication récente ? Quelles valeurs masculines et féminines sont transmises aux enfants à travers les albums illustrés qui leur sont destinés ? Des recherches d'envergure ont été menées à l'Université de Genève pour répondre à ces questions.

Globalement, deux fois plus de livres racontent l'histoire d'un héros plutôt que d'une héroïne. Parmi les histoires avec personnages animaux humanisés destinées aux jeunes enfants, que ces derniers affectionnent particulièrement, on dénombre dix fois plus de héros que d'héroïnes. Les enfants manifestent un intérêt plus prononcé pour des personnages de fiction de leur propre sexe. Cependant, comme les filles ont à leur disposition nettement moins de modèles d'identification et de référence que les garçons, on explique ainsi la baisse de l'estime de soi observable chez les filles durant leur enfance.

Froufrou pour les filles!

La manière d'illustrer les deux sexes est très différente. Robes, jupes, dentelles, bijoux, accessoires pour les cheveux rendent les filles très clairement identifiables. À l'opposé, les jeunes garçons sont dessinés de manière plus asexuée, leur tenue

vestimentaire pouvant correspondre à celle de n'importe quel enfant. Cependant, comme dans la littérature enfantine, seuls les garçons sont vêtus ainsi; ce phénomène contribue à véhiculer l'image du sexe masculin comme le sexe par défaut.

L'examen de la littérature enfantine permet de dresser deux portraits très typés et antagonistes des enfants des deux sexes. La fillette est représentée dans des attitudes plutôt passives, à la maison (dans la cuisine, sa chambre ou son lit!), davantage en compagnie familiale, généralement un frère ou une sœur plus jeune, avec qui elle peut à loisir effectuer des activités maternelles ou domestiques. À l'opposé, le garçon, actif, est souvent mis en scène avec des copains, à l'extérieur et dans des lieux publics (terrain de foot et autres terrains vagues), en train de faire des bêtises ou d'exercer une activité sportive.

Les hommes ont le beau rôle

Aujourd'hui, la plupart des femmes ayant des jeunes enfants ont une activité professionnelle rémunérée. Or, les albums illustrés de publication récente montrent rarement une maman qui travaille. Confinées dans leur foyer, elles s'occupent des tâches domestiques et autres devoirs parentaux (donner le bain, surveiller les tâches scolaires, etc.). Les femmes sans enfant exercent des activités professionnelles peu



F. Joly/R. Capovilla

Ménage ou lessive, ces travaux sont souvent attribués aux représentantes du sexe féminin dans les livres pour enfants.

réduite pour la gente féminine. Pourtant, des recherches ont mis en évidence que la lecture d'histoires avec des personnages féminins dans des rôles qui ne sont pas exclusivement traditionnels amène les enfants à considérer la pratique de telles activités comme possible pour les filles.

Les livres pour enfants donnent, deuxièmement, une représentation de la réalité plus stéréotypée que la réalité elle-même. Ces matériaux sont responsables, au même titre que d'autres comme les jouets, de la reproduction des stéréotypes de genre. Or ce n'est que vers 5-7 ans que les enfants intègrent que le sexe d'un individu est une donnée biologique. Avant cet âge, les enfants sont convaincus que l'on est un garçon ou une fille en fonction de ses comportements, attitudes, apparences, etc. Aussi vont-ils accorder une attention particulière à leur environnement social (livres et autres médias pour enfants) pour essayer de décrypter, déduire ce qui relève de chaque sexe.

Comment sont choisis les livres ?

Les livres destinés aux plus jeunes sont choisis par les adultes. Or par un biais d'androcentrisme, ils pensent qu'un livre avec un héros du sexe masculin peut convenir tant à un petit garçon qu'à une petite fille, alors qu'un livre avec une héroïne ne pourrait plaire qu'à une petite fille. Ce raisonnement est faux, puisque chacun préfère un livre avec un personnage central de son propre sexe, mais il permet d'expliquer pour quelles raisons les livres avec personnages de sexe masculin représentent une plus grande part de marché d'un point de vue simplement commercial. Puis au fur et à mesure que les enfants grandissent, ils vont pouvoir

variées et très stéréotypées (institutrices, vendeuses, etc.). A l'opposé, l'évolution du rôle de l'homme, comme le phénomène des nouveaux pères, a été reprise dans les livres pour enfants, au plus d'ouvrir une

lité du rôle de l'homme a-t-elle été intégrée très rapidement dans les livres pour enfants? Cette question est d'importance, car la manière non égalitaire de représenter les hommes et les femmes dans les livres pour

ces souvent avec un accent autour de la taille, même si cela n'est plus conforme à la vie actuelle. Pourquoi, à contrario, la réa-

sonne autant de modèles pour l'avenir professionnel des petites filles. Malheureusement, la palette des métiers est plutôt

www2.unil.ch/liege/egalens/livres_enfants.pdf

Filles-garçons : Identité sexuée et socialisation différenciée

Anne Dafflon Novelle
Université de Genève

Construction de l'identité sexuée

✎ 3 étapes

✎ Il s'agit d'une **construction** et non d'un simple apprentissage

Construction de l'identité sexuée

✎ Identité de genre (2 ans)

- ♦ L'enfant sait identifier de manière consistante le sexe des individus qu'il rencontre sur la base d'indices socio-culturels

Construction de l'identité sexuée

✎ Stabilité de genre (3-4 ans)

- ♦ L'enfant a compris que le sexe est une donnée stable à travers le temps
- ♦ **Mais** l'enfant est convaincu que l'on peut changer de sexe en fonction des situations

Construction de l'identité sexuée

✎ Constance de genre (5-7 ans)

- ♦ L'enfant a compris que le sexe est :
 - une donnée stable indépendamment des situations
 - déterminé de manière biologique

Test de constance de genre

Matériel

- ✎ photographies de 2 enfants, un garçon et une fille âgés de 2 ans
- ✎ 3 situations :
 - ♦ Nu
 - ♦ Vêtements et accessoires de son propre sexe
 - ♦ Vêtements et accessoires du sexe opposé

Test de constance de genre

Mise en situation

- ❏ Aujourd'hui, nous allons jouer ensemble un petit moment. On va commencer par regarder les photos de deux enfants qui se sont amusés à se déguiser.
- ❏ Il y a un garçon et une fille qui sont cousins, ils s'appellent Niki et Kim. Pendant qu'ils étaient en train de jouer, je les ai pris en photo.

Test de constance de genre

- ❏ Enfants constants par rapport au genre
 - ◆ ceux qui ont répondu **correctement à toutes les questions pour toutes les photos**
- ❏ Palliers dans l'acquisition de la constance de genre :
 - ◆ Pour soi
 - ◆ Pour les autres connus
 - ◆ Pour les autres inconnus

Rôles et activités

- ❏ Dès 20 mois, jouets préférés du sexe propre
- ❏ Dès 2-3 ans, connaissances des professions typiquement exercées par les hommes et les femmes
- ❏ Dès 2-3 ans, les enfants ont adopté la plupart des activités sexuées et des attributs de leur propre sexe: jouets, habits, accessoires, comportements, activités, émotions, ...

Rôles et activités

- ❏ Fluctuation entre phases de rigidité et phases de flexibilité face au respect des rôles sexués
 - ◆ Entre 5-7 ans : phase de rigidité
 - ◆ Entre 7 et 12 ans : phase de flexibilité

Rôles et activités

- ❏ Tant que les enfants n'ont pas atteint le stade de constance de genre (5-7 ans), ils sont très rigides face au respect des rôles sexués
- ❏ Puis lorsqu'ils ont atteint le stade de constance de genre (7-12 ans), les enfants font preuve de plus de flexibilité face au respect des rôles sexués

Rôles et activités

- ❏ Comment expliquer cette acquisition des connaissances sur les rôles sexués ?
 - ◆ Du côté des adultes : socialisation différenciée des filles et des garçons
 - ◆ Du côté des enfants : processus expliquant l'intégration des rôles sexués

Du côté des adultes : socialisation différenciée

- ❖ La société a des attentes et des attitudes différentes selon les sexes
- ❖ La socialisation différenciée est présente à dans toutes les instances de la socialisation des enfants :
 - Institutions : famille, espaces de vie enfantine, école, ...
 - Objets de socialisation : décoration des chambres, habits, jouets, sports, ...
 - Représentations véhiculées : livres pour enfants, télévision, publicité, ...
- ❖ La socialisation différenciée a des implications :
 - Du côté des garçons : autonomie, indépendance, activité, compétition, réussite, compétences mathématiques, techniques, spatiales, domaine professionnel
 - Du côté des filles : gestion des émotions, discipline, dépendance, passivité, compétences verbales, domaine maternant et domestique

Du côté des adultes : socialisation différenciée

- ❖ La socialisation différenciée commence toujours plus tôt (habits, jouets d'éveil, ...)
- ❖ Très souvent, ces attentes et attitudes différentes envers le garçon et la fille sont **inconscientes**
- ❖ Les principaux acteurs-trices sont convaincus d'avoir un **comportement identique et égalitaire** envers les enfants des deux sexes

Du côté des enfants : processus

- ❖ Les enfants comprennent, intériorisent, intègrent ce qui est masculin et ce qui est féminin par l'observation de leur environnement (statistiques) :
 - les comportements les plus souvent effectués par le sexe masculin et les moins souvent effectués par le sexe féminin : comportements étiquetés comme masculins
 - les comportements les plus souvent effectués par le sexe féminin et les moins souvent effectués par le sexe masculin : comportements étiquetés comme féminins
- ❖ Les enfants adoptent les comportements qu'ils ont étiquetés comme ceux de leur propre sexe

Du côté des enfants : processus

- ❖ Ces processus font appel à l'observation par l'enfant :
 - de la réalité
 - des représentations de la réalité (livres, télévision, publicités, jouets pour enfants, manuels scolaires, ...)
- ❖ Mais
 - Les représentations de la réalité sont plus stéréotypées que la réalité elle-même !

Paradoxe

- ❖ Durant l'enfance, le garçon est beaucoup plus découragé que la fille dans l'adoption de jouets ou l'exercice d'activités socialement dévolus au sexe opposé
- ❖ A l'adolescence et plus tard, au moment du choix professionnel, la fille est nettement moins bien acceptée que le garçon dans les professions habituellement exercées par le sexe opposé

Conclusion

- ❖ Tant que les gens n'auront pas pris conscience du fait que filles et garçons ne sont pas socialisés de la même manière, la socialisation différenciée et son cortège d'implications ne vont pas disparaître
- ❖ Pour tendre vers davantage d'égalité entre les sexes, il est nécessaire de passer par des campagnes d'information auprès des publics concernés

images & société images & santé



LES IMAGES MISES A NU

**exposition itinérante avec ateliers de décodage des images
pour aborder ensemble sexisme et racisme, santé et sexualités**

Les images et nous aujourd'hui Quotidiennement des milliers de super créatures s'imposent à nous. Intellectuellement nous savons que tout est retravaillé à l'ordinateur. Inconsciemment, la répétition de ces modèles de rêve finit par nous déséquilibrer. Une des stratégies publicitaires est d'ailleurs basée sur ce principe pour faciliter le déclic achat.

Quel espace de liberté ? Comment ces messages visuels influencent-ils les jeunes dans leur auto-estime? Quels moyens filles et garçons ont-ils pour se situer par rapport à ces canons de minceur ou de muscle? Quelle place est dévolue aux Asiatiques ou aux Black? Sommes-nous vraiment libres de choisir, alors que nous ne savons pas décoder les images?

L'exposition-atelier LES IMAGES MISES A NU permet d'avoir une vue d'ensemble sur ces questions de société et de santé. Car au 21ème siècle, savoir voir est aussi crucial que savoir lire.

L'écho dans les journaux et à la télévision est indicatif de l'importance du sujet auprès du public.

La future fondation «images et société/image et santé» est soutenue par le GAPP (Groupement des associations de parents du primaire), Carrefour Prévention et ABA (association boulimie-anorexie).

Le comité de soutien réunit des personnes des milieux art, éducation, santé et marketing/publicité. Pro Juventute est aussi des nôtres et des statuts provisoires existent.



Femmes et hommes sont égaux dans la loi, mais quel est le message des images?

Qui est fréquemment offert à l'horizontale? Qui a souvent la tête coupée?

Qui nous est montré sûr de lui, en général le visage ridé ou froncé ? (matériel de discussion)

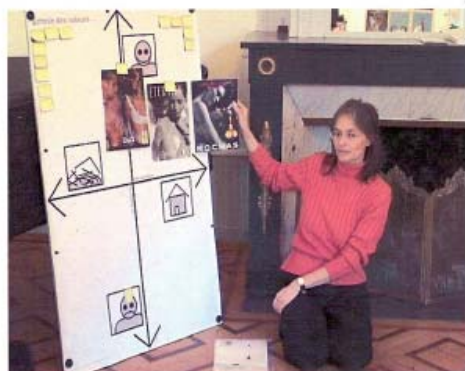
Eva Saro, artiste communautaire et consultante en images travaille entre rue, musée, école et entreprise du Brésil à l'Europe. Elle a collaboré avec Nokia Finlande et son publicitaire international, ainsi qu'à un documentaire télévisé sur Benetton. Elle se consacre actuellement à la création de la Fondation.



• Eve et Adam des médias, 2 panneaux tissus, chacun 155x105cm



• 17 panneaux bois femmes et hommes des médias (2 sur le racisme), chacun 100x70cm



• Masculin-féminin et Echelle des valeurs, un jeu et un outil de décodage, 100x70cm

images & société images & santé

**Matériel disponible
pour aborder les questions
d'identité
sexisme et racisme
santé et sexualités**

• Les enfants de la pub, 2 panneaux bois, 100x70cm

• Mythe et réalité du choix du partenaire, panneau tissus de 105x70

• Définition du sexisme/racisme (exemples avec enfants et adultes), panneau bois 70x100cm

• Les maux de la pub, slogans publicitaires adressés aux femmes et aux hommes), tapis de 200x400cm

• Eve et Adam de l'art, 3 panneaux tissus, chacun 150x90cm

• Erotique et toc I en images (pub), 2 panneaux tissus, chacun 155x110cm

• Erotique et toc II (BD, virtuel ; cinéma et sport), 2 panneaux tissus, chacun 155x65cm

• Erotique et toc en textes (survol de la littérature, de la Bible, du net), 6 panneaux tissus, chacun 145x90cm

• Sexisme dans les livres pour enfants, dans les manuels scolaires et dans la presse romane, études de Anne Daffion-Novelle, Huguette Junod et Sylvie Durrer avec équipe, respectivement 12, 4 et 6 panneaux tissus, chacun 105x70cm

Trois types d'ateliers

discussion-analyse des images
main à l'image
jeux de rôle

Pour prestation de 90 min., sensibilisation sur une journée ou une semaine, inclus mise au courant d'accompagnant-e-s, tarif sur demande.



<http://www.swissup.com/>
directement

http://www.swissup.com/art_content.cfm?upid=FR3184

Comment les enfants et les adolescents réagissent-ils aux corps parfaits présentés par la publicité ? Une artiste raconte son expérience originale.

Eva Saro: "La pub essaie de nous faire oublier que nous sommes mortels"

Propos recueillis par David Spring, L'Hebdo, 19 octobre 2005



"Trop de cylycone". Sous forme de post-it, voici le commentaire d'un adolescent à la paire de seins faisant la promotion d'une paire... de chaussures. Sous le titre "Les images de notre quotidien mises à nu", l'artiste Eva Saro a exposé de manière ludique et critique un assortiment de publicités tirées d'affiches et de magazines.

Dans le cadre de leurs cours de sensibilisation aux médias, de nombreuses classes genevoises ont découvert cette exposition, qui va circuler cet hiver dans quelques établissements scolaires du canton. Une occasion rare de recueillir les réactions d'élèves du primaire et du secondaire à ce déferlement de chairs retouchées à grands coups de palette graphique, et de les confronter à leur réalité personnelle et familiale. Une opportunité de mettre l'accent sur les façons très différentes dont sont présentés les hommes et les femmes.

Votre exposition répond-elle à un manque?

Un besoin réel existe: les enseignants peuvent se sentir débordés lorsqu'ils touchent le thème des images proposées par les médias, avec leurs élèves. Car des thèmes comme "l'identité garçon-fille" et la sexualité nous font entrer dans la sphère privée, ce qui peut gêner. J'aborde ces questions par les émotions, et les élèves en débordent. De plus, comme je n'appartiens pas au milieu scolaire, je peux parler de leur intimité. Lors des visites, nous essayons de ralentir le regard, ce qui est très difficile. Généralement, nous regardons la publicité très vite, et très superficiellement.

Quel âge ont les jeunes qui visitent votre exposition?

De 9 ans jusqu'à 20 ans. Mais je travaille aussi avec des adultes, voire des professionnels de la publicité et de l'image.

Avez-vous envie de leur faire passer un message?

Il est plus intéressant de rendre les enfants et les adolescents curieux et investigateurs, donc critiques. Leur dire de ne pas prendre pour argent comptant tout ce qu'on leur montre. Mon autre but consiste à débattre de ce que la publicité dit de nous, et de notre société.

Mais en possèdent-ils les clés de compréhension?

Certains ne se sont jamais posé de questions. Chez d'autres, je sens que ce thème a déjà été abordé avec leurs parents.

Estimez-vous que le message des publicitaires touche les adolescents?

Dans toute communication, les intentions arrivent plus ou moins à leur but. Nous inventons le reste. Avec les élèves, nous tentons d'imaginer qui pourrait être le public cible de l'annonce que nous décryptons. Mais ils ont beaucoup de peine à verbaliser. Par exemple, dire simplement qu'en portant le déodorant tel ou tel, j'aurais beaucoup de succès avec les filles. Ils n'osent presque pas l'exprimer, car c'est tellement idiot, une fois mis en mots! Je les rends ensuite attentifs au fait que cette démarche fonctionne tout de même et que les produits se vendent. C'est incroyable: les adolescents sont véritablement preneurs de déodorants et de parfums. Là, je m'interroge.

Que se passe-t-il, quand les adolescentes se rendent compte qu'elles sont traitées comme des objets dans la publicité?

Tout à l'heure, des filles m'ont dit: "c'est quand même dégueulasse, on finit par se comparer à ces modèles même si on sait que c'est retouché". Mais d'autres pensent que "c'est très bien", car elles veulent aussi séduire. Dans ce cas, nous allons jusqu'au bout de leur raisonnement. Par exemple, je leur demande si les femmes ont envie de séduire en permanence, comme Aubade le propose. Autre exemple. Un élève a fait remarquer que "dans la pub, les femmes c'est plutôt des seins et des fesses". Et les hommes des têtes sérieuses, des fois méchantes et sèches." Je les provoque alors en leur demandant si dans leur classe, les garçons sont "des têtes" et les filles, "des corps". Le débat démarre. J'aime bien les faire s'entrechoquer sur les pistes qu'ils m'offrent. Mais il ne faut pas les braquer.

Les modèles anorexiques présentés ont-ils une influence? Selon une étude récente, 2,2 millions de suisses sont en surpoids. Ce qui tendrait à prouver le contraire.

Récemment, avec des élèves, nous avons parlé de ces cuisses très maigres, guère plus larges que des mollets. Plusieurs garçons trouvent cela ridicule et préfèrent les femmes plus rondes... et plus petites. De leur côté, des jeunes filles expliquent que ces images les influencent, et qu'elles se sentent trop grosses! Parfois, une élève ajoute: "j'aimerais tellement avoir des cuisses comme ça!". Evidemment, l'image seule ne rend pas anorexique, même si elle peut constituer l'un des nombreux facteurs déclenchants. Mais dans les maisons de quartier, la plupart des filles ne mangent pas les goûters proposés, alors que les garçons les engloutissent. Plus mon travail progresse, plus je constate que ces images nous mettent mal à l'aise. Sans oublier les films et les clips de MTV.

Et par rapport à la chirurgie esthétique?

Une collégienne l'autre jour m'a dit qu'elle économisait pour se faire refaire le nez, qu'elle estime trop aplati, et pas assez régulier. Je lui ai demandé si elle voulait ressembler à tous les gens sur les affiches, ce qui l'a troublé.



Est-ce que ces photographies touchent aussi les garçons?

Oui, notamment par rapport aux muscles des modèles photographiés. Ils se rendent également compte que l'argent est essentiel, quand ils remarquent les complets vestons dans les publicités. Pourquoi les filles qui les intéressent sortent-elles avec des hommes plus âgés? Ils sont bien au clair, c'est "le fric et la sécurité". Les adolescents ont aussi des problèmes avec les images de slips bien bourrés!

Mais de manière générale, ils apprécient la pub, comme le clament les publicitaires?

D'entrée, certains enfants s'exclament: "j'aime pas la pub, c'est tout du mensonge", sans que je ne leur demande rien. Mais un peu plus tard, ils me racontent une série de clips sur les parfums, ce qui prouve qu'ils rigolent bien en les regardant. Ils se rendent bien compte que l'on essaie de leur vendre quelque chose, mais ils ne savent pas toujours comment. Et ce n'est pas parce qu'ils ne reconnaissent les

publicités pour leur idiotie qu'ils n'y sont pas sensibles!

Et la fameuse affiche pour Sloggi, qui présente des modèles de dos dans un décor nunuche?

Les garçons, pour provoquer, disent que "c'est des beaux culs". Et les filles répondent: "tu veux juste qu'une fille soit un cul". Là, nous nageons dans le cliché. Pour aller plus loin, je leur demande comment ils font vraiment connaissance, et on se rend compte à ce moment-là que ce n'est pas si simple. Les garçons aiment bien jouer les malins! En ce qui concerne les affiches "Sloggi", et contrairement aux adultes, les adolescentes savent que l'image est retouchée. Dans le cas d'Aubade, une société qui affirme pourtant que ses photographies ne sont pas retravaillées, nous nous rendons compte que c'est retouché, et que ces seins sont irréalistes. Il suffit de comparer à sa propre réalité. Là, les gars sont perplexes et les filles sont plutôt contentes. Mais il faut faire attention avec les généralités. Est-ce que l'adolescent réagit par rapport à l'image montrée, au groupe qui l'entoure et qui fait pression sur lui, ou à son mal-être du moment?

Rapport de minorité de M. Georges Queloz.

«Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire», tel est le titre de la motion renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par notre Conseil lors de notre séance du 24 octobre 2005.

Qui de nos jours oserait ne pas être en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes?

Pas étonnant qu'une telle proposition soit prise en considération. Seulement voilà, on découvre bien vite qu'il ne s'agit pas là d'une campagne d'information, mais de décider sur les bases d'un colloque qui, bien sûr, sera complètement manipulé pour aboutir aux buts recherchés mais inavoués, à savoir: «former des éducateurs spécialisés qui interviendront dans les crèches pour modifier l'humain de demain», comme cela a été dit! Ni plus ni moins, cela s'appelle du lavage de cerveau.

Tout cela passera comme une lettre à la poste, parce qu'on se référera à ce colloque qui, de plus, a pour avantage d'avoir un effet tentaculaire: ce qui veut dire que, comme pour d'autres sujets, on vous dira que dans le cadre du programme européen – blablabla – la plupart des grandes villes ont déjà pris de telles dispositions, etc., pour assurer des majorités. On vous fera croire que cela est le résultat d'une étude scientifique et que vous n'y connaissez rien, pourtant il faudra vous prononcer... c'est ainsi que l'on manipule!

Ce colloque n'aura pas pour objectif d'étudier la question, mais des dispositions que l'on va imposer, car nombreux sont les séminaires qui ont traité du sujet – les expériences, tests et leçons sont déjà en marche depuis longtemps.

Une fois de plus, la manœuvre est habile, mais nous ne sommes pas dupes, même si certains commissaires ne se sont pas aperçus d'emblée du véritable enjeu de cette motion, sans doute commanditée, ni que le but recherché n'est pas l'égalité entre les hommes et les femmes – ça ce n'est que le prétexte – mais que c'est celui de s'emparer du droit d'éduquer et modifier, comme il est dit, l'humain de demain! Cela signifie qu'il ne s'agit plus de changer la société, mais l'homme! Cette affirmation, on a pu l'entendre pas plus tard que vendredi 12 mai 2006 à 22 h 50 sur France 2, de la bouche de M. François Hollande, premier secrétaire général du Parti socialiste français, dans l'émission *Campus* présentée par Guillaume Durand.

C'est s'appuyant sur une étude faite par M^{me} Anne Dafflon Novelle, psychologue – que nous avons auditionnée le 9 février 2006 – que la motion trouve son origine.

M^{me} Dafflon Novelle est une militante très engagée dans le féminisme, ce qui n'a rien à voir avec l'idée de l'égalité «qui reconnaît la différence entre hommes et femmes», mais qui recherche plutôt à supprimer cette différence. Pour elle, il faut s'y prendre dès la naissance, «formater» l'humain, terme utilisé lors de son audition! Cela en dit long et n'est pas sans rappeler une époque peu glorieuse et pas si lointaine.

En URSS, on a aussi voulu exercer un endoctrinement (précoce et général) visant à construire un homme/une femme nouveau.

Selon cette étude, les enfants entre 2 et 3 ans font la différence entre filles et garçons à la longueur des cheveux. Les filles ont de longs cheveux, les garçons des cheveux courts. Ce qui ne cause un problème à aucun enfant, mais peut-être à ceux qui semblent découvrir la lune... et qui cherchent à exploiter une hypothétique thèse pour atteindre leurs objectifs.

La couleur des vêtements, dès la naissance, consistant à vêtir de bleu les petits garçons et de rose les petites filles, aurait été inventée par «cette société de consommation» et aurait déjà une influence négative. On va jusqu'à nous dire que, si le maillot était blanc, on aurait trouvé le moyen de broder un camion pour les garçons et une fleur pour les filles. La littérature enfantine ferait de tous les garçons des héros, alors qu'il n'y a pas d'héroïnes.

Les jeux valorisants, de construction sont réservés encore aux garçons, alors que les filles sont réduites à jouer à la dinette! Qu'est-ce qui est inadmissible? Certainement d'entendre de tels propos et de tirer de telles conclusions.

On va vers une censure! Qui établira les règles de cette censure? Le politique? Des politiciens qui seraient, par ailleurs, simultanément censés faire respecter la liberté d'expression?

Mais la commission est allée plus loin et s'est penchée sur l'interprétation des images (audition de M^{me} Eva Saro, consultante en images, responsable d'ateliers de décodage médias, chargée de recherches auprès du Service de santé et de la jeunesse du Département de l'instruction publique, le jeudi 16 février 2006). Chaque personne interprète à sa manière une image et personne ne peut revendiquer de prétendre que son interprétation est la seule.

Vouloir donner une interprétation est une démarche purement politique. C'est bien de cela qu'on veut s'emparer.

Revenons sur la littérature enfantine. M^{me} Dafflon Novelle fait une bonne revue des différentes représentations des genres, ces différences sont assez importantes, et elle conclut en permanence sur l'influence, spécialement en termes professionnels. Mais quelle sera l'influence demain sur d'autres terrains, par exemple la vie en famille ou dans d'autres rôles?

Ces prémisses l'incitent à proposer une information aux acteurs de la prime enfance, les rendant attentifs à «l'ampleur des asymétries intersexes» et des «effets délétères que l'exposition à des livres sexistes peut engendrer à long terme sur le développement de l'enfant, plus particulièrement des filles».

Les conclusions que l'on tire de cette analyse et les effets présumés ainsi que les remèdes qui sont proposés sont incontestablement sujets à caution.

Aucune preuve n'est offerte que ces représentations imagées peuvent avoir des «effets délétères à long terme». Ce n'est qu'une hypothèse non étayée sur des études prospectives longitudinales. C'est plus un parti pris qu'une étude scientifique.

(Voir développement remis aux membres de la commission:

Doc 1 Socialisation différentielle des sexes: quelles influences pour l'avenir des filles et des garçons?

Doc 2 Sexisme dans la littérature enfantine: quels effets pour le développement des enfants?)

Certaines idées

- L'identité sexuelle consciente est un processus.
- L'âge de 5-7 ans, par exemple, n'est qu'une des étapes dans ce processus.
- La conscience de son sexe est inséparable du développement de la conscience au sens général, c'est-à-dire du développement psychologique de chaque individu en interaction avec d'autres membres sexués de sa famille et de son espèce.
- Un individu vient au monde avec un corps (masculin ou féminin) qui le classe immédiatement (pour les autres, pour la société) dans une catégorie de genres.
- Chaque société humaine, chaque culture, reconnaît et construit des rôles spécifiques pour chacun des deux genres.

En résumé

Un individu vient au monde sexué. C'est son corps et non la société qui détermine la différence sexuelle, celle-ci correspondant aux modèles de père et mère.

La première et fondamentale différence de genre, la base de cette différenciation, est liée à la différence de sexe de chaque parent.

- Ce ne sont pas les livres qui enseignent que pour faire un enfant il faut un sujet masculin et un autre féminin, ayant chacun une anatomie différenciée.
- Dans la rue, dans la société, il y a deux types de personnes: les hommes et les femmes (même si certain(e)s sont homosexuel(le)s).
- Il serait ridicule de penser que c'est la société ou l'école qui détermine le sexe.
- Le sexe est déterminé biologiquement et il impose des rôles différents pour les individus masculins ou féminins dans toutes les espèces sexuées (des chats aux pigeons...).
- Il est vrai que chaque société (ou plutôt chaque culture) privilégie les modes de comportements sexués particuliers (vêtements, gesticulation, formes de déférence, etc.)! Il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les cultures ont appuyé ces partages.

L'égalité dans nos sociétés démocratiques est une notion culturelle et politique. L'égalité se réfère à des droits et non pas à une différenciation des genres, des races, etc.

L'école genevoise n'a pas pour fonction d'induire précocement tous les enfants à être des calvinistes ni même des chrétiens. A l'école, on apprendra l'égalité des droits quelles que soient la race, la religion, la culture. L'égalité des droits ne devra jamais signifier (ou imposer) l'effacement des différences.

C'est surprenant et contradictoire qu'une telle motion visant à gommer les différences soit proposée par des gens qui se targuent d'être les champions de la diversité culturelle, entre autres! Mais nous savons que l'Alternative n'est pas à une contradiction près. De même, ce sont les mêmes qui s'indignent lorsque l'on censure; mais ici aussi il s'agit de censure!

- Le but de toute éducation démocratique devrait être la différenciation de la personne, c'est-à-dire son individuation.
- Chaque enfant est génétiquement différent d'un autre, les filles étant biologiquement différentes des garçons, ce qui est scientifiquement incontestable.

L'éducation dans les familles ou «à l'école» (voir plus loin le rôle et la limite de l'intervention de l'école en termes d'éducation) vise à renforcer (et non pas à effacer) cette distinction.

A la base de la construction de chaque personnalité il y a la différence. L'enfant, pour s'épanouir, a besoin d'être au clair (au sujet de son sexe) afin de s'approprier (avec fierté et sans névrose) de la qualité – féminine ou masculine – que celui-ci lui confère.

A-t-on évalué les traumatismes psychologiques pouvant être provoqués par l'attitude pédagogique visant à l'indifférenciation des rôles sexuels défendue par cette motion inconsidérée et manifestant une idéologie datée?

M^{me} Dafflon Novelle fait l'apologie de l'indifférenciation sexuelle dès la petite enfance, afin d'atteindre à «davantage d'égalité entre les sexes».

Première erreur:

- Oublier que l'égalité dont il s'agit est une notion historique, juridique et constitutionnelle (voir Déclaration des droits de l'homme, etc.).

L'égalité des droits vise à essayer de corriger et compenser, sans les éliminer, les inévitables différences présentées par les humains (diversité morphologique, handicap, culture, sexe, religions, etc.).

Le droit à la différence est un des fondements de la tolérance et de la richesse culturelle des sociétés démocratiques.

Confondre égalité des droits avec égalité de la nature conduit inévitablement au totalitarisme (exemple: éducation soviétique, hitlérienne, les utopies – *Le Meilleur des Mondes*, d'Aldous Huxley; *Le Zéro et l'Infini*, d'Arthur Koestler; 1984, de Georges Orwell, etc.).

Deuxième erreur:

- Croire que les données issues de la psychologie des enfants corroboreraient l'idéologie totalitaire prétendant à l'indifférenciation sexuelle des enfants, en particulier à l'école et dans les lieux de socialisation.

S'il est vrai que le sexe du bébé va être reconnu par son entourage (c'est un garçon, c'est une fille), ce n'est pas cette appellation qui crée le sexe – cette différence appartient au corps de l'enfant. De même, lorsque nous attribuons un prénom à l'enfant (Marie, Paul, Henri ou Josette), ce n'est pas cela qui fait exister l'enfant; mais la nomination (voire le baptême) est ce qui va ancrer le petit être anonyme dans une généalogie, une langue, une culture, une religion, etc.

M^{me} Dafflon Novelle oublie que, dans toutes les cultures, dès le début de l'humanité, la reconnaissance du sexe est toujours allée de pair avec une socialisation différenciée. Remarque: «différenciée» ne signifie pas nécessairement injuste! Mais cela signifie que les sociétés et les cultures ont toujours veillé à préparer leurs garçons et leurs filles aux rôles qui les attendaient et qui concernent spécifiquement chacun des sexes: la grossesse, l'accouchement, la défense et l'entretien du groupe familial, la transmission culturelle et religieuse, etc.

Voir par exemple le rôle de la *bar mitsva* dans la communauté israélite, lorsqu'un garçon a l'âge de 13 ans et qu'il va être reçu par la Thora et accéder à des fonctions d'adulte dans la synagogue.

Beaucoup de courants de la sexologie, à commencer par les freudiens, ont démontré le contraire des conclusions de M^{me} Dafflon Novelle, à savoir que la condition pour une vie sexuelle épanouie est que l'enfant – fille ou garçon – puisse assumer fièrement son sexe et sa différence et que cela soit reconnu et accepté par ses parents, sa famille, son entourage, son école, etc.

Filles ou garçons, dès leur naissance suivent une socialisation différenciée par rapport à leur sexe biologique. Cela n'a rien à voir avec l'oppression ou les injustices pouvant se présenter entre les genres, lesquels le droit des sociétés démocratiques vise à corriger et à effacer.

Ne pas oublier:

- a) Chaque individu est le fruit de l'interaction sexuelle de deux personnes assurant dans l'acte des rôles bien différenciés.
- b) L'écrasante majorité de l'humanité est fière d'exhiber la différence de genre (voir publicités, etc.)
- c) Imagine-t-on qu'on interroge les citoyens genevois pour savoir s'ils acceptent qu'on neutralise et indifférencie sexuellement leurs jeunes enfants – ou bien préfèrent-ils que la spécificité de chaque sexe soit adéquatement reconnue, respectée et laissée libre de toute manipulation politique et/ou idéologique?

John Dewey, le grand pédagogue américain, enseignait que toute pédagogie respectant l'idéal démocratique était obligée de prendre en considération l'interaction entre l'école et la société.

Peut-on prendre au sérieux cette étude?

- Quelle a été la méthodologie de l'étude présentée?
- Combien d'enfants ont été questionnés?
- Ont-ils été interrogés de manière collective ou individuellement?
- De quels milieux sociaux?
- Y a-t-il d'autres recherches sur le même sujet ayant abouti à des conclusions différentes, voir contraires à celles de la recherche qui nous a été présentée?
- A-t-on procédé à une même étude dans le Sud de l'Italie ou dans le Nord de la Hollande?
- Comment explique-t-on que ces hypothèses ne prennent pas en ligne de compte les travaux concernant la psychogenèse de l'identité sexuelle, d'auteurs célèbres tels que: Sigmund Freud, Mélanie Klein, Françoise Dolto, etc.?

Je n'ai reçu aucune réponse à la plupart de ces questions que j'ai posées en commission.

Il ne m'appartient pas de faire un jugement de valeur sur le sérieux de M^{me} Anne Dafflon Novelle, ce n'est pas la question! Il n'est pas nécessaire d'être un psychologue professionnel pour réagir à certaines affirmations, il suffit de se documenter, et c'est bien notre tâche et notre devoir en politique, pour pouvoir prendre position en toute connaissance de cause.

L'éducation de chaque enfant, tout en concernant profondément la collectivité dans une démocratie, ne doit jamais court-circuiter les rôles primordiaux et les souhaits légitimes des parents. L'éducation est le devoir des parents avant de concerner les pouvoirs publics!

Ce n'est pas le rôle de l'Etat, encore moins celui de la commune – la Ville de Genève – que de prendre en main l'éducation.

Notre Confédération a beaucoup contribué aux sciences de l'éducation (J.-J. Rousseau, J. H. Pestalozzi, Edouard Claparède, André Rey, etc.). De nombreuses théories ont été formulées par les auteurs. Aucune d'entre elles ne s'est prétendue un dogme. Les sciences ne se basent pas uniquement sur la psychologie, mais aussi sur l'éthique, la sociologie, l'économie, l'anthropologie culturelle, etc.

Certains manipulateurs du vocabulaire, de ce terrorisme intellectuel consistant à utiliser des mots qui, d'emblée, mettent un terme à une discussion ou un débat en culpabilisant l'interlocuteur, diront que la société évolue et que nous ne sommes plus à l'époque de la Révolution! Avec un large sourire, je leur réponds que deux plus deux font toujours quatre!

Les parents ne confient pas leurs enfants à l'école pour être éduqués, mais instruits.

Deux définitions des mots «instruction» et «éducation» tirées du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* – par André Lalande – PUF 1972:

- «Instruction»: S'oppose en français à «éducation», qui s'applique surtout au développement des habitudes de conduite, du caractère et de la moralité.
- «Education» – éducation des jeunes, ou éducation (tout court): Suite d'opérations par lesquelles les adultes (généralement les parents) exercent les petits de leur espèce et favorisent chez eux le développement de certaines tendances et de certaines habitudes.

L'éducation peut aussi résulter de l'action de l'être même qui l'acquiert.

L'instruction est la première garantie de la liberté. Si l'on parle d'éducation à l'école, elle ne s'inscrit que dans certaines limites: la politesse, le respect des

maîtres et des condisciples – comme laisser sa place dans un bus à une dame ou une personne âgée – et cela doit se faire dans le prolongement de ce que disent les parents (l'éducation est un devoir parental).

Le problème est que justement, à l'école, depuis bientôt trente ans, on a entrepris cette démarche qui consiste à remplacer l'instruction par une soi-disant éducation, ce qui montre que cette démarche n'est pas innocente. Voir le livre *Et vos enfants ne sauront pas lire... ni compter!*, de Marc Le Bris, aux éditions Stock. Marc Le Bris est un homme de gauche, enseignant qui s'est rendu compte à quel point il a été un pion...

Il le dit lui-même en page 200. Je cite: «Comment crois-tu que les nazis ont créé les Jeunesses hitlériennes? Sur le modèle des Jeunesses communistes: il suffit de changer le projet de société et les projets éducatifs, les projets pédagogiques suivent, c'est presque scientifique. Il suffit de faire attention avant de commencer.»

Et encore: «Il s'agit de transformer les enfants pendant leur âge malléable pour construire sur eux une société nouvelle dont nous aurions, nous, éducateurs, souscrit au projet. En cachette. C'est monstrueux. Il s'agit bien de l'éducation des Jeunesses communistes, des Jeunesses hitlériennes ou des jeunes Gardes rouges.»

Ce n'est pas un hasard si, en Suisse, cinq citoyens sur six souhaitent revenir à l'esprit et à l'éthique des anciennes méthodes et anciens programmes.

Un enfant n'invente pas le langage, il se l'approprie. Un homme libre reçoit des informations, des images, il les interprète librement, fait un choix – il est toujours libre de faire un choix, c'est sa responsabilité. Il n'est sous la tutelle de personne, cela s'appelle la liberté, et la première est celle de penser.

En conclusion

Gardons-nous des manipulations de l'éducation telles qu'elles ont été mises en œuvre par les régimes totalitaires.

Si cette motion devait aboutir, elle débouchera sur:

- Premièrement: Une formation d'éducateurs qui iront dans les crèches montrer, comme cela a été fait en commission, des diapositives qui illustrent un petit garçon dessiné nu, puis vêtu, d'abord, en petite fille, ensuite en petit garçon, après quoi on fait la même chose avec une petite fille, tout cela pour montrer qu'il n'y a pas de différences.

C'est se moquer du monde, l'enfant fait la différence entre papa et maman. Papa se rase (en principe, et, jusqu'à nouvel avis, pas maman). Maman, elle, elle se maquille (en principe pas papa).

- Deuxièmement: Il s'en suivra la municipalisation des crèches pour pouvoir, en premier lieu, en avoir le contrôle et la maîtrise, la gestion du programme et son contenu, donc l'assurance d'y intégrer de telles activités.
- Troisièmement: Très vite, au nom de l'égalité, il faudra imposer le passage à la crèche, ou du moins avancer l'école maternelle, afin qu'il y ait une égalité de traitement pour escamoter les différentes situations sociales, réelles.

Voilà en clair les objectifs (cachés) du magistrat chargé du département.

Dès lors, il n'est pas question d'aller plus loin dans cette démarche et le groupe libéral, respectueux de l'usage des deniers publics, n'entend pas dépenser un franc de plus dans une démarche dont il a pris conscience de la perversité.

Il ose espérer qu'il y a encore dans ce Conseil une majorité de gens qui ont une conscience et qui travaillent dans l'intérêt des citoyens, qu'une majorité de conseillers ne se laisseront pas piéger dans une telle aventure et ne voudront pas être les marionnettes des acteurs perceptibles et destructeurs des valeurs de notre société.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à refuser les invites de cette motion.

M^{me} Martine Sumi-Viret, rapporteuse de majorité (S). Etre femme dans un monde d'hommes... (*Exclamations.*) Ou de la difficulté des femmes, encore aujourd'hui, à faire entendre leur voix dans un monde à polarité masculine... En tant que rapporteuse, j'ai été très étonnée, voire choquée par le comportement de certains commissaires lors de l'étude de la motion M-540. En effet, leurs éclats disproportionnés – les grosses voix graves menaçantes – ont entaché le déroulement des auditions, normalement serein, ainsi que le débat qui s'en est ensuivi, peu digne de *gentlemen* – on comprendra que j'utilise ici un doux euphémisme...

En fait, je n'ai pas tant été choquée que peinée par la surdité crasse de certains face au souhait des motionnaires, tout simplement parce que celui-ci ne fait pas partie des références traditionnelles. Les valeurs égalitaires leur semblent donc ridicules, voire dangereuses pour leur identité personnelle égoïste.

Somme toute, le souhait des motionnaires est fort modeste. Par cette requête nuancée et constructive, ils aimeraient offrir des outils de réflexion aux encadrants et encadrantes du secteur de la petite enfance, afin qu'ils puissent, au seuil du XXI^e siècle, accompagner nos enfants vers une société respectueuse de l'égalité entre les filles et les garçons.

Le président. Le bureau du Conseil municipal a décidé que nous terminions la discussion sur cet objet ce soir, quelle que soit l'heure.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Monsieur le président, vous prenez un risque. En commission, on a déjà tenté de me museler en m'interdisant de rédiger un rapport de minorité, et voilà que vous décidez d'ouvrir ce soir, en fin de séance, un débat pour lequel je me réserve de prendre la parole au minimum six ou sept fois pendant dix minutes. Vous assumerez votre choix, Monsieur le président... Néanmoins, je vous invite à reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du Conseil municipal. Le contraire démontrerait à l'évidence que l'on veut censurer le débat!

Le président. Monsieur Queloz, vous avez la parole comme rapporteur de minorité sur la motion M-540. Il est vrai que votre rapport de minorité a présenté un cas de figure peu habituel – mais ce n'est pas moi qui suis le président de la commission sociale et de la jeunesse pour en décider – car vous n'êtes pas membre de ladite commission, aux travaux de laquelle vous avez participé en qualité de suppléant. Finalement, ce dilemme a été tranché et la plainte déposée par votre chef de groupe auprès du Service de surveillance des communes a été classée. Vous pouvez donc vous exprimer en tant que rapporteur de minorité, mais le bureau du Conseil municipal a décidé de traiter ce point ce soir, dans la suite logique de notre ordre du jour. Nous procéderons donc ainsi.

M. Georges Queloz. Monsieur le président, je déplore cette manière de concevoir la démocratie. Il est vrai que vous n'étiez pas président de la commission sociale et de la jeunesse, mais vous étiez le premier vice-président du bureau du Conseil municipal. Or je rappelle que c'est malheureusement à l'unanimité moins une abstention qu'il a été décidé que je ne pourrais pas déposer de rapport de minorité.

Le président. Mais vous avez finalement obtenu ce droit, et maintenant vous avez la parole, Monsieur Queloz!

M. Georges Queloz. Je parlerai donc d'abord du rapport de minorité. Vous avez essayé de m'interdire de déposer un rapport de minorité, vous avez eu tort! Je n'ai pas déposé plainte auprès du Conseil d'Etat, comme vous l'avez dit, Monsieur le président, mais le groupe libéral a fait recours auprès de l'autorité de

surveillance, et nous avons appris il y a peu par un courrier de l'Etat que j'avais obtenu satisfaction. J'en prends acte.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à ouvrir, à 22 h 50, un débat sur un objet peut-être beaucoup plus important que vous ne l'avez pensé, Monsieur le président, et que j'estime, quant à moi, bien plus grave et plus politique que le fameux sujet du 25, rue du Stand, qui a fait couler tant d'encre. En effet, le cas du 25, rue du Stand nous aura coûté plusieurs millions de francs mais, dans quelques années, tout le monde l'aura – malheureusement – plus ou moins oublié. Au contraire, la motion M-540 entraînera des conséquences à moyen et à long terme, car elle manifeste une volonté politique de se substituer au rôle des parents en termes d'éducation. C'est de ce sujet-là qu'il s'agit!

Le rapport de minorité a plusieurs avantages. Il ne permet pas simplement de prendre la parole aussi souvent que nécessaire, comme cela a été dit, mais également d'étoffer les arguments de notre désaccord avec la majorité de la commission concernée. En outre, le rapport de minorité est envoyé à tous les groupes en même temps que le rapport de majorité, afin que chacun d'entre eux puisse apprécier avec justesse la situation lors de ses séances de caucus.

Comme je l'ai annoncé, j'interviendrai à nouveau sur le fond à plusieurs reprises, mais je souhaite encore ajouter une petite précision: au troisième paragraphe de mon rapport de minorité, il ne faut pas lire: «créer un colloque», mais: «sur les bases d'un colloque». (*Corrigé au Mémorial.*) Vous l'aurez sans doute déjà corrigé vous-mêmes, chers collègues. En ma qualité de rapporteur de minorité, je voulais exprimer ma déception et mon mécontentement devant cette manière de concevoir la démocratie chez des gens qui considèrent en être les défenseurs. Pour moi, il s'agit au contraire d'un déni de démocratie. Je reprendrai la parole plus tard, Monsieur le président, puisque j'ai tout mon temps pour le faire ce soir!

Le président. Merci, Monsieur Queloz, je n'en doute pas un seul instant.

Premier débat

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Quand j'ai déposé cette motion, je ne pensais pas qu'elle provoquerait de telles réactions! L'idée m'en est venue à la suite de deux constatations. Premièrement, je trouve le colloque organisé par la Délégation à la petite enfance très intéressant, car il permet d'élargir le débat sur des sujets peu habituels – comme par exemple les différences culturelles – à d'autres personnes que celles qui travaillent dans ce secteur. En effet, il arrive souvent

que des représentants d'associations intéressées y participent. Ces colloques sont donc un moyen de créer des synergies entre elles, mais également d'examiner diverses idées.

Deuxièmement, j'ai eu l'idée de la motion M-540 après avoir lu un article du Département de l'instruction publique sur le travail de M^{me} Dafflon Novelle où il était expliqué comment, dès ses premiers pas, l'enfant commence à se socialiser en fonction d'un sexe ou de l'autre: soit en petite fille, soit en petit garçon. Évidemment, je schématise, car les petits enfants ne sont pas forcément orientés de manière aussi nette.

Le travail de M^{me} Dafflon Novelle se base notamment sur les livres pour enfants, où elle a remarqué qu'il y avait très peu de héros féminins, contrairement à l'abondance de héros masculins. C'est ainsi qu'une petite fille confrontée quotidiennement à des livres pour enfants – par le biais des petites histoires racontées à la crèche, par exemple – a peu de possibilités de s'identifier à une héroïne, puisqu'on ne lui propose en général que des héros.

Après avoir lu cet article et connaissant très bien le milieu de la petite enfance, puisque j'y ai moi-même travaillé, j'ai décidé de déposer la motion M-540 en vue de susciter un débat sur l'égalité hommes-femmes dans ce cadre-là. Étant donné la teneur du rapport de minorité, je me vois obligée de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas de dire aux éducateurs et aux éducatrices que, à partir de maintenant, il faut faire comme ci ou comme ça. Ce n'est pas du tout l'idée de ma motion, il est important de le souligner ici. En effet, si j'en crois le rapport de minorité, nous, les politiques, nous voudrions imposer des manières de procéder au personnel de la petite enfance. Je ne sais pas d'où M. Queloz tire cette conclusion! Il nous l'expliquera tout à l'heure, puisqu'il prendra la parole six ou sept fois... J'aurai donc certainement l'occasion de m'exprimer moi aussi à plusieurs reprises, raison pour laquelle je ne veux pas trop allonger maintenant. Mais j'aimerais comprendre d'où lui vient cette idée...

Normalement, ce sont les éducateurs et les éducatrices, ainsi que d'autres acteurs de la petite enfance et du social, qui sont censés participer au colloque dont il est question dans la motion M-540. Quant aux politiques, s'ils y sont associés, ce sera seulement de manière consultative et en tout cas pas pour dicter à qui que ce soit la façon de travailler dans ce secteur. Les personnes qui y sont employées ont bénéficié d'une excellente formation, même s'il est vrai que, sur le plan de l'égalité hommes-femmes, on peut déplorer certaines faiblesses. M^{me} Dafflon Novelle consacre quelques heures à ce sujet dans le cadre du cours de formation d'éducatrice et d'éducateur au sein de l'école. Il existe une formation en la matière au Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC), mais elle est facultative et ceux qui choisissent de la suivre sont généralement déjà sensibilisés à la question. Le colloque proposé dans la

motion M-540 vise à atteindre plus de personnes que celles qui sont déjà sensibilisées à l'égalité hommes-femmes. J'attends la suite du débat et les prochaines interventions de M. Queloz pour réagir.

Le président. Le bureau est saisi de deux motions d'ordre, l'une du Parti du travail et l'autre de l'Union démocratique du centre, qui demandent la même chose, à savoir le renvoi de ce débat à une séance plénière ultérieure. Je donne la parole aux auteurs de ces motions d'ordre pour qu'ils puissent les défendre.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ce débat est très important, il pose de vraies questions et il faut du temps pour en discuter. En outre, il serait bon que la population – c'est-à-dire les téléspectateurs de TV Léman bleu – puisse savoir de quoi il en retourne, car son avenir est en jeu avec de telles motions. C'est la raison pour laquelle, compte tenu du temps nécessaire à ce débat, il me paraît indispensable de le mener plus sereinement lors d'une prochaine séance plénière du Conseil municipal.

M. Guy Jousson (T). Notre motion d'ordre relève du même état d'esprit. Selon nous, il s'agit d'un sujet très important, et nous ne voulons pas le traiter n'importe comment dans un débat à la va-vite. Cela d'autant plus que, quand on parle de l'identité des femmes, on parle aussi de l'identité des hommes. (*Applaudissements.*)

Le président. Je donne la parole à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'objectif commun de ces deux motions d'ordre.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Il nous semble à nous aussi tout à fait déraisonnable de traiter ce point maintenant, alors qu'il est déjà 23 h et que nous sommes lundi soir... Tout le monde travaille, demain matin! En outre, il s'agit d'un débat selon nous extrêmement important. Il n'est pas juste qu'un tel objet fasse les frais de notre éventuelle mauvaise humeur à cause de notre ordre du jour qui n'avance pas. Je crois vraiment qu'il faut respecter la motion M-540 et la traiter avec tout le soin requis pour un sujet important concernant l'égalité hommes-femmes et l'éducation des enfants. Par conséquent, nous nous associons à ces deux motions d'ordre et demandons le report du débat sur les rapports M-540 A/B à une date ultérieure.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral s'associe lui aussi à ces motions d'ordre, et il regrette que ce sujet ait été porté devant notre assemblée ce soir. Il faut tenir compte du fait que les rapports de majorité et de minorité sont le fruit d'un travail préparatoire particulièrement important, et nous n'aimerions pas qu'ils soient jetés aux orties et balayés en cinq minutes.

M. Didier Bonny (DC). Je n'ai pas pris la parole tout à l'heure, en ma qualité de président de la commission sociale et de la jeunesse, quand le bureau du Conseil municipal a décidé – de manière déraisonnable, je pense, mais c'est lui qui décide – d'entamer ce point de notre ordre du jour. Je pensais bien que nous n'allions pas en débattre en quelques minutes, mais j'ai voulu éviter de m'exprimer dès le départ en tant que président de la commission, attendant de voir comment se déroulerait la discussion. Or je l'ai vu dès la première intervention de M. Queloz... Cet objet sera évidemment reporté, car il est plus sage de procéder ainsi, mais je vous avertis dès maintenant, Monsieur le président, que lors du prochain débat sur la question je m'exprimerai en premier, pour dire ce que je pense!

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, il est évident que ce débat est extrêmement important. Cependant, par souci démocratique, les élus de mon groupe auront la liberté de vote sur les deux motions d'ordre dont nous discutons maintenant.

Le président. En effet, le bureau a peut-être mal évalué l'importance que le Conseil municipal accordait à ce rapport. Nous vous prions de nous en excuser. Avant de passer au vote sur les deux motions d'ordre, je propose de les regrouper en une seule, pour demander l'ajournement de notre discussion sur les rapports M-540 A/B.

Mises aux voix, les deux motions d'ordre sont acceptées à la majorité (3 oppositions et quelques abstentions).

Le président. Le débat sur cet objet est donc suspendu; nous le reprendrons lors d'une séance plénière ultérieure.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposées les motions et la résolution suivantes:

- M-653, de *M. Yves de Matteis, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pascal Rubeli, Richard North, Alexis Barbey, Jean-Marie Hainaut, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, M. Pierre Maudet, M^{me} Alexandra Rys, M. Didier Bonny, M^{me} Martine Sumi-Viret, M. David Carrillo, M^{mes} Vera Figurek, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann et Hélène Ecuyer*: «Débats accessibles aux personnes malentendantes: pour une boucle magnétique à la salle du Grand Conseil»;
- M-654, de *M. Roman Juon et M^{me} Monique Cahannes*: «Présenter les projets de concours sur les sites respectifs de réalisation»;
- R-100, de *M. Olivier Norer, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Marguerite Contat Hickel*: «Avenue du Mail: avenue du trépas?».

13. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-158, de *M. Roman Juon*: «Immeuble de logements sur le site Alhambra/Calvin: à quand le début de l'étude du projet?».

14. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-242, de *M^{me} Marguerite Contat Hickel*: «Rade: un état des lieux»;
- QE-243, de *M. Simon Brandt*: «Conditions de travail des ASM et remises à la gendarmerie»;
- QE-244, de *MM. Simon Brandt et Olivier Norer*: «Opération PréDiRe: en Ville de Genève aussi?».

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2670
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2670
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 1 340 000 francs, soit:	
– un crédit de 1 150 000 francs destiné aux travaux de transformation de la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;	
– un crédit de 190 000 francs destiné à l'équipement d'exploitation et au mobilier d'exploitation pour la brasserie dans l'aile sud des Halles de l'Ile, située place de l'Ile 1, sur la parcelle N° 5080, feuille 35 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-445 A/B)	2670
4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet, renvoyée en commission le 13 avril 1999, intitulée: «Passport culturel et sportif de la Ville de Genève» (M-376 A)	2706
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 716 000 francs destiné:	
– pour un montant de 6 506 000 francs, au réaménagement de l'avenue de la Paix, entre les places Albert-Thomas et des Nations;	
– pour un montant net de 2 632 000 francs, à la réalisation du réseau public d'assainissement de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 231 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 2 863 000 francs;	
– pour un montant net de 2 578 000 francs, à la reconstruction du tablier ainsi qu'au renforcement et à la réhabilitation des culées du passage supérieur de l'avenue de la Paix, déduction faite de la participation des Chemins de fer fédéraux de 485 000 francs	

représentant la quote-part leur revenant en fonction de la convention existante, soit un montant brut de 3 063 000 francs,
soit un montant brut total de 12 432 000 francs (PR-409 A) 2715

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} juin 2005 en vue de:
 - la modification de la limite du territoire communal entre la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et la commune de Pregny-Chambésy, au chemin de l'Impératrice;
 - la cession, l'acquisition gratuite, la division et la réunion de diverses parcelles entre la Ville de Genève (section Petit-Saconnex), la commune de Pregny-Chambésy et les CFF, au chemin de l'Impératrice;
 - la désaffectation et l'incorporation de parcelles au domaine public (PR-413 A) 2736
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2004/2005 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-458 A) 2739
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du bouclage du crédit de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de véhicules électriques (PR-463 A) 2751
9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du bouclage du crédit de 200 000 francs destiné à la mise en sécurité des pièces d'eau situées dans les parcs, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 33 119,05 francs (PR-464 A) 2753
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 365 120 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, de machines de bureau, d'équipements de nettoyage, de machines diverses et d'installations fixes pour les services de l'administration municipale – 7^e plan d'achat quadriennal (PR-466 A) 2755
11. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Anne Moratti Jung,

Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-Iungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 24 octobre 2005, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540 A/B) 2764

12. Propositions des conseillers municipaux 2797

13. Interpellations 2797

14. Questions écrites 2797

La mémorialiste:
Marguerite Conus